

Sommaire

Présentation de la Direction Générale 2016	4
Présentation du Conseil d'Administration	5
Communication du Président d'Honneur	6
Communication du Président	8
Rapport moral du Secrétaire Général	10
Bilan annuel	12
Rapport financier du Trésorier	16
Communication de la Vice-Présidente chargée de la Commission « Protection de l'Enfance et Médico-sociale »	18
Rapport des Ressources humaines 2016	20
Organigramme des Établissements et Services	25
Rapports d'activité des Établissements et Services	26
Table ronde du 21 juin 2017	54
Annuaire des Établissements et Services 2017	56

4 Départements d'Île-de-France :
75, 91, 92 et 94

Environ 12 000 mineurs pris en charge

872 salariés au 31 décembre 2016

22 Établissements et Services

Présentation de la Direction Générale

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
9, cour des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01 43 46 76 23
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

Directeur Général: Jean-Étienne LIOTARD
Assistante du Directeur Général: Maud Czerwin
Directrice Qualité et Développement: Estelle DELMAS-FAVODON
Directeur des Ressources Humaines: Jean KOUM
Directeur Financier: Nicolas SCHMITZ

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)
Fanny LEFRANÇOIS
Tél. : 01 53 34 34 64
orientation@olgaspitzer.asso.fr

LE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
Micheline ABDELJALIL
Tél. : 01 53 34 34 12
orientation@olgaspitzer.asso.fr

LA DOCUMENTATION
Agnès HERVÉ-CAHU
Tél. : 01 53 34 34 13
documentation75@olgaspitzer.asso.fr

SERVICES GÉNÉRAUX
Cheffe de Service: Giovanna MANILI
Responsable Informatique: Youssef NEHAD
Tél. : 01 53 34 34 35
slogistique@olgaspitzer.asso.fr
informatique.sse75@olgaspitzer.asso.fr

Présentation du Conseil d'Administration

PRÉSIDENT	Monsieur Michel MORIN Préfet Honoraire
PRÉSIDENT D'HONNEUR	Monsieur Bernard LANDOUZY Préfet de Région honoraire, Ancien Conseiller d'État en service extraordinaire
VICE-PRÉSIDENTS	Madame Bernadette JARDIN Proviseur de lycée honoraire Maître Daniel PAQUET Avocat à la Cour
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	Monsieur Gérard PLUYETTE Conseiller honoraire à la Cour de cassation
TRÉSORIER	Monsieur Jean-Louis DUFEIGNEUX Préfet de Région honoraire, Ancien Conseiller d'État en service extraordinaire
TRÉSORIER ADJOINT	Monsieur Alain RAOUL Ancien Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut
ADMINISTRATEURS	Madame Geneviève ANDRE Administratrice civile honoraire au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé Monsieur Michel CHATOT Haut Fonctionnaire, Président de l'AREPA Préfet Honoraire Monsieur Jean-Michel de MOURGUES Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes Madame Thérèse DUPLAIX Proviseur de lycée honoraire Monsieur Antoine GARAPON Secrétaire général de l'Institut des Hautes Études sur la Justice, Magistrat Madame Mireille GAÜZERE Haut Fonctionnaire Monsieur le Professeur Bernard GOLSE Chef de service de psychiatrie infantile à l'Hôpital Necker enfants malades Monsieur Jean-Marie JUTANT Inspecteur Général de l'Éducation Nationale Honoraire

Communication du Président d'Honneur

Le 25 octobre 2001, sur la proposition de son Conseil d'administration, j'avais été élu, par son Assemblée générale, Président de l'Association Olga Spitzer.

Plus de seize ans déjà ! C'est plus qu'un double septennat ou un triple quinquennat !

Aujourd'hui, au-delà de cette banale constatation, c'est pour moi la prise de conscience impérative que le dernier service que je puisse rendre à notre Association c'est de lui remettre le moment venu mon mandat à sa disposition, compte tenu de l'âge que j'ai et de la nécessité de renouveler régulièrement les instances dirigeantes de tout organisme investi d'un mandat public. Et puis, en toute lucidité, je sais que l'on peut me dire à mon tour : « Puisque vous êtes à ce poste de président depuis tant d'années, seize ans, rendez-vous compte, les gens peuvent demander « Quand est-ce que vous partez ? »

Ce moment de la cérémonie des adieux est donc arrivé.

C'est aussi ma dernière mission.

Je l'accomplis en toute sérénité.

Encore fallait-il au préalable que je sois sûr que cette transmission des pouvoirs, en liaison avec vous les administrateurs, soit bien celle que je souhaitais.

C'est le cas.

Depuis plus de seize ans, à ce poste de Président, j'ai eu une grande chance.

Plus que jamais je mesure combien, en étroite liaison avec vous, j'ai eu le bonheur de présider si

longtemps une très belle institution, dont la mission est de veiller sur le présent et le futur de nos enfants et adolescents en danger.

Y peut-il y en avoir de plus belle ?

D'abord, j'ai été constamment soutenu et aidé par un Conseil d'administration unanime, parfaitement averti des missions dévolues à notre association, compétent et diligent à la fois, très conscient de l'importance de sa mission.

Ensuite, j'ai été assisté par deux directeurs généraux aussi remarquables l'un que l'autre, MM. Peyronnet et Liotard, et je ne remercie jamais assez M. Liotard, notre très dévoué directeur général actuel de m'avoir rejoint, après le départ pour une retraite, oh combien bien méritée, du premier et me proposer aussitôt sa collaboration.

Enfin, j'ai pu bénéficier du travail de cadres, de directeurs et de personnels talentueux et efficaces. Leur ai-je suffisamment dit ? Sans doute pas, mais il n'est pas trop tard pour moi, tout au moins, de leur exprimer ma très amicale reconnaissance.

J'ai eu après ou plutôt nous avons eu une troisième grande chance, que je mesure actuellement, mieux que jamais. Nous avons su créer et maintenir entre nous le bien le plus précieux, mieux qu'une amitié, une harmonie de tous les instants. Cette harmonie est capitale. Elle n'a jamais cessé et elle est toujours présente parmi nous.

Mais, il me faut maintenant proposer pour notre Association un autre cadre de travail, puisque j'ai décidé d'abandonner ma fonction de Président et de la remettre à mon suc-

cesseur.

En me tournant encore vers vous, les administrateurs, je mesure combien, compte tenu de vos talents, vous êtes tous et toutes capables et dignes d'exercer les fonctions de Président. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous aviez été choisis par mes soins et élus ensuite par vos collègues les autres administrateurs.

C'est pourquoi la tâche de désigner l'un ou l'autre d'entre vous pour me succéder ne devrait pas être si difficile, encore qu'il n'est pas toujours simple de choisir.

Mais, compte tenu de ce que je sais de vos charges de travail, de confidences que j'ai recueillies, de ce que vous avez voulu ou non me cacher ou me laisser deviner, j'ai eu assez vite ma petite idée.

J'ai pu ainsi me rendre compte que le dernier d'entre vous nommé et installé, Michel Morin, remplissait au mieux toutes les conditions pour me succéder.

Ancien élève de l'École nationale d'administration, mais aussi ingénieur de l'École des mines de Nancy et licencié es sciences économiques de la Faculté de Droit de Paris-Assas, il a accompli une remarquable carrière au service de l'État comme Préfet du Cantal - où je l'ai connu -, de Préfet de l'Aube, de la Martinique, de la Haute-Savoie, du Finistère, de la Loire, de l'Isère puis chargé de mission par différents ministres, concepteur de plans nationaux en tant que correspondant de la HALDE, chargé de cours dans plusieurs Universités et président de nombreux jurys d'exams.

Pour compléter ce tableau, il est aussi maire d'une commune rurale du Cantal, ce qui n'est pas

la moindre des choses pour qui croit en la vertu du suffrage universel. J'ajouterai enfin qu'il est jeune, l'un des plus jeunes d'entre nous et qu'il a 15 ans de moins que moi. C'est une éminente qualité. Elle est pour moi primordiale. Son élection confirme la parfaite adaptation de notre association au temps nouveau. Oui, la carrière de Michel Morin est exceptionnellement riche et diverse.

Je suis donc persuadé, surtout après le temps qu'il a déjà passé avec nous au sein de notre Conseil d'administration, temps d'étude, de réflexion et d'attente, que vous avez bien fait de lui accorder à l'unanimité vos suffrages et que notre Association aura le meilleur Président pour la guider.

Quant à toi, merci, Michel d'avoir accepté que je présente ta candidature à la présidence d'Olga Spitzer et de me succéder dans des fonctions passionnantes certes, mais qui ne sont pas une sinécure et qui comporte de lourdes responsabilités.

Je peux donc partir tranquille, tout en restant encore un peu parmi vous comme administrateur. En effet, je ne vous quitterai pas et sous l'autorité du nouveau Président, je resterai toujours prêt à vous aider de mes conseils, si vous me le demandez.

Vous aurez donc encore le temps de me supporter. D'avance, excusez-moi.

Mais pour l'heure, je ne saurai trop vous remercier de m'avoir offert ces cadeaux, si généreux et gages de votre affectueuse amitié, une lampe et une table de dessert, qui vont

orner mon bureau et me permettre de travailler dans des conditions plus confortables. Il était temps et je pourrai m'en souvenir tous les jours !

Enfin, comme la parole m'est encore donnée pour un court instant, je voudrais vous dire du fond du cœur, toute ma reconnaissance à vous toutes et vous, pour m'avoir donné, sans aucune hésitation, votre totale confiance pendant ces seize dernières années.

En y réfléchissant, que de grandes choses n'avons-nous pas faites ensemble !

Je ne les retracerai pas toutes pour ne pas donner l'impression de dresser mon panégyrique, avant l'heure.

En plus de la gestion quotidienne de notre vingtaine d'établissements ou services qui mobilisent 900 agents de divers grades et fonctions, comment ne pas penser à la restructuration de nos services, particulièrement ceux de Paris, au renforcement et à l'aménagement de notre siège social, à l'ouverture du siège de Choisy, aux études et aux rapports réalisés pour illustrer nos actions en faveur de l'enfance, etc.

Oui, nos missions ont été et sont toujours exaltantes. Qu'elles soient pérennes ou révocables, il faut être toujours prêt à y répondre et les sollicitations sont nombreuses et souvent urgentes et lancinantes.

Aujourd'hui, à titre d'exemple, il nous faut dire quels projets associatifs nous devons proposer. Faut-il rester une association ou devenir une fondation ? Comment répondre à ceux qui nous sollicitent à l'étranger, Outre-Mer ? Quel est l'intérêt d'avoir une mission et un rôle international, souvent à des milliers de kilomètres ?

Oui, et nous en avons eu la preuve

éclatante, lors de la commémoration solennelle dans les salons aimablement prêtés de la Ville de Paris des 90 ans de notre Association, tous reconnaissent notre rôle éminent dans la protection de l'enfance et de l'adolescence.

J'arrête là et enfin mon propos.

Pour le vieil homme que je suis devenu, sans toujours m'en rendre compte, l'heure n'est pas à se réfugier dans l'émotion.

Merci, encore et du fond du cœur, à vous toutes et vous tous, d'avoir été si près de moi et avec moi, pendant ces seize dernières années.

Grâce à vous et aux enfants qui nous ont été confiées, j'ai pu faire miennes les si belles paroles de Solon le sage grec des V et VI^{èmes} siècles avant Jésus-Christ :

« Je vieillis et je continue d'apprendre. »

Bernard LANDOUZY
Président d'Honneur



Communication du Président

Pendant plus de 16 ans, l'Association Olga Spitzer a eu la chance d'être conduite par une grande personnalité, Monsieur Bernard LANDOUZY. Durant cette longue période, il a mis sans retenue au service de l'Association, sa hauteur de vue et sa grande expérience, fruits d'une carrière exceptionnelle de grand serviteur de l'État; sa connaissance des réalités, du monde politique, administratif et social qui nous entoure et son sens de l'organisation, toujours avec la courtoisie que chacun lui connaît, mais qui n'exclut aucunement la fermeté dans la décision, et surtout avec ce que j'appellerai une grande générosité d'âme. Il a obtenu de grands résultats à la tête de l'Association: structuration d'une Direction générale solide et compétente, sous l'autorité de Monsieur Jean-Etienne LIOTARD. Modernisation, avec l'efficace concours du Directeur général et de ses collaborateurs, des modes de fonctionnement et d'organisation, pour les adapter aux évolutions administratives et sociales. Réalisation d'investissements, par exemple le Siège de l'Association au 4^{ème} étage du 9 Cour des Petites Écuries, pour améliorer les conditions de fonctionnement de l'Association et les conditions de travail des personnels; création de nouveaux Services et Établissements, dont le dernier en date est la Maison des Liens Familiaux; promotion de l'As-

sociation auprès des grands élus et des responsables administratifs, lorsque cela s'est avéré nécessaire; lancement du Projet associatif, dont je parlerai ultérieurement, et bien d'autres choses encore.

Mais tout cela, le Président LANDOUZY ne l'a pas fait seul, il a toujours été attentif au dialogue social, avec la grande capacité d'écoute que nous lui connaissons. Et pour prendre ses décisions, il s'est appuyé sur un Conseil d'administration qu'il a pour partie renouvelé, avec des personnalités engagées dans la Protection de l'Enfance, venues d'horizons diversifiés et de haut niveau. Il s'est appuyé sur le Directeur général et son équipe, et sur l'ensemble des Directeurs des Services et Établissements. Il a décidé de prendre du recul, tout en restant au sein du Conseil d'administration pour continuer à nous faire profiter de ses conseils et a proposé que je lui succède, comme il l'a dit. Je le remercie encore de la confiance qu'il m'a accordée, comme je remercie les membres du Conseil d'administration qui ont partagé cette confiance. Je ferai tout pour en être digne. J'ai commencé à visiter les Services et Établissements, je continuerai de le faire cet automne, et je souhaiterais également rencontrer les organisations syndicales.

Après ce tableau très succinct de l'action du Président, on pourrait

se dire que la tâche est simple et que le Conseil d'administration et son Président n'ont plus qu'à gérer les affaires courantes. Oui et non. Oui car l'édifice Olga Spitzer est bien en place, il repose sur des fondations solides et profondes, une situation financière globalement saine, une organisation modernisée et structurée, un socle de valeurs contenues dans notre charte que chacun s'est appropriée. Et surtout l'Association est animée, dans sa vingtaine d'Établissements et de Services, par des Directrices et des Directeurs de qualité, imaginatifs et engagés, par des chefs de service, des médecins, des personnels éducatifs, administratifs, paramédicaux, et des personnels techniques dont la compétence, le savoir-faire et le dévouement constituent la grande force de notre Association.

Je disais oui, mais je pourrais aussi dire non, car tout évolue. Il faut en permanence s'adapter, et le plus possible chercher à anticiper les évolutions. A court terme par exemple, il faudra continuer l'étude approfondie engagée à l'initiative du Président LANDOUZY et de Monsieur LIOTARD sur l'estimation des biens immobiliers de l'Association et leur gestion. Elle permettra d'établir les priorités visant à améliorer les conditions d'accueil des personnels et des familles, dans un souci d'optimisation de gestion. Toujours à court terme, dans le cadre du dispositif ITEP et du CPOM, l'Associa-



tion réfléchit à la mise en place d'un nouveau schéma d'organisation du Pôle médico-social. L'objectif en est de valoriser les Établissements du secteur, et de permettre une réelle fluidité du parcours des jeunes qui y sont accueillis. Et puis, à court et moyen termes, et j'en terminerai par là, il faut mettre en œuvre le projet associatif. L'Association a en effet souhaité s'inscrire dans un axe visible de développement, tout en affirmant les fondements historiques de son identité. A ce titre, dès 2016, Monsieur LANDOUZY a donné pour mission à Madame Geneviève ANDRE et à Madame Bernadette JARDIN la conduite, avec le Directeur général, de l'ensemble des travaux devant aboutir à la formalisation du projet associatif. Ce projet débuté à la rentrée 2016 devait être finalisé pour notre Assemblée générale du 21 Juin 2017. L'objectif est donc atteint, puisque le Conseil d'administration l'a approuvé à cette occasion et que la table ronde du 21 juin 2017 a été consacrée à la présentation de ce projet associatif à l'ensemble des professionnels présents.

L'élaboration d'un Projet associatif est un moment important, où toutes

les forces vives peuvent se retrouver pour tracer les orientations stratégiques qui feront vivre les valeurs communes portées par l'Association, et cela pour les cinq années à venir. Il se conçoit comme un outil fédérateur. A cette fin, le Conseil d'administration a souhaité que cette démarche soit participative. Ainsi l'ensemble des salariés a été convié à participer à des groupes de travail dès Juin 2016. La démarche était pilotée par un Comité de pilotage, animé par Madame ANDRE et Madame JARDIN, qui a retenu cinq thématiques de concertation avec les Administrateurs et les Directeurs:

- lisibilité, visibilité et communication;
- transversalité;
- relation avec les jeunes, les familles, les partenaires, voire ouverture au bénévolat;
- formation;
- développement et nouvelles missions.

A chaque thématique a été associé un groupe de travail composé de salariés volontaires. Les travaux de ces groupes de travail ont donné

lieu à la formalisation de trois axes stratégiques qui constituent le corps du projet:

- consolider, développer et innover;
- faciliter la transversalité et la pluridisciplinarité;
- mieux se connaître et mieux se faire connaître.

C'est un projet stratégique. Pour le suivre, une commission du projet associatif sera mise en place, que je présiderai, afin d'accompagner l'ensemble des actions déployées, et cela au cours des cinq prochaines années.

Michel MORIN
Président



Rapport moral du Secrétaire Général

L'année 2016 a été riche dans le secteur de la protection de l'enfance, elle s'est notamment traduite par la publication de la loi du 14 mars 2016 qui constitue le volet législatif de la feuille de route gouvernementale 2015-2017.

L'action 9 de cette feuille de route prévoit de mener une démarche de consensus pluridisciplinaire et transversale, afin de définir le périmètre, le contenu, voire les outils d'analyse contribuant à l'appréhension des besoins fondamentaux de l'enfant. Ceci a donné lieu à un rapport complet formalisé par le Docteur Marie-Paule MARTIN BLACHAIS, Directrice de la démarche de consensus qui ne manquera pas d'être une base de réflexion pour l'ensemble des professionnels de notre Association.

Au cours de l'année 2016, un travail à l'échelon national, piloté par les pouvoirs publics et soutenu par la CNAPE (Fédération des Associations de la Protection de l'Enfance) a été engagé sur des problématiques relevant de la Prévention Spécialisée. Il s'est notamment conclu par la signature d'une convention de partenariat multipartite visant à renforcer les moyens et les modalités d'intervention.

Dans un contexte de radicalisation grandissante d'un certain nombre d'adolescents, le Service de Prévention Spécialisé de l'Association

porte une vigilance particulière sur ce phénomène chez les jeunes qu'elle côtoie chaque jour.

Le secteur médico-social n'est pas en reste avec notamment l'obligation de signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). L'Association est entrée dans la démarche dès 2016, démarche qui devrait aboutir en décembre 2017. Cette dynamique permet de réinterroger et d'améliorer nos pratiques quant aux conditions d'accompagnement des enfants dans leur parcours. Dans ce contexte de valorisation de son offre de service, l'Association exprime la volonté de constituer un pôle médico-social, dans le bus d'assurer une meilleure coordination des soins, de renforcer nos modes de gestion tout en valorisant nos entités pédagogiques.

Comme je l'évoquais, ces différents textes nous amènent à apporter une vigilance toute particulière aux intérêts des jeunes accueillis et donc à nos modalités d'organisation, et d'accueil. Toutes ces questions ont fait l'objet d'échanges au sein des groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du projet associatif.

Tout au long de l'année nos professionnels, qui assurent quotidiennement des fonctions délicates, se sont impliqués et ont mené à bien l'ensemble de leurs missions. Et c'est grâce à vous que l'Association bénéficie toujours aujourd'hui d'une

véritable notoriété.

Sur le plan social

Au 31 décembre 2016, je rappelle que l'effectif de l'Association est de 872 salariés. Les femmes représentent 80.74% des effectifs contre 19,26% pour les hommes. Cette représentation est une tendance forte de notre secteur.

Plusieurs points ont particulièrement rythmé les Ressources humaines tout au long de cette année :

- Le contrôle URSSAF qui s'est étalé sur 7 mois, dont le retour a été positif notamment sur la rigueur des procédures et la gestion des dossiers. Il a été retenu l'obligation pour l'Association du paiement de la taxe transport dont l'Association était exonérée depuis 1987
- Le dialogue social avec des échanges réguliers et de qualité. Les salariés de l'Association ont été appelés à voter en fin d'année 2016 pour renouveler les instances du personnel.
- Par ailleurs, nous avons maintenu l'engagement de développer la formation professionnelle par la mutualisation.

La formation est un enjeu de taille pour l'Association. Quant à la mutualisation des moyens tant humains que financiers, elle est essentielle pour répondre à l'exigence qualitative et économique qui nous incombe. En 2016, Olga Spitzer a



consacré 5% de sa masse salariale brute annuelle à la formation, soit 315 000 euros.

- Le comité associatif des risques professionnels a entrepris la formalisation d'une cartographie des risques.

Sur ce sujet, la Direction générale se dote de moyens innovants quant à la façon d'améliorer les conditions de vie au travail. Cette cartographie permet d'apprécier de manière permanente les niveaux d'exposition de nos salariés aux risques auxquels ils sont confrontés quotidiennement. Les résultats ainsi consolidés seront communiqués à chacune des directions des Établissements et Services.

- Enfin, l'Association a appliqué l'accord de branche 328 et opté pour une complémentaire santé dont le choix n'est plus conditionné à sa seule initiative, dans la mesure où ce choix porte sur les opérateurs identifiés par les syndicats employeurs.

En 2017, des actions significatives

ont d'ores et déjà fait l'objet de priorités et notamment :

- conforter la transmission des savoirs dans notre Association ;
 - réviser le règlement intérieur ;
 - formaliser une politique de recrutement et la décliner dans tous nos Établissements et Services ;
 - se préparer aux mutations imposées par le passage en CPOM.
- Au-delà de la gestion des Ressources humaines, 2017 actera :
- la formalisation du projet associatif et sa déclinaison en axes stratégiques ;
 - la signature du CPOM ;
 - le déploiement des missions de la Direction générale qui s'est étoffée dans les domaines du développement et de la qualité, et consolidée dans l'expertise financière.

Plus récemment nous saluons l'action portée par Madame LEWIS, Directrice du Service Espace Famille Médiation, et son équipe qui a rendue possible l'ouverture et le

développement des activités de la Maison des Liens Familiaux, rue Archereau dans le XIX^{ème} arrondissement de Paris. Je me réjouis de la présence de Madame VERSINI, Adjointe au Maire de Paris, qui dans son discours lors des portes ouvertes du 13 juin dernier a pu témoigner de l'attention que porte la Mairie de Paris à ce nouveau Service, en valorisant notre capacité à proposer des projets innovants.

Je ne peux que souhaiter l'aboutissement des projets que vous portez. Je pense particulièrement au Service pilote d'appui à la scolarité et de soins de proximité porté par le Docteur OUVRY, Médecin Directeur du CMPP « Pichon Rivière » à Paris, ainsi qu'à celui d'accompagnement des adolescentes en situation de maternité, porté par Madame KACI, Directrice du Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald Woods Winnicott.

Gérard PLUYETTE
Secrétaire Général

BILAN ANNUEL

Présentation à l'Assemblée Générale du 21 juin 2017

L'année 2016 a confirmé les tendances des années passées. Les faits dramatiquement marquants de 2015 ont à nouveau frappé l'année 2016, je veux parler des attentats, ce qui ne manque pas d'accroître les tensions et la morosité ambiante.

En réponse à cette insécurité, l'Association a décidé la mise en place de dispositifs de sécurité notamment de vidéo surveillance mais aussi de protocole «sûreté», imposé par le ministère de l'intérieur suite aux terribles attentats. Ce protocole réglementairement prévu pour le secteur médico-social, a été étendu volontairement à l'ensemble des Établissements et Services de l'Association.

Cette année a aussi permis d'acter la volonté de l'Association de s'inscrire dans une dynamique prospective en initiant la formalisation de son projet associatif. Et cela notamment pour faire valoir toute l'importance et le sens de nos missions d'intérêt général; et ce dans un contexte où les enfants subissent les retombées sociales auxquelles les familles sont exposées.

Au cours de l'année 2016, l'ensemble des professionnels se sont impliqués afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants et de leurs familles. Ce travail entre aujourd'hui dans une nouvelle dynamique par la démarche de consensus portant sur les droits fondamentaux de l'enfant initiée en 2014 par le gouvernement et finalisée en ce début d'année 2017. Ainsi la volonté affichée est notamment de rédiger un référentiel commun ciblé autour des besoins de l'enfant. Comme vient de le préciser le Secrétaire Général, l'Association ne manquera pas

de s'impliquer dans ces travaux voire d'initier en interne une réflexion sur le sujet.

Au quotidien, les vingt-deux Établissements et Services, soutenus par la Direction générale ont mené des actions dont j'exposerai les points essentiels:

Tout d'abord, la Direction générale s'est étoffée afin d'assurer un service efficient à l'ensemble des établissements et services. Madame Estelle Delmas-Favodon, Directrice Qualité et Développement a été nommée en septembre 2016. Son arrivée complète ainsi l'équipe de direction, qui doit élargir ses missions et répondre aux exigences réglementaires de plus en plus prégnantes. Nous pouvons citer la loi travail d'août 2016, sûrement une nouvelle loi travail 2017, sans oublier la loi informatique et libertés qui exigent la mise en place d'outils et de procédures conséquents. Par ailleurs, les missions de la Direction Générale seront élargies par la signature cette année d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé.

Sur l'année 2016, la Direction des Ressources humaines, animée par Monsieur Jean Koum a, au-delà du traitement juridique et social des dossiers et de la vigilance constante à l'évolution législative et réglementaire, poursuivi l'uniformisation des procédures de gestion des Ressources humaines. Il en va de même pour la Direction financière, animée par Monsieur Nicolas Schmitz, qui a initié un travail de reporting et d'élaboration d'outils de gestion, de procédures de clôture des comptes, tous ces éléments répondant à la nécessité d'une transparence et d'une effi-

cience de gestion.

Dans le champ de la protection de l'enfance :

Le Service d'Écoute Psychologie Parents-Enfants Donald Winnicott, Service unique à Paris, dispositif de soutien à la parentalité et de prévention dont les subventions ont diminué de 16% depuis 2014 a pourtant réalisé au cours de l'année 2016, 2 513 entretiens, soit le suivi de 938 bénéficiaires. Grâce à l'effort de chacun, le Service termine l'année par un très faible déficit à hauteur de 10 000 euros.

Il est important de rappeler que le Service a été intégré au nouveau schéma de prévention de la protection de l'enfance de Paris en 2015. Il poursuit dans cette dynamique proactive en menant:

- des actions de communication par des colloques tenus dans les Mairies d'arrondissement;
- et une réflexion menée avec l'université Paris V sur un travail de recherche centré sur la particularité et les spécificités de l'action du SEPPE.

L'Espace Famille Médiation

L'activité de ce Service reste soutenue. Sur l'année 2016, 1 899 entretiens ont été effectués par une équipe qui par ailleurs a subi un grand renouvellement.

Ces médiations, principalement conventionnelles, portent essentiellement sur des conflits parentaux et conjugaux pendant et après une séparation. Les situations de difficultés parents/enfants restent quant à elles encore marginales.

Dans une perspective de proximité avec les familles, un projet d'ouverture d'une antenne dans le 16ème arrondissement de Paris est en cours.

La Maison des Liens Familiaux, nouvel Établissement de l'Association Olga Spitzer, situé rue Archereau dans le 19ème arrondissement de Paris, s'est ouverte début 2016, suite à un appel à projets de la Ville et de la CAF de Paris, en partenariat avec les Services parisiens de l'Association et d'autres professionnels œuvrant en prévention des ruptures familiales.

Cet établissement propose des consultations de Médiation Familiale, d'Accueil Juridique, la gestion d'un Espace de Rencontre, l'organisation de Visites Médialisées, dans le cadre d'un projet global de soutien et d'accompagnement à la parentalité voulue par la Ville de Paris au plus près de l'évolution des besoins des familles parisiennes.

Un Centre de Ressources sur la parentalité et les liens familiaux, à destination des familles et des professionnels, propose un lieu de documentation, d'informations et d'orientation à travers un accueil sur place et sur le site internet de la MDLF.

La Maison des Liens Familiaux a engagé, tout au long de l'année 2016, l'ouverture progressive de ses activités. De janvier à octobre 2016, plusieurs activités se sont déployées permettant ainsi de mettre à la disposition du public l'ensemble des services proposés dans le projet initial.

Depuis septembre, l'Espace de Rencontre et l'Accueil Juridique sont également opérationnels.

L'équipe est composée, début 2017, de douze personnes salariées, soit 5,5 ETP.

Autre Service acteur de la prévention: **le Service de Prévention Spécialisée** (SPS du 11ème arrondissement de Paris) qui a suivi 338 jeunes sur l'année 2016, chiffre en légère augmentation par rapport à 2015. Le travail de ce Service entre dans le cadre de la convention 2016/2018 avec le Département.

L'implication des professionnels, leur présence sur le territoire permet indéniablement de tisser des liens avec

les jeunes marginalisés ou en voie de l'être.

Les ateliers multiples, les chantiers d'insertion, les partenariats sont autant de fils rouges que le jeune peut utiliser pour se réinscrire en tant que citoyen dans la cité. Il faut rappeler l'aide incontournable du CIO de l'Association qui oriente ces jeunes, leur permettant notamment de bénéficier de la prise en charge du BAFA.

Cette dynamique, soutenue par le Directeur Monsieur Chaouche nommé en avril 2016, continue sur l'année 2017 avec l'investissement de nouveaux territoires du 11ème arrondissement, le renforcement des liens avec des groupes de jeunes préalablement identifiés, le renforcement du partenariat avec des collègues, car la promotion de l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité est un axe majeur de travail pour l'ensemble de l'équipe. Dernière action innovante, la participation d'un philosophe de rue qui engage de façon spontanée une discussion avec les jeunes dans l'espace public.

Concernant **le milieu ouvert**, les tendances sur les évolutions de problématiques soulignées en 2015 restent en vigueur sur 2016. Les situations de conflits familiaux avec séparations sont toujours aussi significatives. Dans la continuité de ce qui avait été constaté en 2015, les situations sont de plus en plus complexes, avec des problématiques multiples qui fragilisent la cellule familiale et peuvent provoquer son éclatement.

S'y ajoutent les problématiques relatives à la radicalisation. A ce titre, l'ensemble des Services a bénéficié de modules de formation autour des phénomènes de radicalisation, proposés par la Direction Territoriale de la PJJ.

Ses territoires :

À Paris sur les pôles Flandre, Hauteville et Morard, un travail conséquent a été effectué en début d'année 2016 pour pallier au déficit du Service: un ajustement de la masse salariale et un redécoupage des territoires de chaque pôle. Cette orientation a eu un impact positif sur l'année 2016 qui se clôture par un résultat excédentaire,

et ce en tenant compte par ailleurs de l'arrivée de 24 nouveaux salariés.

Le Service continue de développer des projets et des réflexions aux dimensions prospectives. Sans toutes les énumérer, nous pouvons mettre en avant la mise en place d'un groupe de réflexion transversale aux trois pôles concernant la prise en charge spécifique des enfants à l'épreuve de la séparation parentale et du conflit familial, problématique transversale à l'ensemble des Services. Une activité ciné-club a été développée au sein du pôle Morard (14ème arrondissement) à raison d'une séance pendant les périodes de vacances scolaires, suivie d'échanges et de débats qui s'adressent à tous les enfants et les adolescents. Cette activité a rencontré un vif succès.

Le SPPE, Service de Prévention et Protection de l'Enfance de Paris, sur le 11ème, 17ème, 18ème 19ème et 20ème arrondissement, continue d'enregistrer une sous activité qui s'explique par un turnover conséquent des situations et donc une perte de journées facturables. Ce turnover est dû au peu de mobilisation des familles et à la dégradation ou gravité des situations et donc à l'obligation de transmettre à la CRIP des informations préoccupantes.

Le mandat d'évaluation a quant à lui évolué positivement (+ 7.7%).

Pour autant, la dynamique du Service est soutenue par l'ensemble des professionnels. Ainsi sur l'année 2016 la permanence d'accueil et de conseil éducatif a été étendue à toutes les antennes. Un groupe de parents d'adolescents a été constitué à l'initiative de deux professionnelles répondant ainsi à une demande de parents souhaitant rencontrer d'autres parents. D'autres ateliers sont mis en place, sans être exhaustif nous pouvons citer: l'atelier « dessin à la craie » ou encore un atelier le SLAM.

Le Conseil d'administration a validé pour sa part le projet de service au cours de la séance en ce jour.

Dans les Hauts-de-Seine, sur les sites de Nanterre, Asnières, Colombes et Clamart, nous pouvons dire que l'activité AED/AEMO est aujourd'hui installée comme une

norme élargie à toutes les équipes. Cette activité mixte a été formalisée d'une part dans le renouvellement de l'autorisation et de l'habilitation, et dans la signature du protocole avec le Département d'autre part. L'année 2016 enregistre un effet ciseau avec une augmentation constante de l'activité AED (de 14%) et une diminution continue de l'activité AEMO (de 7,4%) Le Directeur, Monsieur Harrison, a su replacer ce Service dans une dynamique positive avec la mise en place d'un cadre de travail et de procédures limpides.

Je souhaite rappeler ici un des nombreux projets du Service, présenté à la Commission «Protection de l'enfance et médico-sociale»: l'évolution de l'expérimentation sur une intervention intensive de prévention dans le domaine de la santé mentale des enfants de moins de 6 ans pris en charge dans le cadre d'une mission judiciaire.

Par ailleurs, un chantier d'envergure s'ajoute en 2017 et 2018 à l'ensemble des projets en cours, à savoir la rénovation du site de Nanterre, rue Allende, projet ambitieux dont le coût est évalué à 1.7 KE.

En Essonne, sur les antennes de Corbeil, de Chilly Mazarin, d'Étampes et d'Évry, le SSE 91 enregistre un surcroît d'activité sur l'année 2016.

La création de 4 postes éducatifs, en juillet 2015, a permis de résorber considérablement la liste d'attente qui est passée de 156 à 55 enfants en 2016.

Parallèlement, une analyse intéressante a été menée par le SSE 91 portant sur les caractéristiques des populations prises en charges et leur évolution.

Au-delà des précarités multiples dans lesquelles se trouvent les familles suivies par le Service, les mesures concernent les conflits parentaux et les séparations difficiles. Cette analyse met en avant des troubles de la parentalité auxquels s'agrègent des dysfonctionnements, voire des traumatismes vécus par les parents dans leur propre enfance. Un nombre important de mesures comporte également une problématique de santé

de l'un ou des deux parents. Sans aller plus loin dans l'analyse, il est tout même intéressant de mettre en avant les besoins en soins des enfants pris en charge par le SSE 91. Sur un échantillon de 890 enfants, 23.62% sont suivis et pris en charge par une structure médico-sociale ou sanitaire. Vingt pour cent des enfants auraient besoin de soins mais aucun suivi n'a été mis en place. 3.42% bénéficient d'une notification MDPH non mise en œuvre. Et enfin, 26.8% des parents devraient faire l'objet de soins, et 16% d'entre eux ne sont pas suivis.

Ces chiffres doivent nous interroger sur les modalités d'accompagnement et leur nécessaire adaptation.

Dans le Val-de-Marne, à Choisy-le-Roi et à Créteil, la liste d'attente est une problématique récurrente depuis de nombreuses années, ce qui représente une difficulté non négligeable sur laquelle le Service n'a que très peu de pouvoir d'action.

L'Association a proposé au Département de faire intervenir l'équipe du pôle Morard afin de résorber en partie cette liste d'attente.

Le Service a développé en fin d'année 2016 des rencontres débats sur des thématiques ciblées, mises en place par la documentaliste du service, Madame Guilbert. Ces rencontres ont vocation à favoriser la connaissance mutuelle et à impulser une dynamique territoriale. La première thématique proposée était: «Les représentations de l'enfant en Afrique subsaharienne». Cette dynamique continue sur 2017.

Un mot sur la Réparation Pénale, mission effectuée par le SSE 94. Le contrat d'activité a été pleinement réalisé avec 167 mesures. Cette mesure qui reste pertinente pour les primo délinquant appelle des partenariats soutenus que le Service souhaite développer sur les prochaines années.

A l'instar du SSE 92, un projet de rénovation du site de Créteil sera initié prochainement.

Les Services d'Investigations Éducatives représentent environ 90 salariés.

L'inter SIE de l'Association a entrepris collectivement la démarche

d'évaluation interne, transmise à la PJJ en ce début d'année 2017. L'Inter SIE travaillera en 2017 sur les plans d'actions issus de l'évaluation interne, ainsi que sur une étude portant sur la répartition interdépartementale des MJIE en cas de suractivité.

En 2017, les dossiers de renouvellement d'habilitation sont en cours d'instruction.

Plus précisément, le **SIE 91** a comptabilisé 265 mesures exercées. La liste d'attente récurrente de ce Service a pu être résorbée grâce à l'octroi d'un poste de travailleurs social en CDD, parallèlement à une baisse des ordonnancements. Les ordonnancements sont à nouveau à la hausse sur l'année 2017.

Il est à souligner qu'un nombre important de mineurs a déjà fait l'objet de mesures éducatives avant la mise en place de la MJIE. Les situations sont souvent très dégradées, ce qui augure le plus généralement d'un placement.

Dans le cadre de la fluidité du parcours des jeunes, le SSE 91 a formalisé en 2016 un protocole avec l'AEMO.

À Paris le contrat du SIE portait sur 400 mesures et concernait, pour 32% des enfants en bas âge et des bébés, et pour 35% des enfants de 6 à 10 ans. Les motifs sont principalement dus à des conflits et violences conjugales.

Pour 52% des mesures, la décision des magistrats s'oriente vers une AEMO ou une AEMO renforcée.

Dans les Hauts-de-Seine, 297 mesures ont été effectuées, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Cela s'explique notamment par des difficultés de recrutements, rétablies à la fin du premier trimestre 2016.

Le Val-de-Marne suit, quant à lui, 500 mesures. Le nombre de mesures en attente ne cesse d'augmenter depuis 2015, ce qui s'explique par un nombre d'entrées plus important ainsi que des départs en retraite. Plus récemment, nous avons eu à déplorer le départ de Madame Sophie Cuadros, Directrice, qui quittera ses fonctions à la fin du mois de juillet 2017.

Concernant les établissements sociaux et médico-sociaux :

En introduction, il est important de rappeler que tous les Établissements et Services médico-sociaux ont obtenu le renouvellement de leurs autorisations, effectives en ce début d'année 2017, et ce pour une durée de 15 ans.

Le secteur médico-social amorce un tournant qui se concrétisera par la signature, comme je l'évoquais en introduction, d'un CPOM. Des travaux ont été initiés dès 2016 par la mise en place d'une réflexion autour du parcours de l'enfant et de la fluidité dans le travail des équipes de professionnels. Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration, prenant plus particulièrement en compte le DITEP (décret du 24 avril 2017).

Concernant l'ITEP «**Les Fougères**», Madame Foignet-Pohren a quitté la Direction de l'Établissement en octobre 2016. Dans l'attente d'une nouvelle organisation, l'intérim est assuré par le Directeur Général.

Au cours de l'année l'internat a accueilli 21 jeunes filles. L'accueil de jour a suivi la même tendance.

Le CAFS a, quant à lui, accueilli 32 enfants.

L'organisation de l'Établissement est aujourd'hui questionnée afin de l'orienter vers une meilleure réponse aux besoins des jeunes. La modalité d'accueil en internat de jeunes filles est interrogée, ainsi que l'identification et l'autonomie de l'accueil de jour. Le CAFS quant à lui fait l'objet d'un plan d'action, déployé dès 2017, dont l'objectif est de l'inscrire pleinement dans le dispositif médico-social, en valorisant le travail des assistantes familiales par la formation et la volonté d'une meilleure valorisation salariale.

Il faut souligner que 87.5% des enfants et adolescents accueillis au CAFS font parallèlement l'objet d'une mesure de placement confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance (AE). Il a donc été décidé de formaliser un protocole avec le service de l'ASE du département de l'Essonne afin de faciliter le travail des équipes.

Au-delà de ce changement de Direction, et des nouvelles orientations,

l'équipe est restée impliquée à proposer des ateliers aux jeunes accueillis. Sans citer l'ensemble des ateliers mis à disposition, la cani-rando a été mise en place sur l'année 2016. Cette activité à plusieurs objectifs: développer la capacité de gérer son chien, l'entraide, la solidarité et la confiance en soi.

Concernant l'ITEP «Le Petit Sénart», implanté sur les sites de Tigery, Brunoy, Ris Orangis et Évry, l'implication de l'équipe (127 salariés) a permis la réalisation de l'activité, soit 85 enfants accueillis en internat et 26 enfants en externat. La scolarisation revêt une place importante au sein de l'ITEP qui propose une unité d'enseignement (11.5 enseignants). Sur les 111 enfants accueillis, 73 sont scolarisés dans l'unité d'enseignement à temps plein ou à temps partiel (63% des enfants). Un convention avec l'Éducation Nationale est en cours de réflexion.

Mettons en avant la mise en place entre autre, en 2016 d'une classe numérique co-animée par des enseignants et l'éducateur technique. Au-delà de l'objectif principal, qui est le développement d'une méthodologie de travail et le soutien des apprentissages fondamentaux, cet atelier permet de prévenir les risques liés aux réseaux sociaux.

Le SESSAD, réparti sur les communes d'Évry et d'Épinay-sous-Sénart, est un Service de proximité intégré dans le tissu social qui contribue à ce que l'enfant, malgré ses difficultés et leurs répercussions, puisse évoluer dans son environnement familial, social, scolaire.

Pour l'année 2016, 78 enfants ont bénéficié de soins.

Afin de préserver un accompagnement de qualité, le SESSAD doit déménager. Cela permettra d'assurer un meilleur espace d'accueil des enfants, de leurs familles et des équipes. Le choix a été fait de mutualiser des nouveaux locaux avec le CMPP du Val d'Yerres

Près de 1000 enfants ont été suivis par **les 3 CMPP de l'Association** soit 30 237 rendez-vous sur l'année.

De façon plus particulière, **le CMPP**

du Val d'Yerres a accompagné 297 enfants, soit 6 143 séances facturées mais 9 054 rendez-vous assurés.

Sur ce CMPP, nous constatons des enfants de plus en plus jeunes qui consultent pour des troubles envahissants du développement. Ainsi, ont été établis des critères de priorités afin d'accueillir ces enfants malgré une liste d'attente qui s'étend au-delà de 16 mois.

En ce qui concerne le **CMPP de Corbeil**, 490 enfants ont été suivis soit 11 649 actes facturés sur les 17 652 effectués. Le CMPP a fonctionné pendant 11 mois sans Directeur médical.

En termes d'outil de gestion, l'année est marquée par un nouvel outil de gestion, plus adapté au suivi des personnes accueillies.

Enfin, A Paris, **le CMPP «Pichon Rivière»** a reçu 151 enfants pour 3 531 actes. La forte dynamique initiée par le Médecin Directeur va permettre, nous l'espérons, l'ouverture d'un dispositif d'appui à la scolarité et de soins de proximité en lien avec l'Éducation Nationale et le secteur sanitaire.

L'année 2017 s'ouvre avec la mise en œuvre des projets précités dont deux majeurs:

- la formalisation du Projet associatif et sa mise en œuvre;
- la signature du contrat pluriannuel d'objectif et de moyen en décembre 2017.

Jean-Etienne LIOTARD
Directeur Général



COMPTES ANNUELS 2016

Rapport financier du Trésorier adjoint

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE :

L'exercice 2016 a été marqué par les événements suivants :

- l'installation des services de la Direction générale au 4e étage de l'immeuble sis 9 cour des Petites Écuries à compter du mois d'avril 2016 ;
- la création de la Direction de la qualité et du développement rattachée à la Direction générale de l'association suite à la suppression du poste de directeur général adjoint ;
- l'initiation de la formalisation du projet associatif ;
- l'élargissement de la norme du SSE 92 avec l'ajout de l'activité d'AED.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat global de l'Association, après la reprise des résultats, s'élève à **+ 708,9 K€**.

Il se décompose de la manière suivante :

Résultat négatif de la gestion propre de - 41,5 K€

Résultat positif de la gestion contrôlée de + 750,4 K€

PRODUITS ET CHARGES 2016

- Le total des **produits** s'élève à 49.874 K€ et diminue de 2,35% par rapport à l'exercice précédent. Les produits issus de la tarification représentent environ 91% des ressources de l'Association pour un montant total de 45.414 K€ contre 46.265 K€ l'année précédente, soit une diminution de 1,84% qui a pour raison principale la diminution du contrat d'activité de 3 SIE sur 4 et l'impact des affectations des résultats administratifs antérieurs ;
- Le total des **charges** s'élève à 49 833 K€ contre 48.723 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,28% due essentiellement à l'augmentation des charges de personnel et à celle des dotations aux amortissements et provisions. L'augmentation des charges de personnel est due au pourvoi de certains postes budgétés qui ne l'était pas jusqu'alors et à la variation de la provision pour congés payés.

Le résultat économique de 2016 reste toutefois excédentaire. Il est également important de souligner que l'excédent réalisé sur l'exercice est essentiellement dû au montant des reprises

de résultats administratifs antérieurs des établissements ou services sous contrôle de tiers-financeurs (667K€). Par conséquent, l'excédent réalisé reste à niveau raisonnable par rapport aux ressources budgétaires allouées au cours de l'exercice.

RÉPARTITION DES PRODUITS DE LA TARIFICATION PAR ACTIVITÉ

À la clôture de l'exercice 2016, les produits de la tarification et les produits des activités subventionnées représentent environ 93% du volume de produits de l'Association.

La répartition du volume de produits par activité se décompose de la manière suivante :

- le montant des produits de la tarification ou des subventions des activités, liés à la protection de l'enfance, s'élève à 33 812 952 € : ce qui représente environ 72% du volume de cette catégorie de produits ;
- le montant des produits de la tarification des activités des établissements médico-sociaux s'élève à 12665724 € : ce qui représente environ 28% du volume de cette catégorie de produits.

Le tableau de synthèse de répartition des produits de la tarification par activité se présente de la manière suivante :

ACTIVITÉ	TYPE D'ACTIVITÉ	ÉTABLISSEMENTS	MONTANT	POURCENTAGE	MONTANT	POURCENTAGE
Protection de l'enfance	AEMO	SSE 75 AEMO	8 277 300	17,81%	21 084 495	45,36%
		SSE 91 AEMO	4 209 060	9,06%		
		SSE 92 AEMO	5 302 484	11,41%		
		SSE 94 AEMO	3 296 650	7,09%		
	MJIE	SSE 75 SIE	1 157 690	2,49%	4 463 177	9,60%
		SSE 91 SIE	1 027 063	2,21%		
		SSE 92 SIE	908 705	1,96%		
		SSE 94 SIE	1 369 719	2,95%		
	Réparation Pénale	SSE 94 RP	158 465	0,34%	158 465	0,34%
	AED	SSE 75 SPPE	5 114 118	11,00%	6 446 460	13,87%
SSE 92 AED		1 332 342	2,87%			
Médiation Familiale		EFM	424 491	0,91%	843 074	1,81%
		MDLF	418 584	0,90%		
Prévention		SPS	537 281	1,16%	817 281	1,76%
		SEPPE Winnicott	280 000	0,60%		
ITEP		ITEP/CAFS Les Fougères	2 415 217	5,20%	9 227 231	19,85%
		ITEP Le Petit Sénart	6 812 014	14,66%		
Établissements médico-sociaux	CMPP	CMPP Pichon-Rivière	510 711	1,10%	2 474 500	5,32%
		CMPP Corbeil-Essonnes	1 209 308	2,60%		
		CMPP Val d'Yerres	754 480	1,62%		
SESSAD	SESSAD	963 992	2,07%	963 992	2,07%	
			46 478 676	100,00%	46 478 676	100,00%

LES INVESTISSEMENTS

Le volume d'acquisition d'immobilisations de l'Association, au cours de l'exercice, clos au 31 décembre 2016, s'élève à 2 369 K€.

Les investissements réalisés concernent principalement des travaux de rénovation ou d'aménagement, dont le montant s'élève à 1513K€. Les Établissements ou Services concernés sont principalement :

- les locaux du Siège et de la Direction générale pour 1 098 K€ ;
- l'ITEP du Petit Sénart pour un montant de 125 K€.

Le montant des travaux de rénovation ou d'aménagement sur les autres établissements ou services est inférieur à 100 K€.

Le reste des investissements concerne du matériel de bureau et informatique, des logiciels ou des véhicules.

LES CRÉANCES « USAGERS »

Elles s'élèvent à 7 621 K€ (en valeur nette), contre 7 391 K€ l'année précédente, soit une augmentation de 3,11%.

Toutefois, cette augmentation liée à une modification de présentation du solde des créances dans les états financiers représente un écart technique. En effet, les soldes débiteurs ont été imputés en créances usagers et les soldes créditeurs en autres dettes. Selon cette méthode, le solde des créances usagers, au 31 décembre 2015, s'élève à 8576 K€ contre 7 621 K€ au 31 décembre 2016 : soit une évolution réelle de - 11%.

LA TRÉSORERIE

Elle s'élève à un montant de 7680 K€ au 31 décembre 2016 contre 5337 K€ fin 2015, soit une augmentation d'environ 44%. Cette amélioration est en grande partie liée aux résultats obtenus par les établissements et par une réduction des délais de règlements de la fac-

turation.

LES FONDS PROPRES

Ils s'élèvent à 15 509 K€ au 31 décembre 2016 contre 15 146 K€ l'année précédente. Ils sont donc en augmentation de 363 K€, soit 0,24%. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des provisions réglementées pour investissement (+300 K€) et par une réduction importante du déficit réalisé sur les activités en gestion propre : on passe, en effet, d'un déficit de 119 K€ au 31 décembre 2015 à un déficit de 41 K€ sur cet exercice.

LES EMPRUNTS

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'année 2016 est de 342 K€.

Le prêt souscrit, dans le cadre du financement de la rénovation des locaux du SSE 92 situés à Clamart, a été débloqué, par le Crédit Coopératif, en date du 26 janvier 2016, pour un montant de 252.000 €. Cet emprunt a été conclu pour une durée de 7 ans.

La dette, auprès des établissements bancaires, s'élève à 2 918 K€ à la clôture de l'exercice.

AGRÉGATS FINANCIERS

- Le FRI au 31/12/2016 s'élève à 2 613 K€ contre 2 968 K€ au 31/12/2015
- Le FRE au 31/12/2016 s'élève à 7 460 K€ contre 7 140 K€ au 31/12/2015

CONCLUSION

En conclusion, nous constatons que l'excédent réalisé, à la clôture de l'exercice 2016, est moins important que l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2015 (1 961 K€) car aucun événement exceptionnel n'est intervenu au cours de l'exercice.

Nous constatons également une poursuite de l'amélioration du re-

couvrement des créances usagers. En effet, elles diminuent en volume de 11% par rapport à l'exercice précédent. Ce processus va se poursuivre en 2017 car les actions faites pour recouvrer les créances du département de la Seine Saint Denis semblent porter leur fruit.

Nous tenions à souligner la stabilité des fonds propres de l'association. Ils n'évoluent, en effet, que de 0,24% pour se porter à 15 509 K€.

Nous souhaitons remercier ici l'ensemble des collaborateurs comptables pour la fiabilité des comptes que nous vous avons présenté.

Nous vous précisons également que les équipes comptables et la Direction financière vont engager, sur la période à venir, les travaux suivants :

- changement du système d'information comptable ;
- actualisation du plan comptable de l'Association ;
- et approfondissement de la comptabilité analytique des Établissements.

Alain RAOUL

Trésorier adjoint

COMMUNICATION SUR LA COMMISSION « Protection de l'enfance et médico-sociale »

La Commission « Protection de l'enfance et médico-sociale » a pour objet de faire se réunir et travailler ensemble des membres du Conseil d'administration, de la Direction générale, les Directeurs, des Chefs de service et des Travailleurs sociaux de l'Association.

Le travail de cette commission met en évidence combien notre Association se veut force de proposition collective dans son domaine de compétence, dans notre monde en perpétuelle évolution, tant du point de vue législatif que dans les pratiques professionnelles; et face à une population de jeunes en danger, protéiforme et mouvante.

La commission s'est réunie en particulier les 10 Janvier et 24 Avril mais, entre-temps, elle a bien évidemment travaillé sur le Projet associatif, en particulier dans sa partie organisationnelle, en réfléchissant aux moyens de le mettre en place afin que se crée un véritable travail de réflexion collective -j'insiste toujours sur ce terme « collectif »-, associant tous ceux qui souhaitent participer. Certains des membres de la commission ont par ailleurs fait partie du Comité de pilotage qui s'est réuni un certain nombre de fois.

La commission en elle-même a pour une part abordé, étudié les projets en cours depuis plusieurs années,

dont il convient de voir l'état d'avancement et la manière de les faire aboutir dans toute leur complexité. Elle a d'autre part analysé de nouveaux projets présentés par différents services; l'objectif étant toujours de chercher comment réaliser au mieux les objectifs proposés et comment préconiser leur développement, y compris dans d'autres services, et surtout leur pérennisation.

Dans les projets au long cours, apparaît tout d'abord « **les Maternités adolescentes** », qui est un projet à l'initiative de Madame KACI, Directrice du S.E.P.P.E. Winnicott, en lien avec le Professeur GOLSE. C'est un projet de recherche sur le thème des maternités adolescentes, qui est lancé pour étayer le projet avant sa réalisation pratique. C'est une étape qui n'avait pas été prévue à l'origine mais qui s'avère nécessaire pour attirer l'attention sur le projet, le consolider et faire en sorte que les éventuels participants à son élaboration aient un dossier solide. L'intitulé de la recherche serait « du désir au passage à l'acte : causes et conséquences des maternités adolescentes ».

Un deuxième projet au long cours, sur lequel nous nous penchons régulièrement, qui est le DOPE - **dispositif d'orientation, de prévention et d'évaluation** -, est un projet à l'initiative du Docteur OUVRY,

Directeur du CMPP PICHON-RIVIERE, avec l'appui de Monsieur JUTANT, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Administrateur de l'Association en lien avec le Rectorat de Paris. Ce projet a été examiné à différents moments, et on sait que le nouveau Directeur de l'Académie, Monsieur COIGNARD, y porte un regard favorable, ce qui est très positif étant donné qu'il s'agit d'un travail en collaboration étroite avec les Établissements scolaires qui ont en charge des enfants n'ayant pas tout à fait leur place dans l'immédiateté. Il faut essayer de travailler avec ces Services.

Il restait à étudier un business plan pour l'accréditer face à nos interlocuteurs, ce travail a été fait, en particulier avec Monsieur SCHMITZ, notre nouveau Directeur financier.

Nous avons aussi étudié des projets en cours de réalisation, qui sont maintenant réalisés. Par exemple, pour ne pas les citer dans leur ensemble, j'évoquerai, au SSE 92, Monsieur HARRISON et ses Services, qui ont travaillé sur la reprise d'une expérimentation antérieure qui avait été stoppée, en lien avec la Direction Enfance du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Il s'agit d'un **dispositif Petite Enfance (DPE)**, AED, AEMO, en réponse à la fragilité infantile précoce dans des environnements fragilisés, voire désordonnés. Il serait intéres-

sant de mettre en place un centre parental à domicile, en travaillant sur la parentalité et l'autonomie, avec un protocole d'accompagnement parental.

En réponse également à une demande initiale du Département, le SSE 92 lance un projet de **dispositif de recherche d'un lieu d'accueil pour les enfants devant être placés**, lieu en adéquation avec le profil des enfants et permettant de veiller, entre autres, aux objectifs, à la stabilité des parcours et à la réduction des phénomènes de rupture.

La commission examine aussi des réponses à des appels à projets, avant leur validation par le Conseil d'administration. Certains dossiers ont abouti, fort heureusement, comme la **Maison des Liens Familiaux**.

On ne peut que regretter que ce ne soit pas le cas pour tous comme le SAJE, sur lequel la commission avait réfléchi et travaillé, qui n'a malheureusement pas été retenu.

Toutefois, il est à noter que tous ces projets qu'ils soient à court, moyen ou long terme, qu'ils relèvent de projets à l'initiative des Services ou qu'ils soient une réponse à des appels à projets, ne peuvent être travaillés qu'en lien avec des partenaires, fussent-ils multiples: Collectivités territoriales, ARS, MDPH,

Éducation nationale, etc. Et c'est sur ce large environnement que la commission privilégie les travaux. C'est essentiel de travailler dans un contexte de pluri partenariat.

La commission est aussi un lieu d'échanges, grâce aux comptes rendus de rencontres à l'extérieur de l'Association, des réunions, des stages qui permettent aux uns et aux autres d'élargir leur champ de vision.

Nous avons par exemple évoqué un travail de réflexion sur le thème de la bienveillance, où des personnels avaient pu assister à des rencontres, ou encore le compte-rendu de la commission « Protection de l'Enfance » de la CNAPE du 9 mars, sur le plan interministériel pour la mobilisation et la lutte contre les violences faites aux enfants - plan interministériel 2017/2019.

La commission se soucie aussi de la mise en valeur du Pôle médico-social qui représente 30% de notre activité, et sur lequel elle se propose de conduire une large réflexion pour le mettre plus en évidence dans le cadre du Projet de l'Association.

Pour terminer, la Commission voudrait voir émerger deux axes de travail pour la rentrée: **travailler avec un Centre de recherches sur l'AEMO et l'AED de demain**, dans une démarche prospective, en associant les professionnels de terrain.

Cette question pourra être posée au CNAEMO, Fédération dans laquelle Olga Spitzer est fortement impliquée.

Commencer à aborder un thème de travail et de recherche sur « **Comment collecter la parole de l'enfant après la mesure** »: peut-être une amorce de réflexion dans la perspective d'un travail sur l'évaluation, conduit avec circonspection.

Bernadette JARDIN
Vice-Présidente



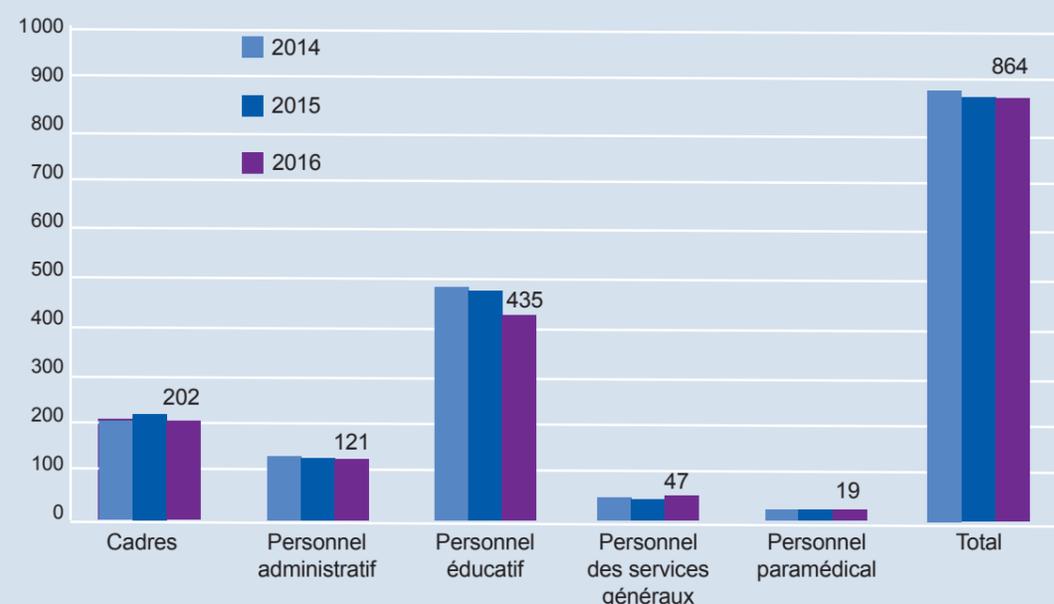
Rapport des Ressources Humaines 2016

En 2016, la fonction ressources humaines de l'Association Olga SPITZER a poursuivi sa structuration et son déploiement.

L'effectif cumulé des Établissements et services de notre Association est pratiquement resté stable en 2016 et s'est établi à 864 salariés contre 868 en 2015.

EFFECTIF PHYSIQUE

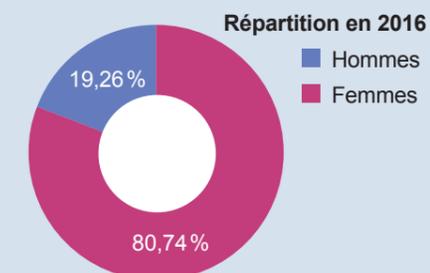
EFFECTIF PHYSIQUE	2014	2015	2016
Cadres	208	214	202
Personnel administratif	127	125	121
Personnel éducatif	481	469	435
Personnel des services généraux	44	41	47
Personnel paramédical	19	19	19
TOTAL	879	868	864



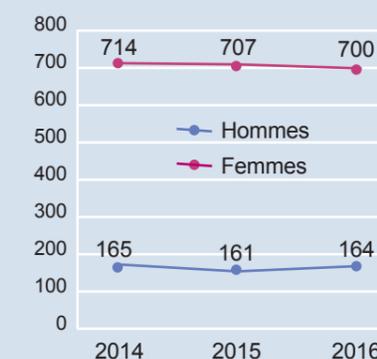
► Les femmes représentent 80,74% des effectifs contre 19,26% pour les hommes. Cette structuration est une tendance lourde de notre secteur d'activité.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR GENRE

Genre	2014	2015	2016
Hommes	165	161	164
Femmes	714	707	700
TOTAL	879	868	864



RÉPARTITION PAR GENRE	2014		2015		2016	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	58	150	60	154	51	144
Personnel administratif	8	119	9	116	10	99
Personnel éducatif	80	401	73	396	74	352
Personnel des services généraux	17	27	17	24	16	84
Personnel paramédical	2	17	2	17	13	21
TOTAL	165	714	161	707	164	700



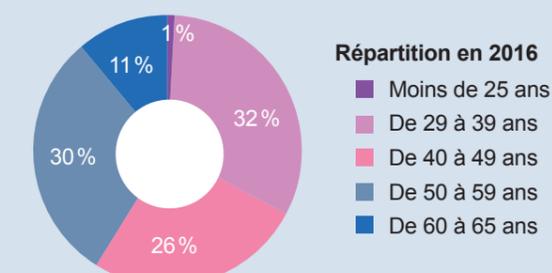
► L'âge moyen des salariés de notre Association s'établit à 44,5 ans contre 44 ans en 2015.

L'Association compte :

- 11,23% des salariés ont plus de 60 ans, soit 97 personnes
- 25,46% des salariés ont entre 50 et 60 ans, soit 220 personnes
- 26,39% des salariés ont entre 40 et 49 ans, soit 228 personnes
- 34,49% des salariés ont entre 25 et 39 ans, soit 298 personnes
- Et seulement 2,43% des salariés ont moins de 25 ans, soit 21 personnes.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ÂGE

ÂGE	2014	2015	2016
Moins de 25 ans	18	19	6
29 à 39 ans	305	303	276
40 à 49 ans	215	225	229
50 à 59 ans	264	229	260
> 60	77	92	93
TOTAL	879	868	864



► L'ancienneté moyenne est de 7 ans 6 mois, contre 9 ans 1 mois en 2015. Cette variation est essentiellement due aux départs en retraite de plusieurs seniors en 2016.

► Le nombre de CDI représente 94,31% de l'effectif contre 5,69% pour les CDD.

► Le nombre de salariés à temps partiel affiche une très légère augmentation passant de 28,47% en 2015 contre 29% en 2016.

► Le nombre de jours d'arrêt pour absence tous motifs confondus (maladie, maternité, paternité, accident de travail...) est en légère diminution et

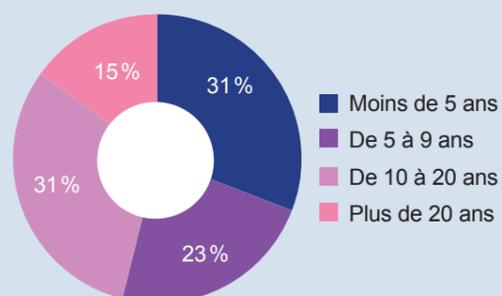
s'établit à 9,60% contre 9,9% en 2015.

► Quant au taux d'absence maladie, il reste pratiquement stable à 4,66% contre 4,60% en 2015.

► Enfin, les congés maternité sont en forte augmentation, passant de 2871 jours en 2015 contre 3462 jours en 2016.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ANCIENNETÉ

ANCIENNETÉ	2014	2015	2016
Moins de 5 ans	339	334	273
De 5 à 9 ans	196	207	198
De 10 à 20 ans	222	212	265
Plus de 20 ans	122	115	128
TOTAL	879	868	864



Au-delà de ces chiffres, plusieurs points RH auront particulièrement rythmés les Ressources Humaines de notre Association tout au long de l'année 2016; ce sont :

- Le contrôle URSSAF;
- Le Dialogue social;
- La formation : Montée en charge de la mutualisation;
- La cartographie des risques professionnels au sein de notre Association;
- La protection sociale complémentaire.

1. CONTRÔLE URSSAF

Ce contrôle a débuté dès les premiers jours du mois de janvier 2016 et s'est étalé sur 7 mois. Cette inspection a concerné l'ensemble des Établissements et Services dans la nouvelle configuration de la centralisation de la paie de notre Association.

Ainsi, toutes les opérations de contrôle et d'investigation ont pu se réaliser en même temps au Siège de notre Association pour l'ensemble de nos sites; ce qui a favorisé un meilleur échange avec les agents de l'URSSAF. Pour la première fois, l'Association était considérée

comme une entité unique et non comme une structure fédérative.

Ce contrôle a également permis à l'Association d'asseoir définitivement la stratégie adoptée en centralisant la paie, car les Services de l'URSSAF ont plutôt émis un satisfecit général quant à cette opération qui apportait sécurité et clarté dans le traitement de la paie et les charges qui y sont associées.

Au total, cet exercice a été bénéfique pour l'Association tant sur le plan de l'organisation que sur l'aspect technique :

- Sur L'organisation : la production de toute la paie au siège a été un élément facilitateur du travail de l'URSSAF, l'Association a été réactive à toutes les demandes émanant des agents de l'État;
- Sur le plan technique : le paramétrage de toutes les bases traitées est régulièrement mis à jour. Les contrôleurs ont facilement vérifié les bases, les taux et les calculs des cotisations de sécurité sociale et les contributions d'assurance chômage destinées à financer les prestations sociales.

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Depuis 1987, l'Association était exonérée de la charge patronale « versement du transport ». Le Syndicat

des transports d'Île-de-France (le STIF) était revenu sur cette disposition à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation estimant que plusieurs Associations, à l'instar de la nôtre, ne remplissaient pas des conditions requises pour bénéficier de cet exonération.

L'association a néanmoins intenté une action en Justice contre l'arrêté du STIF mettant fin de cet avantage en saisissant le tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

Nos arguments n'ayant pas prospéré, la décision d'exonération du versement de transport établie le 6 janvier 1987 par le Syndicat des Transports Parisiens (STIF) au bénéfice de l'association a été abrogée à compter du 1er janvier 2015.

L'URSSAF s'est donc basée sur cette décision pour redresser l'Association sur une seule année au lieu de 2 ans. Nos contestations devant les tribunaux ayant retardé le redressement d'une année.

2. DIALOGUE SOCIAL

Les échanges réguliers et de qualité avec les salariés et leurs représentants sont menés aussi bien au niveau des Établissements et Services (réunions mensuelles des Comités d'établissement et des Délégués du

Personnel, réunions trimestrielles du CHSCT), qu'au niveau associatif (Comité central d'Entreprise, Comité des Risques Professionnels...).

Les différents Syndicats représentant les professionnels présents au sein de notre Association sont :

- La CFDT (Confédération Française Démocratique du travail)
- SUD (Union syndicale Solidaires)
- La CGT (Confédération Générale du travail)
- FO (Force Ouvrière)

Cette représentation fait suite aux dernières élections professionnelles de 2016.

En effet, les salariés de l'Association ont été appelés à voter en fin d'année 2016 pour renouveler les instances représentatives du personnel. Ces instances constituent le cadre légal de consultation et d'information concernant les questions d'organisation et de conditions de travail.

Cette élection a été marquée par une baisse significative de la participation au 1er tour (18,32% en 2013 contre 12,7% en 2016), déterminant pour mesurer l'audience syndicale.

L'Organisation Syndicale CFDT Santé conserve sa place du premier syndicat avec 32,45% des voix, suivi de SUD Santé-Sociaux avec 30,97%, la CGT arrivant en troisième position avec 22,71% et enfin 13,86% pour FO.

Enfin, il est à signaler que l'accord sur la négociation annuelle obligatoire a été signé par la CFDT.

Cet accord, soumis à agrément conformément à l'article 314-6 du code de l'action sociale et des familles prévoyait des mesures sociales importantes notamment :

- La priorité donnée à la revalorisation des bas salaires par le truchement de l'article 39 de notre convention collective;
- La poursuite des efforts en vue d'harmoniser la valeur faciale à 8 euros des tickets restaurants servis dans les différents Établissements et Services de notre organisme;

• L'engagement de l'Association à inscrire systématiquement dans tous les budgets de ses Établissements et Services, l'octroi d'une prime de risque de 50 € bruts par mois (temps plein) pour les salariés qui se rendent au domicile des familles dans le cadre contraint de leurs activités professionnelles;

• L'engagement de la direction à calculer dorénavant l'acquisition des congés payés **en jours ouvrés**. Sont qualifiés de jours ouvrés, tous les jours de la semaine à l'exclusion du samedi, du dimanche, et des jours fériés chômés.

Par conséquent, les salariés devront acquérir en année pleine **25 jours** de congés payés contre 30 jours précédemment calculés en jours ouvrables.

3. FORMATION

Pour de très nombreuses associations et en particulier l'Association Olga SPITZER, la formation et la montée en compétence des employés sont un enjeu de taille. Compte tenu des contraintes budgétaires liées à la baisse des fonds dédiés à la formation, il devient indispensable pour chaque Association de développer une politique de formation à la fois qualitative et économique.

Pour notre Association, la mutualisation des moyens tant humains que financiers est essentielle pour répondre à cette exigence.

En effet, l'organisation de la formation dans notre Association, est depuis 2015, structurée en un service partagé de façon à créer une organisation mutualisée au service des Établissements et Services en déployant des processus administratifs et des outils homogènes et partagés. Les achats de formation continueront à être optimisés ainsi que les financements pour répondre aux besoins du plus grand nombre des aspirations exprimées et l'Association continuera à développer une expertise conseil formation en support des Établissements et Services pour la mise en œuvre des plans de formation.

D'ores et déjà, en fonction des besoins identifiés dans nos différents Établissements et Services, nous faisons appel à plusieurs organismes de formation, ce qui implique des différences de coûts, de qualité voire de programmes.

C'est pourquoi le plan de mutualisation de la formation est une solution qui permet en effet de déployer dans l'ensemble de notre Association des programmes de formation cohérents et de qualité, adaptés à nos professionnels tout en réalisant des économies d'échelle importantes.

Les différents plans de formation de 2016, dans la continuité de ceux de l'année de 2015, ont axé leurs priorités sur les besoins des professionnels identifiés au travers des entretiens de formation.

Ainsi, cette identification des besoins et leur réalisation au travers des plans est le premier levier pour accompagner les évolutions des métiers, pour préparer les compétences de demain, maintenir l'employabilité des salariés et les accompagner dans leurs parcours professionnels et éventuelle reconversion.

En 2016, l'Association Olga SPITZER a exposé 5% de sa masse salariale brute annuelle à la formation, soit 315 K€.

Cet investissement d'un niveau élevé est consacré à plus de 60% à des actions de perfectionnement.

La formation professionnelle a profité à plus de 480 salariés soit 55,74 % de l'effectif total de notre Association.

Enfin, l'Association a consacré d'importants efforts financiers pour l'implantation d'un outil informatique, véritable accélérateur permettant de déboucher dès 2018 à la définition d'une véritable politique de formation au niveau associatif.

4. CARTOGRAPHIE DES RISQUES PROFESSIONNELS AU SEIN DE NOTRE ASSOCIATION

En 2016, le comité associatif des risques professionnels a entrepris de constituer une cartographie des risques professionnels recensés

dans tous les Établissements et Services de l'Association.

Consciente que l'identification de ces risques présents, mais aussi passés afin de les quantifier est indispensable à une réponse globale en la matière, l'Association se veut être en pointe sur les questions de la qualité de vie au travail.

Ce travail permet d'apprécier de manière permanente les niveaux d'exposition des salariés aux risques auxquels ils sont confrontés dans leur quotidien professionnel.

Les résultats seront communiqués à chacune des directions d'Établissement ou de Service pour détermination et mise en œuvre d'un plan d'action adaptée à chacune des situations.

D'ores et déjà, il est à observer que la population d'Éducateur Spécialisée a été identifiée comme étant particulièrement exposée aux « événements » indésirables.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Savoir choisir une complémentaire santé et adaptée à une structure comme la nôtre relevait d'une gageure au moment de l'application de l'Accord national interprofessionnel (l'ANI) ayant rendu obligatoire la prévoyance santé.

Pour autant, comment procéder? Comment s'y retrouver dans ce marché pléthorique de l'assurance qui se caractérise par une offre difficilement lisible?

Face à ce défi, l'Association a opté pour la sécurité de ses professionnels en appliquant l'avenant 328 de notre convention collective. Cet avenant prévoit un socle de base amélioré par rapport à celui retenu dans l'accord interprofessionnel national et deux options 1 et 2.

Cette mutualisation des risques au niveau de la branche est une garantie pour l'avenir et met l'Association à l'abri des changements intempêtes des cotisations.

En attendant le premier bilan conventionnel en la matière, les premiers chiffres nationaux confortent plutôt cette orientation : ainsi, sur la réparti-

tion des dépenses de consommation en 2016, le reste à charge moyen de nos salariés est de 6,15 € par acte contre 8,40 € pour l'ensemble des ménages français (source : www.drees.social-sante.gouv).

Pour rappel, l'Accord National Interprofessionnel de 2012 (ANI) prévoyait l'ouverture de négociation de branche avant le 1er avril 2013 avec une entrée en vigueur de la couverture obligatoire des frais de santé au plus le 1er janvier 2016.

A défaut d'accord de branche, signé avant le 1er juillet 2014, les employeurs devaient prendre le relais de la négociation.

Partant de ce principe posé par la loi, la négociation ouverte au sein de notre Association n'a pas pu être menée à son terme, car un avenant conventionnel agréé était intervenu entre-temps.

Concernant la retraite, plusieurs formations adaptées ont été proposées sur ce sujet à destination de tous les salariés des Établissements et Services.

Sur le logement, l'organisme LOGEO, devenu ACTION LOGEMENT continue de faciliter autant que faire se peut l'accès au logement des professionnels de notre Association.

Ainsi, sur 41 demandes de logement recensées au 31 décembre 2016, 35 propositions de logement ont été effectuées et 5 familles logées pour un total estimé à 90000 €.

Par ailleurs, des aides d'accès au logement ont été consenties à trois personnes pour un coût total de 1419 €.

En outre, une somme de 35500 € a été débloquée à trois salariés dans le cadre de prêts d'accession et travaux.

Enfin, 3 familles ont été accompagnées pour un conseil social.

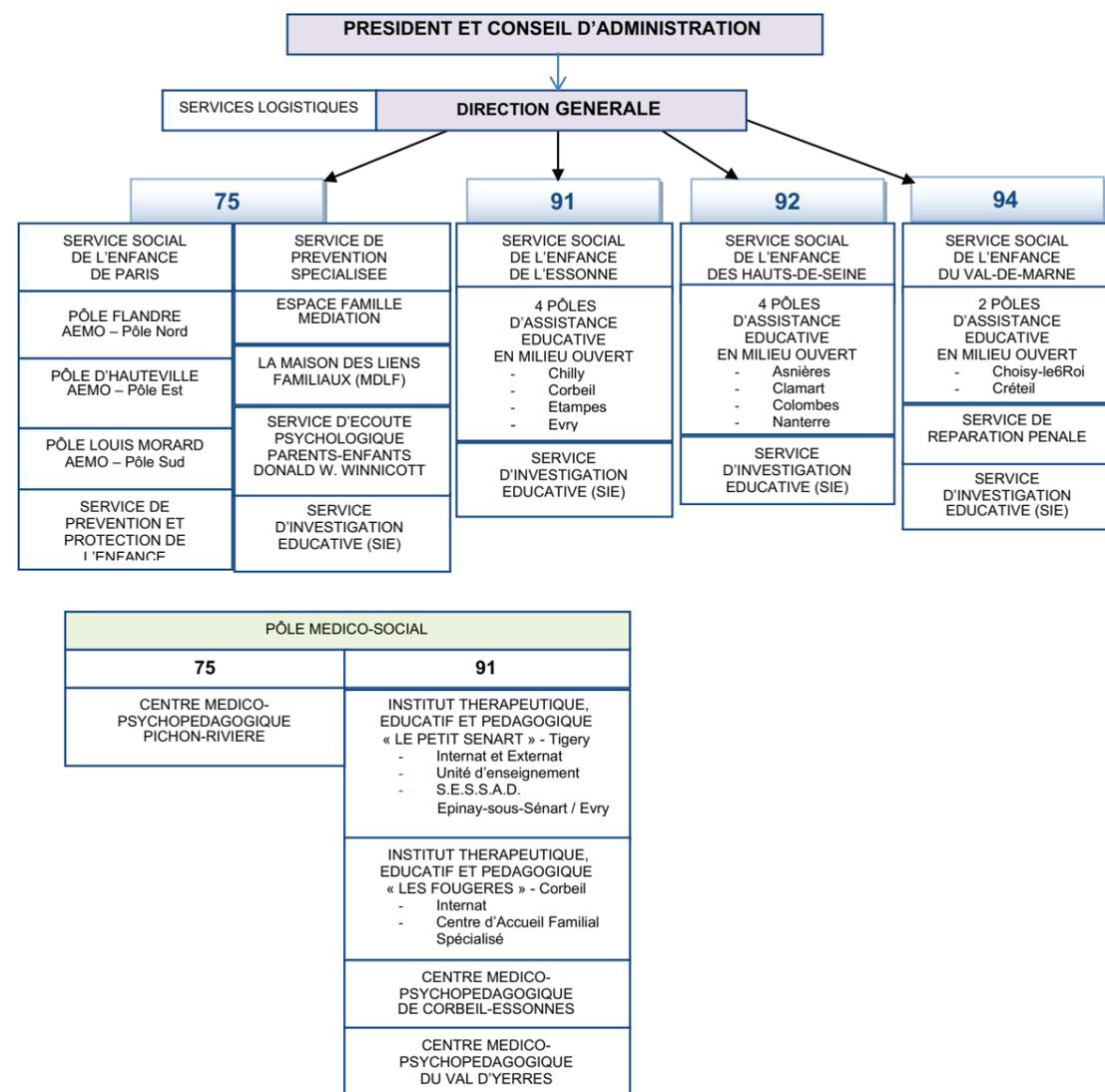
Plusieurs défis restent cependant à relever en 2017 :

- CONFORTER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS DANS NOTRE ASSOCIATION : il s'agira entre autres d'embaucher encore plus les jeunes, les accompagner et les former pour leur permettre de développer leur employabilité ;
- METTRE A JOUR NOTRE RÉGLEMENT INTÉRIEUR : la nécessité de nous conformer aux évolutions juridiques nous impose cet

exercice en 2017 ;

- FORMALISER LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET LA DÉCLINER DANS TOUS NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES au travers notamment d'une procédure de recrutement garante de cette politique.
- SE PRÉPARER AUX MUTATIONS imposées par le passage au Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour nos Établissements du Médico-Social.

Organigramme des Établissements et Services



RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Depuis 93 ans, l'Association Olga Spitzer agit en faveur des enfants et des adolescents. Elle veille à ce que chacun soit un citoyen à part entière avec des droits et des devoirs.

Quelles que soient les difficultés rencontrées par la famille, les professionnels de l'Association recherchent l'adhésion et la participation des parents dans l'accompagnement de leur enfant.

Ainsi, l'Association Olga Spitzer a mis en place à Paris et dans la Région parisienne des services et des établissements qui mènent des actions de prévention, de protection, de médiation, tout comme des interventions éducatives et sociales, des suivis et des prises en charge thérapeutiques.

L'Association met en œuvre ses missions de protection de l'enfance, qui représentent 70% de son action globale, à travers quatre Services Sociaux de l'Enfance (SSE) implantés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Son action porte aussi sur l'accompagnement d'enfants en situation de handicap au sein de deux ITEP, d'un SES-SAD, d'un CAFS, et de trois CMPP.

Pour rester dans l'action, et anticiper son devenir, l'Association Olga Spitzer, a entrepris de formaliser son Projet Associatif. Ce projet rappelle la volonté sans faille des fondateurs de trouver des solutions pour protéger les enfants contre toutes formes de violence et leur permettre de trouver l'équilibre dont ils ont besoin.

Les actions et missions des établissements et services sont coordonnés par une Direction générale, dont les principales missions sont :

- la mise en œuvre des décisions des instances statutaires de l'Association et le suivi de leur bonne exécution ;
- la mise en œuvre de la politique générale de l'Association, de la vie associative et des relations publiques ;
- l'animation, la coordination et le soutien technique aux Directeurs des établissements et services ;
- la sécurité générale des biens et des personnes.

Ces missions sont déployées par quatre Directions ou Service, en collaboration et sous la responsabilité du Directeur Général :

- la Direction de la qualité et du développement ;
- la Direction des Ressources humaines ;
- la Direction financière ;
- le Service logistique.

LA DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT CRÉÉE EN SEPTEMBRE 2016

La Direction de la qualité et du développement doit apporter son appui, son expertise et ses conseils, dans son domaine d'intervention, aux Directeurs d'établissements ou de services. Ces missions recouvrent 4 champs.

Le développement

- la mise en œuvre de la politique de développement définie dans le projet associatif ;
- la réponse aux appels à projet ;
- le soutien et suivi des projets innovants ;
- la consolidation et le développement de partenariats institutionnels ;
- la coordination du CPOM.

La qualité

- la mise en place d'une démarche associative d'amélioration continue de la qualité ;

- la consolidation des démarches implémentées au sein des Établissements ;
- la conformité : élaboration et suivi de processus assurant la conformité à la réglementation (CNIL, outils de la loi 2002, loi de mars 2016...).

La communication

- la mise en œuvre de la politique communication définie dans le projet associatif ;
- la coordination des actions de communication mises en place aux seins des établissements.

La recherche

- développement d'actions de recherches en lien avec des centres de recherche.

Sur les quatre derniers mois de l'année 2016, la Direction de la qualité et du développement a coordonné les travaux autour du projet associatif et initié les premières réflexions sur la contractualisation pluriannuelle (CPOM), sous la forme de comité de

pilotage et groupes de travail.

Attentive à répondre aux exigences réglementaires, la Direction s'est attachée à l'application de la loi informatique et liberté au sein des services et des actions à mettre en place dans le cadre de la sécurité des données à caractères personnels, en lien étroit avec le responsable informatique, désigné référent CIL.

En lien avec les problématiques de sécurité, un protocole sûreté a été formalisé ou est en cours de formalisation sur certains Services. La Direction générale a par ailleurs demandé la mise en place de la vidéo surveillance sur l'ensemble des sites.

En lien étroit avec la Direction du SEPPE, l'Association a répondu à un appel à projet de création d'un service d'accueil de jour éducatif, pour lequel hélas elle n'a pas été retenue. Un temps sera consacré sur les améliorations à apporter pour une réponse plus optimale aux appels à projets.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette Direction a pour mission de définir et d'assurer la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de l'Association en collaboration avec les Directeurs des établissements et services. Pour ce faire, le Directeur des ressources humaines est responsable :

- du management du service des ressources humaines ;
- de la coordination et de l'harmonisation des pratiques ;
- de la gestion des relations avec les instances représentatives du personnel ;
- de la gestion de la formation, du suivi



de carrière, et de la mobilité des collaborateurs ;

- de l'accompagnement dans la gestion des conditions de travail ;
- de l'application des dispositions légales et conventionnelles.

Le Directeur des Ressources humaines doit également apporter son expertise, ses conseils et son appui, dans son champ d'intervention, aux Directeurs des Établissements et Services.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction financière a pour mission de définir la stratégie budgétaire et financière, en collaboration avec les Directeurs des Établissements et Services, et d'assurer le suivi quotidien de sa mise en application.

A cet effet, le Directeur financier a en charge d'assurer :

- la coordination et l'harmonisation de la comptabilité, de la trésorerie, et de la gestion des établissements et services en liaison avec les Directeurs ;
- la représentation de l'institution dans les dialogues de gestion avec les autorités de tarification et de contrôle ;
- la mise en place des procédures et processus dans son domaine d'expertise, en collaboration avec le Directeur général ;
- le suivi du contrôle de gestion et du reporting ;
- la consolidation des comptes de l'Association et la gestion de la relation avec les Commissaires aux comptes ;
- l'apport de son expertise financière dans le cadre des projets des établissements et services.

Le Directeur financier apporte, au Directeur général et aux Directeurs des établissements et services, son expertise, ses conseils et son appui dans la gestion budgétaire et financière des établissements et services de l'Association.

LE SERVICE LOGISTIQUE

Le Service logistique, sous la responsabilité du Directeur général, a pour mission, en collaboration avec les Directeurs des Établissements et Services, d'assurer :

- le suivi de l'entretien et de la sécurité des locaux de l'Association ;
- la gestion de la politique des achats de l'Association ;
- la gestion, le suivi et la maintenance du matériel informatique et du système d'information ;
- l'apport de son expertise dans la gestion des relations avec les fournisseurs et les appels d'offres.



LA PROTECTION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE L'ENFANT

Concernant le champ de la Protection de l'enfance, les Services Sociaux de l'Enfance sont habilités :

- par le Conseil départemental de leur département d'implantation, pour exercer des mesures de protection administrative de l'enfant : aide éducative à domicile (AED), mandats d'évaluation, actions de prévention globale et spécialisée;
- conjointement par les Conseils généraux au titre de l'aide sociale à l'enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour exercer des mesures d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO);
- par le Ministère de la Justice après instruction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour exercer des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE) et de Réparation Pénale (RP).

L'Association gère également un service de Médiation Familiale et soutien à la parentalité (EFM), de Prévention Spécialisée, ainsi qu'un service d'aide psychologique par téléphone ou en accueil dont la mission est la prévention des violences familiales et maltraitances à enfant (Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott). En 2016, l'Association a ouvert, la Maison des liens familiaux (MDLF), 47 rue Archange dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

LE SERVICE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE PARENTS-ENFANT DONALD WOODS WINNICOTT (SEPPE)

Créé en 1984, sous le nom de SOS Famille en Péril, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT est un Service d'aide psychologique, par téléphone et sur place, centré sur les conflits

parents/enfants et le soutien à la parentalité.

La mission du service est d'intervenir en amont auprès des parents, des enfants et des adolescents au sein d'un dispositif de soutien à la parentalité et de prévention des violences familiales et maltraitances à enfant.

C'est un lieu de parole où la personne peut, si elle le souhaite, garder l'anonymat, contrairement aux structures traditionnelles.

Le s'adresse plus particulièrement aux situations de crise et de violence intrafamiliales et notamment :

- Aux parents cherchant une écoute et un soutien pour aborder leurs questionnements et leurs difficultés avec un enfant.
- Aux parents, aux enfants et aux adolescents aux prises avec des conflits et/ou des violences dans la famille.
- Aux enfants et aux jeunes en détresse dans leur famille.
- Aux grands-parents et aux proches impliqués dans les conflits familiaux.
- Aux professionnels souhaitant échanger à propos d'une situation, avec une équipe de professionnels.

Le SEPPE est un Service de première ligne. Il permet à des familles débordées par des conflits ou des violences, de parler avec un psychologue immédiatement par téléphone.

C'est un dispositif unique à Paris où une équipe de psychologues - 2.5 ETP - met à disposition des familles son expérience clinique dans les différents champs de l'éducatif, du juridique et de la psychiatrie, pour intervenir à l'interface du social et du psychologique, en offrant un lieu de parole et d'élaboration des conflits.

Dans bien des cas, la possibilité de ce travail psychique et social en amont de toute autre prise en charge représente l'une des conditions primordiales de la réalisation et de l'efficacité des mesures de protection ultérieures.

L'Activité

L'équipe du SEPPE a réalisé, au cours de l'année 2016, 2513 entretiens¹

Parmi les 2513 entretiens, nous évaluons à environ 938 le nombre de bénéficiaires.

La baisse du budget alloué au SEPPE en 2015, a amené à geler 0,52 ETP du poste d'un psychologue parti à la retraite. Ceci a inévitablement eu des conséquences sur l'activité. Ainsi le nombre des entretiens est passé de 3011 en 2014 à 2652 en 2015, mais a pu se maintenir sur l'année 2016.

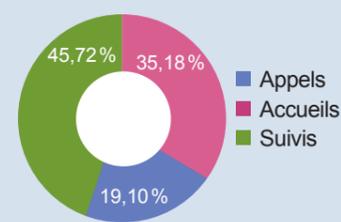
Concernant la nature de l'appel, les demandes d'aide psychologique restent très nettement majoritaires et ont augmenté de 6% par rapport à l'année 2015.

La proportion des propositions de rendez-vous à l'issue du premier entretien a augmenté de plus de 8% par rapport à 2015. Une vigilance est portée, afin de ne pas paralyser la ligne d'écoute, à adresser dès que possible vers des structures complémentaires.

Comme nous le mentionnions dans le rapport d'activité 2015, la complexité des situations auxquelles le service à affaire oblige fréquemment à prendre le temps nécessaire à l'écoute de la famille.

Les personnes qui font appel au service sont majoritairement des mères (52.88%). Les pères représentent 18.55% des appelants (en augmentation de 4% par rapport à 2015), et les enfants 14.29% (en légère baisse de 2% par rapport à l'année 2015). Les autres appels proviennent de l'entourage (4.9%) et de professionnels (9.38%).

ENTRETIENS



En 2016, 75.16% des appels concernent des enfants de moins de 15 ans (dans une proportion identique à celle de l'année 2015). De même, la proportion des moins de 5 ans est de 15.88%, en légère baisse par rapport à l'année 2015. Ces chiffres confirment notre idée qu'en matière de prévention nous devons porter une attention toute particulière aux adolescents et aux tout-petits, ces deux périodes d'évolution et de fragilité psychique étant à même de nécessiter un accompagnement des parents et des enfants.

Dans 83.05% des cas, le Service est interpellé pour des motifs de conflits familiaux. Le climat de violence est le second motif avec 13.43% des appels. La violence agie (3.52%) présentent un faible pourcentage de l'ensemble des appels.

Les parents qui font appel à au service sont notamment :

- des parents ayant besoin d'un soutien dans leur fonction parentale, que ce soit des parents qui se questionnent sur l'adéquation des soins qu'ils apportent à leur enfant ou à propos des difficultés qui se déploient à l'école, lieu de vie par excellence des enfants et des adolescents et/ou des parents confrontés à des conflits voire des violences dans la famille,
- des parents eux-mêmes débordés par leur propre violence à l'égard de leur enfant (parfois très jeune),
- des parents confrontés à des conflits violents avec un enfant,
- des parents en conflits violents, au sein de leur couple ou qui sont dans des situations de séparation qui peuvent impacter les enfants de manière préoccupante.

Le Service reçoit également parfois des proches préoccupés par la situation d'un enfant ou d'un adolescent (grands-parents, amis...), qui peuvent le solliciter pour avoir des conseils. Enfin, l'équipe accueille les appels des professionnels qui cherchent à échanger à propos d'une situation avec une équipe spécialisée.

La population accueillie au Service

d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT est principalement d'origine parisienne et reste assez hétérogène quant aux origines sociales et économiques. L'anonymat, dans un premier temps au moins, et la facilité d'accès, sont des facteurs importants du choix de notre Service.

Les résultats concernant le type de prise en charge sont stables par rapport à l'année 2015, et cela depuis plusieurs années.

La proportion des consultations dans le cadre d'un suivi sont majoritaires avec 45,72% des entretiens. La proportion des consultations par téléphone est restée relativement stable passant de 38,20% à 35,18% au profit du nombre de suivis (+ de 5 rendez-vous).

Une vigilance particulière est portée à la stabilité du nombre de consultations sur place, en augmentation depuis plusieurs années, et ce afin de maintenir une bonne disponibilité dans l'écoute téléphonique. De plus, le Service tient à rester très réactif dans la possibilité de proposer un rendez-vous lorsque cela est nécessaire, avec des délais d'attente très raisonnables pour un premier rendez-vous : inférieur à 15 jours, en général.

Concernant la nature de l'entretien, la proportion des demandes d'aide psychologique a augmenté cette année de presque 6%, pour atteindre 91,36%.

Le travail de communication mené régulièrement permet au service d'être bien identifié par les professionnels et les familles parisiennes.

Le Service reste attentif à travailler en concertation, lorsque la situation l'implique, avec les services sociaux et médico-sociaux du département de Paris.

En 2016, concernant **l'évolution des situations**, l'équipe du Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT fait les constatations suivantes :

- Les répercussions psycho-affectives sur les enfants des séparations conflictuelles peuvent être très im-

portantes. Ces conflits parentaux ont trop fréquemment des conséquences sur l'enfant parfois à la limite de la maltraitance.

Ces situations peuvent parvenir au Service après l'échec d'une médiation, où le conflit ne peut trouver de résolution et où il y a nécessité de prendre en charge la souffrance psychique. Ainsi un nombre grandissant d'avocats aux affaires familiales face à des situations extrêmement violentes et parfois dans un contexte de grande confusion, n'hésitent pas à nous adresser des parents qui se séparent.

Ainsi en 2016 le Service a reçu des couples dans des conflits violents, en grandes difficultés de séparation pour des raisons psychiques mais aussi sociales (appauvrissement, perte de logement, grande précarité le plus souvent des femmes ou du conjoint fragile psychologiquement...), et qui ont nécessité l'appui de tiers institutionnels pour une prise en compte globale des difficultés familiales. Ces problématiques ont nécessité souvent, de mettre en place des suivis « convergents » intéressant les champs de la prévention des violences familiales et maltraitances à enfant, le soutien à la parentalité, l'intervention sociale et le travail d'élaboration psychique.

- Le Service accueille également, un nombre toujours important de familles débordées par les problématiques envahissantes de l'adolescence lorsque se conjuguent désaffection scolaire, violences envers les parents, addictions et que le jeune concerné se montre inaccessible. Le Service reçoit des parents qui se sentent impuissants et ayant des difficultés à exercer leur autorité. Parfois une démarche d'aide éducative est en cours mais le temps nécessaire à sa mise en place peut être mal vécu par des parents qui ne se sentent pas assez soutenus, voire abandonnés à leurs difficultés.

Les prises en charge - dans les situations les plus aiguës - peuvent nécessiter un travail de longue haleine sur la structure familiale et l'environnement. Ainsi cette écoute, parfois à distance

¹ Nous convenons qu'il s'agit d'entretiens d'accueil lorsqu'il n'y a pas eu plus de cinq consultations sur place. Au-delà nous considérons qu'il s'agit d'un suivi dont la durée n'est pas déterminée a priori.

du jeune, aura des effets très remarquables pour que se renoue le contact avec l'adolescent et qu'il accepte l'aide nécessaire à l'apaisement des conflits et au réinvestissement de liens et de ses activités.

Le Service reçoit toujours des adolescents et des enfants en souffrance dans la famille (parents séparés, familles recomposées, parents isolés...), avec pour les adolescents notamment des risques importants de consommation de drogue et/ou d'alcool et/ou de décrochage scolaire. Ces situations peuvent être, dans certains cas, un préambule à la mise en place de soins. Dans ces situations le Service prend contact avec des services de pédopsychiatrie.

Les professionnels ont suivi des situations où de jeunes enfants mettent à l'épreuve les parents dans leur position parentale. Comportements et troubles qui sont parfois les symptômes des difficultés du couple et/ou de la famille.

En ce qui concerne les appels téléphoniques, nous recevons toujours un certain nombre de demandes directes de rendez-vous de parents qui se sont saisis eux-mêmes du numéro d'appel ou qui ont été adressés par des professionnels (médecins, assistants sociaux, associations...). Ces demandes se font dans la majorité des cas grâce à l'important travail de communication effectué régulièrement et aux Matinées de rencontres cliniques qui réunissent chaque fois environ 180 professionnels parisiens.

A l'issue de plusieurs entretiens individuels ou familiaux, les professionnels repèrent si la situation relève d'une orientation vers les services de pédopsychiatrie ou de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le jeune et leur famille sont accompagnés vers les structures adéquates (PMI, AED, AEMO, consultations CMPP, CMP...).

Les principales actions menées au cours de l'année:

Création d'un groupe de parole pour les parents d'adolescents âgés de 11 à 15 ans

Dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité et de prévention, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D.W. Winnicott a proposé un nouveau dispositif destiné aux parents d'enfants âgés de 11 à 15 ans, soit la préadolescence qui correspond aux «années collège». Il est conduit par deux psychologues du SEPPE formées à l'approche psychanalytique groupale.

Le choix d'un dispositif groupal pour ces parents est lié aux profonds réajustements internes et externes que ces jeunes traversent, tant dans leur environnement familial qu'au niveau des changements inhérents à l'entrée au collège.

La proposition de participer à ce groupe peut être envisagée pour différents cas de figure comme par exemple:

- des parents qui ont du mal à parler de leurs difficultés dans le cadre d'une seule consultation psychologique;
- des parents qui ont du mal à se représenter ce qui se passe avec leur jeune;
- des parents pour lesquels l'isolement ou l'absence de présence/référence familiale dans leur histoire, les amènent à se sentir très seuls;
- des parents intéressés pour échanger avec d'autres parents sur un thème particulier;
- de «jeunes» parents, c'est à dire des parents qui n'auraient pas «suffisamment grandi» en devenant parents et se retrouvent confrontés à leurs jeunes encore petits mais grandissants.

Ce dispositif permet de favoriser les échanges, le partage de questions et de soucis communs en facilitant la circulation d'une parole parfois empêchée par la culpabilité, la honte, les sentiments d'impuissance, et les aider ainsi à s'approprier leur manière d'être parent.

Le groupe est ouvert à une dizaine de parents, pour un travail qui s'étend sur une année.

Matinées de rencontres cliniques

Depuis la fin de l'année 2011, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT organise «les Matinées de rencontres cliniques». Ces matinées se tiennent deux fois par an au sein des différentes mairies d'arrondissement et ont pour but de favoriser le travail en réseau et de développer les partenariats entre les différents professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux de Paris.

Le Service a organisé le 31 mai 2016, au sein de la mairie du XV^{ème} arrondissement une Matinée de rencontres cliniques sur le thème: «Défaut de paternel?»

Cette septième Matinée a réuni 220 professionnels. Elle a été ouverte par Madame Françoise MALASSIS, Adjointe au Maire du XV^{ème} arrondissement, chargée de la famille et de la petite enfance.

Les intervenants à la table ronde étaient: Le Professeur Bernard GOLSE, Pédopsychiatre, Psychanalyste APF, Chef du service de Pédopsychiatrie Necker Enfants Malades, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – Université Paris V, Pascal PETITQUEUX, psychologue clinicien, SEPPE Donald W. et Florence LAMOUR, psychologue clinicienne, psychanalyste SPP, SEPPE Donald W. Winnicott.

Intervention au sein du Lycée Galilée – Paris XIII^{ème}

Dans le cadre d'une réflexion à propos des actions de prévention menées par le Service en direction des jeunes parisiens, une convention de partenariat pluriannuelle quinquennale a été signée en 2007 avec le lycée professionnel Lazare Ponticelli dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, et depuis 2012, un nouveau partenariat s'est mis en place avec le lycée professionnel Galilée, également situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

Ce nouvel axe de travail a pour visée d'adapter l'intervention à l'évolution des problématiques et notamment des symptômes de souffrance psychique qui se manifestent au sein même de l'établissement scolaire.

Au cours de l'année 2016, trente jeunes sur une centaine de consultations ont pu bénéficier d'entretiens avec le psychologue, intervenant au sein du lycée Galilée, et trois familles ont été reçues pour des entretiens familiaux.

Du fait de la réduction du nombre

d'heures d'intervention du psychologue, son action s'est centrée sur les entretiens individuels avec les jeunes repérés comme étant les plus en difficulté, ainsi que sur les entretiens familiaux lorsque cela est possible.

PERSPECTIVES 2017

L'équipe du SEPPE réfléchit depuis quelques mois avec Philippe Robert, psychologue, psychanalyste, Maître de conférences et responsable du Master 2 de psychologie clinique de l'université Paris V, à la mise en place d'un travail de recherche clinique centré sur la particularité et les spécificités de l'action du SEPPE D. W. Winnicott.

Concernant les demandes de subventions, le Service a répondu en 2016 à l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017, lancé par l'État et la Ville de Paris et sollicité plusieurs fondations: les fondations Ados, Agir sa Vie, Araok Fondation, Batigère, Carla Bruni-Sarkozy, CODIP pour l'enfance ainsi que le fonds de dotation Agnès B.



ESPACE FAMILLE MÉDIATION (EFM)

L'Espace Famille Médiation offre depuis 16 ans un lieu de médiation familiale pour rétablir un dialogue entre les membres d'une famille en conflit, et maintenir ou renouer des liens familiaux.

EFM est un Service conventionné avec les CAF de Paris, de l'Essonne et du Val-de-Marne pour la médiation familiale, ce qui conduit à un engagement du Service sur les points suivants :

le premier entretien d'information est gratuit;

le barème national de participation des familles, déterminé par la CNAF, est appliqué;

une attestation sur l'honneur de leurs revenus est demandée aux familles.

C'est aussi un Établissement que la Ville de Paris soutient annuellement par le biais d'un conventionnement renouvelé pour ses actions de médiation familiale dans le cadre d'un accompagnement plus large à la parentalité.

La médiation familiale représente environ 90% de l'activité du Service, les entretiens d'accompagnement et de soutien à la parentalité se faisant en appui du dispositif de médiation familiale.

L'offre de médiation familiale évolue et s'adapte aux besoins des familles. Notre dispositif actuel intègre plusieurs accès au Service et plusieurs modes d'accueil :

- l'information téléphonique;
- l'entretien d'information qui a lieu soit individuellement, soit en réunissant les personnes concernées par le conflit;
- les séances de médiation familiale qui réunissent les personnes concernées dans les lieux de médiation ou éventuellement par liaison Skype suivant un protocole élaboré dans le Service;
- des entretiens individuels d'accompagnement qui peuvent être nécessaires avant, pendant ou après la médiation.

L'année 2016 a été un moment de

profond renouvellement pour l'Espace Famille Médiation.

L'activité a pu continuer à se développer et à s'amplifier dans un contexte de changement créé en priorité par l'ouverture d'un nouveau lieu au sein de l'Association Olga Spitzer, la Maison des Liens Familiaux qui a mobilisé fortement la Directrice et certains professionnels

Les entretiens individuels d'accompagnement des personnes complètent l'offre de médiation familiale pour faciliter la mise en place ou la sortie d'une médiation, ou toute autre demande faisant appel à ces compétences spécifiques.

L'équipe

En 2016, l'équipe a été profondément renouvelée, elle est composée à ce jour de :

- 5.2 ETP représentant 8 médiateurs familiaux;
- 0.4 ETP administratif qui assure le suivi administratif et comptable et participe à l'activité quotidienne du service: accueil, téléphone, réception du public;
- 0.2 ETP d'assistante sociale;
- La Directrice qui partage son temps avec la Direction de la Maison des Liens familiaux;
- Trois stagiaires préparant le DE de médiateur familial ont participé en 2016 aux entretiens d'information et de médiation.

La participation des familles

La participation financière des familles s'élève, au total, à 44 801 € dont 41 766 € en séances de médiation familiale et 3 035 € en accompagnement à la parentalité.

Les ressources propres du Service sont limitées à ce qui est perçu au titre de l'accompagnement à la parentalité

et de l'aide juridictionnelle.

L'activité 2016

L'activité analysée dans ce rapport porte en priorité sur les entretiens d'information et séances de médiation familiale, ayant eu lieu en 2016 dans les 3 départements d'exercice: Paris, le Val-De-Marne et l'Essonne.

L'activité s'élève à un total de 1899 entretiens dont :

- 938 entretiens d'information;
- 896 séances de médiation familiale;
- 65 entretiens d'accompagnement à la parentalité.

Analyse des entretiens

1834 entretiens d'information et séances de médiation familiale ont eu lieu en 2016, dans les trois départements d'exercice correspondant à :

- 1006 médiations familiales conventionnelles principalement dans les départements de Paris (50%) et de l'Essonne (32%);
- 310 médiations familiales incitées, dans l'Essonne majoritairement (40%);
- 518 médiations familiales judiciaires, principalement dans le Val-de-Marne (38%), Paris enregistrant le pourcentage le plus faible (27%).

L'activité des entretiens d'EFM s'exerce principalement en médiation conventionnelle, à 55%. Seulement 17% viennent d'orientations « incitées » par les magistrats et 28% de décisions judiciaires.

Ces différences par département se précisent d'année en année avec des variations cependant significatives dépendant en particulier des changements de magistrats :

	Informations spontanées	Informations « incitées* »	Informations judiciaires	Total Informations
Val-de-Marne	84	83	100	267
Paris	210	41	77	328
Essonne	154	91	98	343
Total	448	215	275	938

Le nombre d'entretiens d'information s'est établi cette année à 938 entretiens, soit l'équivalent des 896 séances de médiation familiale.

L'activité est augmentée des permanences dans les Tribunaux de Grande Instance de Paris et Créteil. A Paris, Créteil ou Évry, les permanences, comme les décisions judiciaires de médiation, sont très fluctuantes dans leur rythme et leur quantité.

Ces résultats masquent, de plus, des disparités importantes d'un TGI à l'autre: certaines permanences à Paris ont été tenues sans aucun rendez-vous, pour des raisons probables de non convocation des personnes prévues ou d'agendas de rendez-vous peu remplis. La présence assurée au TGI de Paris est ainsi très chronophage mais pour des résultats satisfaisants en terme de mise en place de médiations: 41 entretiens pour 15 médiations mises en place, à la différence de Créteil qui, cette année, a vu 83 entretiens incités pour 9 médiations mises en place. Ces résultats sont très difficiles à interpréter car trop peu nombreux et liés aux types de situations orientées vers la médiation.

Concernant les orientations judiciaires, elles sont également irrégulières, liées au changement de magistrats mais dans l'ensemble très faibles au TGI de Paris.

Analyse des médiations familiales en cours et terminées en 2016

352 mesures de médiation familiale ont été terminées ou sont en cours fin 2016, principalement sur le département de Paris (43%). 33% se trouvent sur l'Essonne et 24% dans le Val-de-Marne.

Les médiations judiciaires et incitées

Les mesures de médiations judiciaires et incitées représentent 39% de l'activité à comparer aux 61% de mesures conventionnelles.

Dans le département de l'Essonne, la proportion de médiations judiciaires et incitées se situe à 45%, nettement en-dessous de la moyenne de

2015, suite aux départs des Juges aux Affaires familiales (JAF) ayant l'habitude de travailler avec EFM.

Le pourcentage est encore inférieur à Paris (26%) mais supérieur à la moyenne dans le 94 (53%), en raison de l'arrivée de magistrats connaissant la médiation et EFM.

Ainsi le développement de ces médiations familiales judiciaires reste toujours très fragile malgré un engagement progressif des JAF à utiliser les articles législatifs concernant la médiation familiale, notamment la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale et celle du 26 mai 2004 relative au divorce. Le recours à la médiation reste très faible en proportion du nombre d'affaires familiales traitées sur l'année dans chaque tribunal.

On observe également qu'un nombre important de ces orientations « incitées », avec invitation écrite de la juridiction, conduisent à des entretiens d'information mais n'aboutissent qu'à un faible nombre de mise en place.

Toutes ces remarques doivent encourager une réflexion soutenue sur une nécessaire collaboration entre juges et médiateurs pour une orientation plus efficace. La tenue de permanences ou le renvoi en médiation est une étape qui s'est considérablement développée depuis dix ans. Elle ne suffit pas encore à soutenir l'orientation vers la médiation en cours de procédure.

Les médiations conventionnelles

La médiation conventionnelle représente 61% de l'activité d'EFM.

Comme pour les entretiens, les mesures de médiation spontanée ou conventionnelle représentent une part toujours importante de l'activité malgré une progression réelle sur dix ans de l'activité judiciaire.

Il est de plus à noter qu'une partie des médiations spontanées viennent sans doute d'une information donnée ou affichée dans les instances judiciaires, par voie d'affiches, de flyers, ou d'orientation orale.

Il est à noter que les résultats en nombre de médiations par poste de médiateur dans chaque département sont conformes aux objectifs définis par la CNAF.

Aboutissement des mesures

Cette analyse ressort des résultats du logiciel Actedev, lui-même conçu sur les documents de suivi proposés par la CNAF et renseignés pour chaque médiation dans le Service.

Concernant les médiations familiales spontanées ou conventionnelles terminées en 2016: sur les 239 mesures 174 se sont terminées avec accord, dont 63% sur le département de Paris. 65 mesures se sont terminées sans accord - principalement là aussi sur Paris.

38 médiations familiales incitées se sont terminées en 2016 dont 21 mesures sans accord.

Concernant les médiations familiales judiciaires, 62 se sont terminées en 2016, dont 69% sans accord.

L'analyse des « résultats » obtenus dans les médiations familiales terminées conduit aux observations suivantes :

Un pourcentage de 68% de résultats « positifs » en général et qui passe à 74,5% dans les médiations conventionnelles: prises d'accords oraux ou écrits ou apaisement.

Ces chiffres témoignent des résultats positifs des mesures mises en œuvre.

Typologie et origine des situations

Ces statistiques portent sur les mesures de médiation commencées en 2016 à Paris, dans l'Essonne et le Val-de-Marne :

- les mesures de médiation familiale ont porté sur des conflits parentaux et conjugaux avant, pendant et après une séparation à hauteur de 75% des situations;
- les situations de difficultés parents/jeunes adultes restent encore marginales, même si on observe une augmentation de cette typologie;
- les autres types de médiation

concernent les conflits familiaux hors séparation, dont conflits conjugaux, prise de décision, conflit de fratrie, parents/grands personnes.

Dans les situations de médiations familiales conventionnelles (ou spontanées) engagées en 2016, on observe

que le mode d'accès au Service se fait prioritairement par une recherche spontanée des personnes, la recherche par Internet étant devenue l'outil privilégié d'orientation.

Enfin la durée moyenne des médiations terminées en 2016 est autour de

3 mois avec un nombre moyen d'entretiens de 2,7 séances de médiation (sans compter l'entretien d'information).

PERSPECTIVES 2017

En 2017, il s'agit ainsi d'amplifier le développement d'Espace Famille Médiation pour mieux l'adapter aux problématiques actuelles.

L'ouverture d'une permanence dans le 16ème arrondissement de Paris est un des axes de cette nécessaire évolution, au plus près des familles et dans un nécessaire rééquilibrage de l'offre de service sur Paris. En effet ce territoire, où l'activité d'EFM existe depuis 2010, ne disposait pas d'offre d'un service conventionné.

A Paris, l'action passe aussi par un dialogue avec le milieu judiciaire autour des nouvelles dispositions réglementaires et un partenariat avec l'ensemble du réseau, tant en interne qu'à l'externe. Il s'agit aussi de l'étendre aux deux autres départements.

Ainsi le projet porté par les CAF « Être parents après la séparation » a été l'occasion, depuis fin 2015, d'un fort investissement d'EFM à Paris qui va permettre en 2017 de se développer sur le Val-de-Marne et l'Essonne.



LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX (MDLF)

La MDLF, nouvel Établissement de l'Association Olga Spitzer, s'est ouverte en janvier 2016, suite à la réponse à un appel à projets de la Ville et de la CAF de Paris, élaborée en partenariat avec les Services parisiens de l'Association et d'autres professionnels œuvrant en prévention des ruptures familiales.

Cet Établissement propose des consultations de médiation familiale, d'accueil juridique, la gestion d'un espace de rencontre, l'organisation de visites médiatisées, dans le cadre d'un projet global de soutien et d'accompagnement à la parentalité voulue par la Ville de Paris, au plus près de l'évolution des besoins des familles parisiennes.

Un centre de ressources sur la parentalité et les liens familiaux, à destination des familles et des professionnels, propose un lieu de documentation, d'informations et d'orientation à travers un accueil sur place et sur le site internet de la MDLF.

Prévenir les ruptures de lien, traiter les dysfonctionnements familiaux, restaurer les liens rompus et accompagner leurs reprises, tel est le projet de la MDLF. Au-delà de l'accompagnement parental pour permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions, il s'agit d'aider à la restauration de cet exercice quand le lien s'est dégradé ou rompu.

La Maison des Liens Familiaux a engagé, tout au long de l'année 2016, l'ouverture progressive de ses activités, permettant ainsi de mettre à la disposition du public l'ensemble des services proposés dans le projet initial.

L'accueil téléphonique, qui permet la réception de l'appel et la prise de rendez-vous, s'est organisé de façon structurée avec une assistante assurant de façon continue cet accueil du mardi au vendredi.

Cette porte d'entrée dans le Service a conduit à mettre en place, dans une suite logique, le premier entretien d'information et d'orientation.

La médiation familiale, socle du projet proposé, s'est rapidement développée en s'appuyant sur l'historique de deux Services, celui d'Espace Famille Médiation et celui de l'établissement de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) existant auparavant dans les locaux de la rue Archereau.

Les consultations d'accompagnement à la parentalité ont pu ensuite être proposées. Elles sont orientées, selon les besoins identifiés dans le premier entretien, en fonction des domaines de compétence de chaque professionnel au sein de la MDLF (psychologue clinicien ou médiateur familial).

Les visites médiatisées ont commencé dès le mois d'avril pour leur préparation, avec un engagement en temps et en disponibilité exigeant.

Depuis septembre 2016, l'espace de rencontre et l'accueil juridique sont également opérationnels.

L'équipe

Les professionnels de la MDLF bénéficient d'une dynamique d'équipe qui s'est mise en place progressivement en s'appuyant sur une pluridisciplinarité et sur le centre ressources.

L'équipe est composée, début 2017, de douze salariés, soit 5,5 ETP, dont sept professionnels recevant le public :

- deux psychologues pour 0,6 ETP ;
- trois médiateurs familiaux pour 1,7 ETP. Tous sont titulaires du diplôme d'Etat de médiation familiale ;
- une coordinatrice et une responsable projets pour 1,3 ETP ;
- deux documentalistes à 0,2 ETP ;
- l'assistante du Service est présente pour 0,8 ETP : elle assure le suivi administratif et participe à l'activité quotidienne du Service (accueil, téléphone,...) ;
- un cadre comptable à 0,4 ETP ;
- La Directrice partage son temps de Direction à 50% entre les deux Services (EFM et MDLF).

Une analyse des pratiques professionnelles en médiation familiale est

également en place.

Cette équipe, en s'appuyant sur la double compétence médiateur familial/psychologue, propose au bénéficiaire des familles des façons complémentaires d'appréhender les problématiques familiales et de travailler spécifiquement avec les ressources des parents. Elle travaille, selon les situations, dans un registre de protection et de prévention.

Des passerelles entre les différentes activités au plus près des difficultés et fragilités familiales rencontrées sont également proposées.

Les activités de réception des familles

Un entretien d'information et d'orientation gratuit est proposé en premier lieu pour toute demande autour de situation de rupture, de séparation ou toutes autres problématiques du lien familial. Cet entretien permet aux personnes un premier niveau d'information et d'orientation.

En fonction de leur demande, les personnes sont ensuite orientées soit au sein de la MDLF soit à l'extérieur vers les partenaires du réseau parisien.

À ce jour, la MDLF a reçu près de 200 parisiens, parents en couple ou seuls, beaux-parents, fratries, grands-parents, jeunes adultes, enfants.

Le développement rapide de l'activité spontanée a été observé dès les premiers mois d'ouverture, soutenu par des contacts avec les professionnels et amplifié par le site Internet et la communication induite autour de sa mise en ligne.

Concernant, les entretiens de médiation familiale :

- 338 entretiens de médiation familiale dont 183 entretiens d'information ont eu lieu ;
- et 55 médiations familiales sont en cours ou terminées.

Cela concerne, pour 80% des cas, des situations de séparation-divorce. 55 familles et 257 enfants ont été reçus.

L'accompagnement à la parentalité

32 entretiens ont été proposés et 13 familles ont été reçues.

L'accueil juridique

Mis en place à raison d'une permanence par semaine avec deux avocates spécialisées en droit de la famille. Elles ont procédé à 35 entretiens, concernant des problématiques de séparation/divorce, des questions d'autorité parentale, d'obligation alimentaire, des problématiques de partage de biens, des questions de droit et de protection des enfants, des questions de violences conjugales, et des situations de divorces entre personnes de nationalités différentes,

Les visites médiatisées et l'espace de rencontre

L'espace rencontre et les visites médiatisées ont couverts 18 situations. 16 sont en cours, 4 en attente prochaine de décision judiciaire, et 3 non abouties.

L'origine de l'orientation est conventionnelle pour deux d'entre-elles, judiciaire pour les 16 autres, dont 13 concernent des décisions des JAF et 3 des décisions des Juges des enfants.

Des freins administratifs ont limité le développement rapide de l'activité, à savoir l'attente du Certificat de Conformité de la Préfecture de Police reçu en juin malgré une conformité actée en avril. Cela a conduit à une réception de l'agrément en juillet 2016 permettant la mise à disposition de l'espace de rencontre, au moment même du renouvellement, à 50% des magistrats des Affaires Familiales.

Un travail en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour co-construire un cadre d'intervention est en voie de finalisation.

Le partenariat se construit à travers des situations engagées avec l'ASE: l'objectif de 4 situations ASE en cours reçues, tout au long de l'année, a été défini dès décembre 2016 dans le cadre d'une rencontre DFPE/ASE/MDLF.

Une des principales observations de l'activité judiciaire qui s'est engagée fait apparaître que notre espace de rencontre est majoritairement sollicité par les JAF pour organiser des visites médiatisées. S'agit-il d'un glissement de la conception des rencontres ou de questions de définition entre «Visites Médiatisées» et «Espace de Rencontre» en particulier de la part des Juges aux Affaires Familiales? D'où le souhait de clarifier avec les magistrats leurs demandes de visites médiatisées à l'égard de l'espace de rencontre de la MDLF. Un groupe d'étude, avec les magistrats de la Cour d'appel de Paris chargés des associations, est envisagé pour tenter de clarifier la situation.

Visites médiatisées ASE

Le nombre de situations orientées s'élève à 3.

2 situations sont en cours, et 1 en attente d'audience du JE, une note d'incident ayant été adressée par la MDLF à l'ASE et au juge des enfants.

Portrait des types de situations: enfants confiés à l'ASE pour lequel un rétablissement des liens est à accompagner.

Autres prises en charge

Nombre et type de situations ayant bénéficié de plusieurs prestations au sein de la MDLF:

- lien accompagnement à la parentalité et accueil juridique: 1
- lien médiation familiale et accueil juridique: 9
- lien espace rencontre et accueil juridique: 1/14
- lien médiation familiale et espace de rencontre: 2 situations /14

La tendance observée de l'évolution des demandes d'un public

Cette offre plurielle et les passerelles possibles au sein du Service répondent à une tendance observée, au-delà de la MDLF, de l'évolution des demandes de parents qui cherchent à poser leurs questions dans des espaces différenciés pour trouver leurs

propres réponses. Le modèle n'est plus «la guidance parentale» mais l'accompagnement des parents dans un parcours autonome vers la résolution des problèmes et la recherche de nouveaux équilibres familiaux.

A ce stade, le Service constate que les dossiers concernant l'espace de rencontre et l'accueil en visites médiatisées illustrent différentes situations de parentalité nécessitant l'ajustement des réponses et des projets:

- des demandes de Juges aux Affaires Familiales pour organiser des rencontres entre un parent et son ou ses enfants;
 - des demandes de Juges aux Affaires Familiales pour organiser des visites médiatisées entre un parent et son ou ses enfants;
 - des demandes de Juges des Enfants favorisant le cadre conventionnel pour orienter des parents vers l'espace rencontre dans l'attente d'une audience JAF;
 - des demandes de services de Protection Judiciaire de l'Enfance ou de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, s'appuyant sur une décision d'un Juge des Enfants, d'ordonner des visites médiatisées.
- Dans certaines de ces situations, il y a une double saisine du Juge aux Affaires Familiales et du Juge des Enfants. Un travail partenarial soutenu doit alors être engagé entre la Maison Des Liens Familiaux et les autres acteurs éducatifs concernés (Aide Sociale à l'Enfance, secteur associatif, lieux d'accueil de l'enfant) afin de mesurer ensemble les effets de la mise en place des visites médiatisées pour l'enfant:
- des demandes de parents eux-mêmes, qui viennent dans un cadre conventionnel, ayant pu s'accorder sur les modalités de rencontre entre un parent et son enfant;



- des demandes qui s'apparentent à l'exercice «classique» d'un espace de rencontre;
- des demandes définies comme un espace de rencontre accompagné, qui a sa pertinence selon la situation familiale ou l'âge de l'enfant, et qui nécessite d'inclure, pour un temps déterminé, la présence des deux parents auprès de l'enfant.

Ces demandes peuvent s'élaborer dans le cadre d'entretiens de médiation familiale.

D'ores et déjà, la coexistence de plusieurs modalités d'accompagnement à la parentalité, au sein de la Maison des Liens Familiaux, nous permet d'envisager l'espace de rencontre comme un relais possible pour des parents qui identifient le besoin d'un soutien concret dans la restauration du lien parent/enfant.

L'espace de rencontre de la MDLF peut, à terme, être un tremplin vers d'autres réponses possibles pour les parents, dans la résolution de leurs difficultés: soit au sein de la Maison des Liens Familiaux qui propose différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité, soit à l'extérieur vers des services partenaires.

Ainsi, dans le cadre d'entretiens de médiation familiale, des demandes de parents ont pu s'élaborer autour d'un espace de rencontre accompagné faisant émerger l'intérêt, pour un temps déterminé, d'associer les deux parents auprès de l'enfant avant d'envisager un dispositif plus classique. Enfin, plusieurs entretiens ont fait apparaître les premières utilisations par les familles du centre ressources. Les besoins des familles, repérés dès l'ouverture, conduisent à une réflexion sur les orientations de certaines activités.

Des demandes d'accompagnement individuel sont en partie issues de parents isolés, parfois en situation précaire - l'accompagnement à la parentalité, en lien avec les orientations judiciaires et un accueil juridique attentif à la préservation du lien social, sont des réponses à développer.

Selon la demande à venir, peut-être faudra-t-il spécifier un accueil en es-

pace de rencontre à destination des très jeunes enfants? Ces perspectives nouvelles confirment l'importance du travail en réseau pour mieux appréhender les besoins des familles et les façons d'y répondre.

Dans un autre registre, des personnes en situation de rupture totale nécessitent un aménagement «sur mesure» de la reprise de lien.

Ces premières observations posent les jalons de l'évolution du projet 2017 pour répondre à des problèmes spécifiques repérés au plus près des nouveaux besoins familiaux. Ces mois d'ouverture ont mis en évidence l'intérêt des passerelles entre les dispositifs existants qui d'ores et déjà se mettent en place.

La communication et ses outils

Une trentaine de réunions ont eu lieu en 2016 avec des partenaires dont 90% dans les locaux de la MDLF. Ces rencontres ont concerné des élus de certains arrondissements parisiens (11, 18, 19èmes), des coordinateurs sociaux territoriaux (6, 14, 18, 19èmes) ainsi que des professionnels de la petite enfance, de la famille, de la prévention et de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, des services de soutien à la parentalité; certaines équipes de professionnels «de première ligne», assistants sociaux polyvalents et scolaires ont également été reçues.



PERSPECTIVES 2017

Les besoins des familles parisiennes, repérés en 2016, amèneront au cours de l'année 2017, un repositionnement de certaines activités et le déploiement d'autres.

Le budget prévisionnel 2017 s'appuie sur le soutien des financeurs engagés dans les différents dispositifs à savoir:

- La Mairie de Paris
- La Caisse d'Allocations Familiales de Paris
- La Cour d'Appel de Paris
- La Réforme du Nouveau Paris Solidaire

LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (SPS)

L'Association gère depuis 2005 le Service de Prévention Spécialisée (SPS) missionné par le Conseil général de Paris pour le sud du XI^{ème} arrondissement de Paris.

La conjugaison d'une longue expérience d'innovations en matière de Protection de l'enfance et de la coexistence de ces dispositifs font de l'Association Olga Spitzer un acteur important dans le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, auquel elle a contribué. La Prévention spécialisée est pleinement l'un des maillons de la Protection de l'Enfance. Les travailleurs sociaux sont présents auprès des familles avant la mise en place de mesures d'aide éducative administrative ou judiciaire. Ils accompagnent parfois les jeunes et leurs familles vers ces dispositifs. Le lien entre les équipes de Prévention spécialisée et d'AED facilite le passage de relai dans la confiance vers ces nouveaux acteurs.

Les Enfants et adolescents accompagnés

Au 31 décembre 2016, 349 jeunes sont déclarés connus par les éducateurs du SPS, soit 11 jeunes de plus que l'année précédente.

La moyenne d'âge est de 18 ans. La proportion des 12/15 ans est égale à 2015. Il est à déplorer l'absence

de dispositif spécifique proposé aux jeunes majeurs, pour lequel un besoin est identifié.

Cette année enregistre une augmentation de 4% du public féminin, proportion qui reste inférieure au public masculin – 72%.

Les problématiques rencontrées par le public accompagné

La proportion de problématiques rencontrées dans le domaine de la scolarité a augmenté de 19% à 24%. Celle de l'insertion professionnelle est passée de 22% à 20%. Le domaine «contexte familial» est devenu la troisième problématique rencontrée, devant celle de l'accès au droit.

L'équipe

L'équipe est constituée de 8.26 ETP dont 7 éducateurs et 0.5 ETP d'animateur accordé.

L'organisation de l'équipe éducative a été modifiée au mois de septembre 2016. La nouvelle convention 2016/2018 a permis l'embauche d'un éducateur supplémentaire dès le mois de mai 2016.

Les principales actions 2016

La présence sociale

Cette activité a occupé plus de 23% du temps des éducateurs cette année. Ce chiffre, inférieur à celui de l'an passé, se traduit par la dynamique «Un Été à la Roquette», amorcé en juin, poursuivi et

soutenu en juillet et août. Une implantation réussie sur l'ensemble de notre secteur d'intervention, nous amène à avoir plus de demandes de la part des jeunes, donc plus d'accompagnements individuels, ce qui impacte forcément le temps de présence en rue. Être vus et être connus sont des objectifs qui restent à l'esprit de l'équipe, et qui continuent à être atteints.

Les actions collectives

Les projets de séjour en autofinancement:

Séjour autonome Barcelone

Un groupe de 6 jeunes filles majeures a été accompagné cette année pour la préparation d'un séjour de deux semaines en août à Barcelone.

Séjour autonome groupe Malte

Le Service a accompagné durant 6 mois un groupe de 5 jeunes majeurs de 20/22 ans dans la mise en place d'un séjour en autonomie totale sur l'île de Malte durant 10 jours en juillet 2016. L'essentiel de ce travail a consisté à les aider à s'autofinancer à travers 3 buvettes proposées par le SPS à la mairie du 11^{ème}.

Les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs pour les jeunes majeurs du territoire du sud onzième, accompagnés par les éducateurs du Service ont été poursuivis en 2016.

Cette année, le SPS a mené un chantier éducatif de 3 semaines sur son territoire, en lien avec la MDA Maison des Associations, et la Mairie du 11^{ème}.

Les sorties

Comme chaque année, les éducateurs du SPS ont organisé des sorties ponctuelles pour répondre à la demande de loisirs des jeunes du territoire, de 12 à 21 ans, dans un objectif de création ou de maintien du lien.

Cette année, les éducateurs du Service ont organisé 21 sorties avec différents groupes de jeunes.

Les actions de partenariats

Le partenariat est un axe majeur du travail des éducateurs en prévention spécialisée. Experts en terme de connaissance de leur territoire, les éducateurs du SPS ont comme objectif d'initier et d'accompagner des projets, afin que d'autres s'en saisissent et en deviennent porteurs.

La Cyclofficine

Une convention de partenariat a été établie avec La Cyclofficine de Paris depuis janvier 2016. Ce partenariat permet chaque semaine à deux jeunes de réparer ou construire un vélo à partir de matériaux récupérés. Cette année, neuf garçons ont profité de ce partenariat.

Les éducateurs veilleront à ce que les filles du territoire qui le souhaite, puissent profiter de cette action.

Accompagnement au travail d'orientation avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) Olga Spitzer

Cette année encore, neuf personnes (1 fille et 8 garçons) ont été adressées par l'équipe du SPS pour un travail autour de l'orientation scolaire. Huit autres jeunes ont été accompagnés au CIO en vue de la formation BAFA.

Cette année, l'équipe a dû faire face à de nombreux accompagnements autour de la scolarité, de la re-scolarisation et de l'insertion professionnelle.

Colloque CNAPE (Convection Nationale des Associations de Protection de l'Enfance)

Fin octobre 2016, devant plus de 350 personnes venues de toute la France, 16 jeunes du SPS, accompagnés par l'équipe éducative, sont venus partager et donner leur point de vue sur le travail des «éducateurs de rue». Une prise de parole d'une heure trente, durant laquelle les jeunes ont su raconter leurs histoires de vie ainsi que leurs diverses expériences avec les éducateurs du Service.

Animations sur les mois de juillet et août 2016, le dispositif «Un été à la Roquette», une première sur le territoire!

Le SPS a embauché pendant les mois de juillet et août 2016 un animateur pour pallier aux fermetures des structures d'animation jeunesse, mais aussi pour renforcer l'équipe éducative et soutenir le dispositif spécifique de l'été.

Le bilan de cette première action portée par le Service pour la première année est positif.



La boîte éducative avec l'APEES

En partenariat avec la MJC Mercoeur, des séances de boîte éducative ont été proposées à des jeunes lors des vacances d'hiver, en février 2016, et de printemps, en avril 2016. Dix jeunes de 16 à 21 ans ont profité d'un atelier riche de fondements pédagogiques, et d'un encadrement très professionnel de la part de l'APEES.

Fête des voisins Cité Henri Ranvier, mai 2016

Des jeunes de cette résidence, se sont saisis d'une demande d'une habitante pour la mise en place de la fête des voisins.

Enfin, une reconduction de l'évènement sur 2017 a été évoquée par tous.

Le travail avec les collèges du territoire

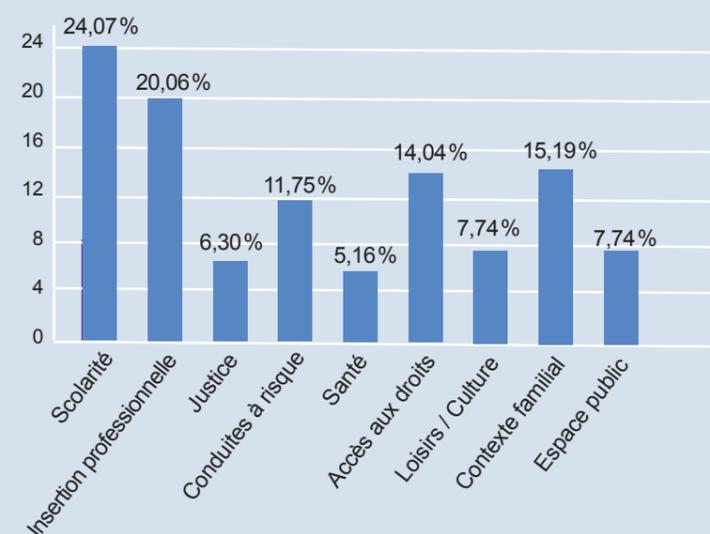
Accueil et convention de prise en charge des élèves exclus des collèges Anne Frank, Pilâtre de Rozier et Alain Fournier.

Les accueils se font au SPS, au Centre social Solidarité Roquette ou bien à la MJC Mercoeur.

Philo de rue

Le SPS a lancé depuis un an une action innovante dans son secteur. Ce projet vise à amener un philosophe de rue pour favoriser les échanges avec les jeunes. Il a pour objectif de les faire grandir, de les aider à réfléchir et surtout de les amener à développer une pensée critique et objective.

DOMAINE DES PROBLÉMATIQUES 2016



PERSPECTIVES 2017

De nouvelles perspectives se sont dessinées en 2016 et seront menées en 2017.

En termes de territoire, des nouveaux lieux ont été investis.

En termes de groupes, le travail avec le groupe d'adolescents identifié depuis l'été 2014 comme rencontrant des problématiques importantes, s'est poursuivi et se poursuivra sur 2017.

L'émergence d'un lien avec deux nouveaux groupes de filles, orientées par des partenaires (ADJ 11, et la MJC) permet d'entrevoir un accompagnement sur la durée au vu des problématiques identifiées. Une place plus importante des filles est donc faite par le service et sera poursuivie en 2017.

LES MESURES ADMINISTRATIVES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

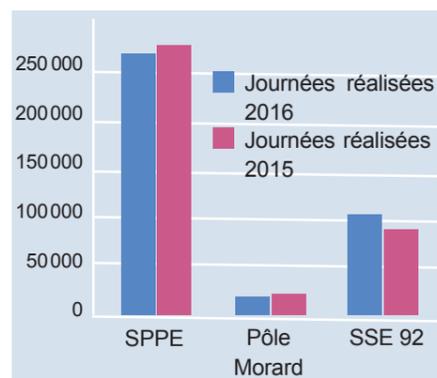
La protection administrative de l'enfant en danger est assurée par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance qui sont informés de la situation d'un enfant qui paraît en difficulté ou maltraité.

Au terme d'une concertation pluri professionnelle visant à appréhender les différents aspects d'une situation familiale et à définir la meilleure approche possible de l'enfant, de sa famille et de son environnement, différentes orientations peuvent être envisagées pour la protection de l'enfant.

Parmi elles, la proposition à la famille d'une **action éducative d'aide à domicile** (AED) mesure reconductible tous les six mois. Trois services de l'Association mettent en œuvre des mesures administratives de protection de l'enfance :

- le Service de Prévention et de Protection de l'Enfance de Paris (SPPE);
- le Pôle d'AEMO Morard (sur le 14^e arrondissement de Paris);
- le Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine.

L'action éducative à domicile est l'une des quatre modalités de l'aide à domicile définie par l'article L.222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Elle est attribuée, sur sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut, à la personne qui assure la prise en charge effective de l'enfant, au mineur émancipé ou au jeune majeur de moins de 21 ans, rencontrant des difficultés matérielles, éducatives et/ou psychologiques (article L.222-2 du CASF).



Elle vise à rétablir la place éducative des parents auprès de leur(s) enfant(s) et à renouer les liens familiaux. Si la relation parents-enfant constitue l'axe d'intervention principal de cet accompagnement, l'environnement social élargi de l'enfant est également pris en compte.

Le SPPE de Paris est également missionné pour la réalisation de **mandats d'évaluation**, d'une durée de quatre mois non reconductibles, qui ont pour but d'apporter :

- une aide à la décision pour les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour les services demandeurs;
- une aide à la famille pour analyser ses dysfonctionnements et mobiliser ses ressources personnelles;
- enfin, dans le cadre d'actions collectives, ces services sont susceptibles d'apporter, en lien avec d'autres partenaires, des réponses pertinentes au regard des besoins émergents sur des territoires donnés.

Le mandat administratif individuel d'évaluation

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, une progression constante dans le nombre de mesures d'évaluation confiées au SPPE est constatée avec un doublement sur les 10 dernières années.

Comme l'observation statistique le confirme, le service est amené dans un très grand nombre de situations d'évaluation à adresser une Information Préoccupante (IP). Ce constat est lié au fait que les familles auxquelles est proposée cette mesure sont celles avec lesquelles les services de première ligne ne parviennent ni à évaluer, ni à proposer un accompagnement éducatif.

Sur l'année 2016, l'activité d'évaluation est en augmentation de 7.7% - 29 070 mesures contre 26 985 mesures en 2015 - et relativise en partie la

baisse de l'activité de l'AED du SPPE de 1.1%. 35% des nouvelles mesures ont débuté par une évaluation soit 200 mesures, chiffre en constante augmentation depuis plusieurs années. Cette année, ce sont les secteurs du 11^e (42%), 17^e et 19^e arrondissements qui ont généré le plus de mandats d'évaluation.

L'Aide Éducative à Domicile (AED)

Le secteur d'intervention du SPPE se situe essentiellement sur le Nord-Est parisien.

Les équipes, installées en antennes, interviennent sur les arrondissements suivants :

- 1^{er}, 3^e, 4^e et 11^e arrondissements - Antenne Parmentier
- 17^e arrondissement - Antenne Dautancourt
- 18^e arrondissement - Antenne Damrémont
- 19^e arrondissement - Antenne Clavel
- 20^e arrondissement - Antenne Chine

Le secteur AED du pôle Morard réalise son activité sur le quatorzième arrondissement de Paris.

Sur Les Hauts-de-Seine, 4 pôles sont installés :

- Le pôle Clamart, installé en 2015
- Le pôle Nanterre
- Le pôle Colombes
- Et le pôle Asnières

L'activité

Sur l'ensemble des services, nous pouvons constater une augmentation de 3% des mesures d'AED avec une baisse d'activité sur Paris compensée par une augmentation sur le département des Hauts-de-Seine.

	Journées réalisées 2016	Journées réalisées 2015	Variation
SPPE	264 288	267 455	-1,18%
Pôle Morard	20 716	21 960	-5,66%
SSE 92	107 930	92 077	17,22%
Total	392 934	381 492	3%

Sur Paris

Les enfants et jeunes suivis

La répartition filles/garçons reste très stable d'une année sur l'autre, ainsi que la répartition par âge. La proportion de garçons reste supérieure à celle des filles qui représentent 42% des jeunes suivis.

La moyenne d'âge est de 10 ans et 8 mois en légère baisse par rapport à l'année 2015. La répartition par classes d'âge est la suivante :

- 59.5% des enfants ont entre 9 et 18 ans contre 62.5% en 2015;
- 18.5% ont moins de 6 ans dont 6.5% ont moins de 3 ans, pourcentage qui s'explique par la généralisation des collaborations avec les services de la Petite Enfance;
- 3% sont majeurs.

Nous constatons que 54% des mesures ne représentent qu'un seul enfant avec une certaine uniformité cette année d'un arrondissement à l'autre. Seulement 27% des mesures concernent deux enfants d'une même fratrie et 67% des interventions sont au bénéfice de la totalité d'une fratrie.

Majoritairement, les familles suivies sont monoparentales : 33.6% des enfants suivis habitent avec leurs deux parents (29% en 2015). Le chef de famille est le plus souvent la mère (60.2% des mineurs). Cette année, 2.2% des enfants accompagnés par le SPPE ont leur résidence principale chez leur père contre 2% en 2015. Cette topologie est stable, dans le temps et sur l'ensemble du territoire d'intervention. L'autorité parentale est détenue conjointement pour 77.8% des enfants suivis (75% en 2015), mais pour 37.8% des enfants les contacts avec leur père sont discontinus voire interrompus.

L'origine de la demande met en avant des signes de souffrance psychique ou affective pour 31% des nouveaux

suivis; des suspicions de violences physiques dans 6% des situations. 12% des enfants orientés rencontrent des problèmes dans le cadre scolaire, 15% vivent des difficultés d'apprentissage et 4% présentent des retards de développement.

La situation des familles

Les situations sociales et professionnelles des familles n'évoluent pas de manière sensible, bien que des différences existent entre les différents arrondissements d'intervention. Un faible pourcentage des familles dépend des minima sociaux, 7.9% contre 10% en 2015. Environ 60.6% des familles bénéficient principalement de revenus salariaux, chiffre stable d'une année sur l'autre.

Concernant l'action sociale du service, 3% des familles bénéficient d'allocations mensuelles et 5% sollicitent des aides financières régulières.

Concernant les situations de logement, depuis 2009 et de manière stable, environ 60% des familles sont locataires dans le parc social et 8% des familles sont hébergées en hôtel.

Cependant, 6.3% des familles - contre 7% en 2015 - vivent des conditions de logement insalubres, et 22.8% des conditions de sur-occupation. Cette problématique de sur-occupation est particulièrement prégnante dans le 18^e arrondissement, constat déjà mis en avant en 2015.

Notons que 3.8% des familles cumulent ces deux problèmes.

Des carences éducatives sont repérées dans 34% des situations qui sont adressées au service. Les conflits conjugaux restent parmi les problématiques les plus importantes rencontrées par les familles dont l'enfant est suivi en AED (18% des situations, contre 22% 2015)

La durée moyenne de séjours est de 18,7 mois avec une durée plus importante sur l'Antenne du 11^e

arrondissement. La diminution de la durée moyenne est à rapprocher de l'augmentation constante du nombre d'évaluation réalisée par le Service et avec le nombre de mesures se terminant par une Information préoccupante (IP) dans une durée inférieure à 6 mois après le début de l'intervention.

Les équipes

Les antennes sont constituées de 47 travailleurs sociaux, une éducatrice de jeunes enfants, une éducatrice scolaire, 11 psychologues, 5 psychiatres et 11 secrétaires; ce qui représente 76.71 ETP.

En 2016, le mouvement du personnel est resté important avec :

- des congés maternité et congés parentaux;
- un arrêt de travail de 5 mois;
- des démissions;
- un départ à la retraite;
- une mobilité interne.

Les faits marquants du Service

• **La permanence d'accueil et de conseil éducatif - le PACE** - a été étendue à toutes les antennes, du fait notamment des évolutions impulsées par le nouveau référentiel AED.

• L'accueil de **stagiaires** : 9 stagiaires ont été accueillis au sein du Service. Les professionnels du SEPPE sont très sensibles à la responsabilité qui est la leur en termes de transmission de compétences et de savoir-faire dans le champ de la protection de l'Enfance.

• La réécriture du **Projet de Service** est arrivée à son terme après un long travail associant les professionnels des différentes équipes. Ce nouveau projet sera diffusé au deuxième semestre 2017. Un **nouveau livret d'accueil** a par ailleurs été élaboré et sera mis à disposition des familles durant l'année 2017.

Les actions collectives

Ces actions s'adressent à une population donnée, elles prennent en compte des besoins spécifiques, et peuvent s'inscrire dans les préoccupations de la politique de la ville et du développement social urbain. Certaines de ces actions collectives mises en œuvre depuis plusieurs années se poursuivent :

Le séjour de vacances pour familles fragiles en partenariat avec les PEP Paris

Pour la cinquième année consécutive, l'action collective partenariale PEP/SPPE a été reconduite. La pérennité de ce séjour est actuellement questionnée, la Direction du PEP se trouvant confrontée à de grosses difficultés de paiement dans des délais acceptables par les différents secteurs de l'ASE.

Le Projet expérimental Petite Enfance - Accompagnement Global Coordonné (AGC)

L'Accompagnement Global Coordonné est né d'un partenariat entre la Résidence Maternelle Les Lilas située sur le 19ème arrondissement de Paris et l'antenne du 19ème arrondissement du SPPE.

Cet accompagnement soutenu consiste en une co-intervention d'un travailleur social du SPPE et d'une Éducatrice de Jeunes Enfants de la Résidence affiliée à la crèche où sont accueillis les enfants. Il s'agit d'une mesure administrative contractualisée entre la famille et l'ASE.

L'AGC, comme soutien à la parentalité, combine un accueil de l'enfant à la crèche de la Résidence, des visites à domicile et des entretiens plus réguliers, un partage de compétences complet entre les professionnels des deux institutions et un ajustement au plus près des besoins et attentes de la famille.

La première mesure a débuté en février 2014, deux autres ont été formalisées rapidement après. Elles ont toutes trois été proposées par la Résidence Maternelle.

L'exercice de ces mesures a confirmé tout l'intérêt que représente une co-intervention dans l'accompagnement des familles. La mesure d'accompagnement global coordonné a été reconduite pour l'exercice 2016. Cependant, nous faisons le constat que très peu de situations sont orientées par les services de première ligne (PMI, service social de secteur...). Le travail de communication reste à amplifier.

Sur les Antennes, de nombreux ateliers sont mis en place dont :

Un atelier slam - « Samedi / Ça me dit SLAM » - véritable moyen d'expression et de communication verbale et non verbale.

Cet atelier, pensé et animé par une éducatrice spécialisée et un éducateur en formation a été mené durant cinq séances de deux heures. Trois jeunes y ont participé de manière assidue.

Deux représentations ont eu lieu. La première durant la fête de Noël, au Service. La seconde, dans un café « slam » Parisien du 11ème arrondissement, où les jeunes « slameurs » ont pu déclamer leurs pensées, leurs écrits et au final, leurs émotions.

L'idée initiale de l'atelier était de permettre à des jeunes de pouvoir investir d'une manière originale la mesure éducative, par la valorisation du potentiel à créer par la parole et par l'écrit, à réaliser, et donc, à se réaliser.

Un texte choisi parmi les nombreuses productions du groupe

ANNONCE URGENTE!
Je cherche :

Un électricien...
Pour rétablir le courant entre les gens!

Un artiste...
Pour dessiner un sourire sur les visages!

Un opticien...
Pour changer les regards!

Un jardinier...
Pour cultiver les pensées!

Sur les Hauts-de-Seine

L'activité

Le Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine (SSE 92) a été autorisé en septembre 2013 à proposer une activité mixte AED/AEMO. Cette mesure administrative doit encore sur certaines antennes dépasser le stade de projet. L'année 2017 devrait être l'aboutissement de l'effectivité de cette mesure.

En 2016, l'activité administrative augmente de 14% (contre + 86,3% en 2015 et +82,2% en 2014).

Les enfants et les jeunes suivis

Ces données sont aujourd'hui communes à l'activité AEMO du Service. La déclinaison de ce thème se retrouvera dans le chapitre relatif à l'AEMO. Cela s'explique par un nombre de fins de mesures et de contractualisations notamment pour les pôles Nanterre et Clamart. C'est le signe d'un début d'ajustement dans le déploiement de l'AED.

Les Équipes

En 2016, l'équipe administrative a été renforcée et enrichie par le recrutement d'un chef comptable,

Les principales actions 2016

Un Café des parents a été mis en place

La mise en œuvre des mesures d'AED exercées par le Service a renforcé une réflexion sur les nouvelles modalités de travail avec les parents.

L'équipe de l'Antenne de Nanterre a souhaité développer cette année un certain nombre de projets de travail avec les familles. Ainsi en 2016 une soirée café-théâtre à Paris a été proposée à une dizaine de mères de famille, pendant la période des fêtes de fin d'année.

LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE) sont exercées au sein de l'Association Olga Spitzer par les Services Sociaux de l'Enfance du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et le Service d'Investigation Éducative de Paris. La MJIE est une mesure unique, interdisciplinaire et modulable dans son contenu et sa durée qui vise à recueillir des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire et éducative d'un mineur et de sa famille et si nécessaire l'approfondissement d'une problématique spécifique en vue d'éclairer le magistrat pour lui permettre de faire un choix.

Les quatre services d'investigation de l'Association ont engagé une démarche transversale pour accom-

pagner le changement dans les pratiques et l'organisation des Services depuis l'instauration de la mesure MJIE. L'objectif est de favoriser l'articulation et la collaboration entre les Services. Ainsi sur 2016, ce dispositif a permis une mise en œuvre transversale de l'évaluation interne.

Il est à noter que l'ensemble des Services sont entrés, dès 2016 dans la démarche de renouvellement des autorisations et des habilitations.

L'activité

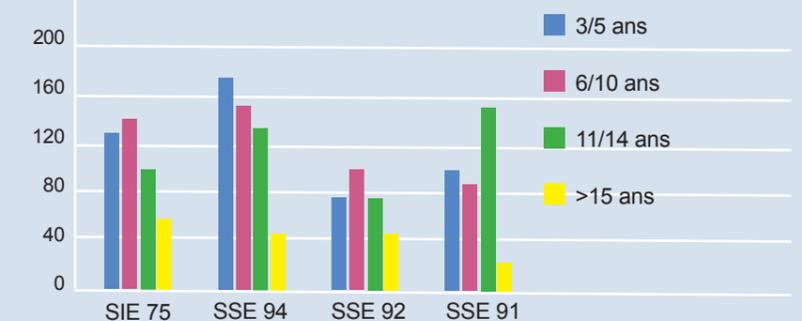
En 2016, 1568 mineurs ont bénéficié d'une MJIE mise en œuvre par les quatre SIE de l'Association, soit une légère hausse de 2% par rapport à 2015.

La répartition des mesures par tranche d'âge est relativement différente d'un département à l'autre mais reste stable d'une année sur l'autre.

	nombres de mesures	
	2015	2016
SIE 75	380	400
SSE 94	502	500
SSE 92	300	297
SSE 91	350	371
Total	1 532	1 568



RÉPARTITION DES MESURES PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION DES MESURES PAR SEXE



Il est à noter que ces mesures concernent principalement des garçons.

Origine du signalement

Sur l'ensemble des Services, les motifs de signalements concernant la famille sont principalement axés sur les conflits et violences conjugales et intrafamiliales, les carences éducatives. Pour le Val-de-Marne, s'y ajoute la précarisation. Concernant Paris, il est à noter le trouble de comportement ou de la personnalité d'un des parents.

Proposition d'orientations aux magistrats

Force est de constater le maintien de la tendance des orientations vers une AEMO dans la majorité des Services.

L'expertise psychologique est la deuxième orientation proposée en Essonne; la troisième orientation étant le placement provisoire.

La liste d'attente

Cette problématique est prégnante sur les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne.

En juin 2016, le SSE de l'Essonne a vu ses moyens renforcés avec l'embauche en CDD d'un travailleur social supplémentaire. Ainsi le nombre de mesures en attente est passé de 135 en 2015 à 70 en 2016.

Le Val-de-Marne rencontre une difficulté similaire avec un délai d'attente allant de 1 à 4 mois.

La réparation pénale – SSE 94

La mesure de réparation pénale a pour but de favoriser un processus de responsabilisation du mineur, vis-à-vis de l'acte commis, en lui faisant prendre conscience de la loi, son contenu et des conséquences de sa violation, pour la victime, pour la société et pour lui-même. L'adhésion du jeune à la mesure, son aptitude à en percevoir le sens, l'accompagnement de ses parents sont des conditions très importantes pour que la mesure atteigne ses objectifs.

L'Activité

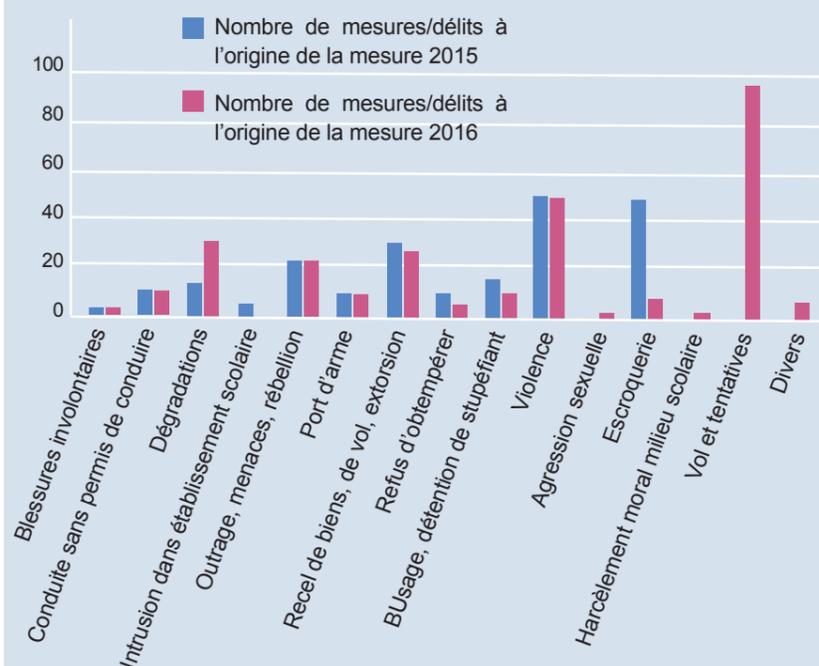
Le Service de réparation pénale est habilité sur 167 mesures en 2016.

43 demi-journées ont été consacrées à des rendez-vous de présentation de la mesure aux parents et mineurs au Parquet (41 en 2015). Sur 341 jeunes convoqués (277 en 2015), 95 jeunes ne sont pas venus à cette convocation, soit 27% (28% d'absences l'année précédente). Rappelons qu'en cas de carence au premier rendez-vous au Parquet, les jeunes et leurs parents sont systématiquement convoqués à nouveau.

La majorité des jeunes et des parents reçus est favorable lors de l'entretien au Parquet à la mise en place de la mesure. Ce n'est souvent que dans le cadre de l'exercice de la mesure de réparation que pourra véritablement être évaluée la réelle adhésion du jeune au travail proposé.

Pour certains jeunes, au-delà de la mise en place de la mesure de réparation, des mesures de protection ont pu être suggérées aux substituts au vu de la compréhension de la situation du mineur dans sa globalité.

INFRACTIONS À L'ORIGINE DE LA MESURE :



232 jeunes ont été suivis (201 jeunes en 2014) dont 29 filles et 203 garçons. Nous observons une augmentation des mesures suivies. A l'instar des années précédentes, ces mesures concernent majoritairement des garçons pour 91% des cas.

La tranche d'âge des 17-18 ans est la plus représentée, suivie par celle des 16 - 17 ans. Comme l'année dernière, nous pouvons noter une diminution des tranches d'âge inférieures à 14 ans.

Les infractions à l'origine de la mesure sont principalement :

- Des vols et tentatives de vol : 35%
- Violence : 19%
- Dégradations et tentatives de dégradations : 11%

Nous constatons cette année de nouvelles infractions à l'origine de la mesure, notamment :

- Les vols et tentatives de vols pour 92 mesures
- Le harcèlement moral – 2 mesures
- L'agression sexuelle pour 1 mesure

L'escroquerie n'est plus répertoriée cette année, alors qu'elle concernait 6 mesures en 2015.

Les mesures de réparation pénale concernent des mineurs domiciliés sur l'ensemble du Val-de-Marne. Champigny-sur-Marne, Créteil, puis Ivry sont les communes les plus représentées. Ces chiffres confirment les données des années précédentes.

Les activités de réparation

La journée d'activité proposée aux jeunes dans le cadre de la mesure de réparation pénale est également un temps fort de la mesure. Celle-ci se déroule généralement en fin de mesure. Ce sont principalement des activités de réparation individuelle. Les principaux partenaires cette année ont été les Restaurants du Cœur, un commissaire divisionnaire à la retraite, une association de motards, une maison de retraite et le Centre équestre UCPA-BAYARD. A été développé à l'interne du Service une activité autour d'un support vidéo permettant échanges et réflexions à l'écrit.

Les activités se déroulent généralement bien et permettent aux jeunes de connaître une expérience positive nécessaire au processus de réparation.

Depuis 2016, le Service est devenu membre adhérent à la Fédération Citoyens et Justice afin de participer aux réflexions sur la thématique de la justice restauratrice et pouvoir échanger avec les services analogues.

PERSPECTIVES 2017

Les perspectives 2017

En continue recherche de qualité du service rendu, le Service poursuivra la formalisation de nouveaux partenaires pour les journées d'activité proposées aux mineurs.

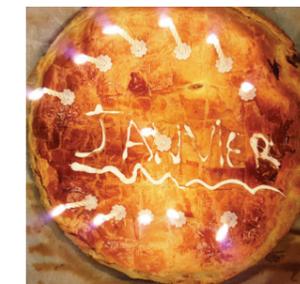
A noter: le Service fêtera ses 10 ans d'existence en 2017.

Les écrits

Dans le cadre des supports éducatifs utilisés dans l'exercice de la mesure de réparation pénale, les écrits ont une place importante et participent au travail de réparation mené avec les jeunes. Rappelons que ces écrits sont transmis au Magistrat avec le bilan de fin de mesure, ce qui permet une meilleure appréhension de la personnalité du jeune.

Différentes thématiques sont proposées par les éducateurs en lien avec l'infraction commise et le positionnement du jeune, telles que :

- La violence
- Le respect du bien d'autrui
- La loi
- Autoportrait
- Bilan de ma journée d'activité
- Le respect, être responsable
- Qu'entraîne l'usage de stupéfiants ?



L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

L'assistance éducative participe à la mission d'intérêt général de protection de l'enfance, dévolue au Président du Conseil Départemental.

L'AEMO, financée par le Département qui organise les moyens nécessaires à l'accueil des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, relève de procédures judiciaires pouvant être décidées uniquement par un magistrat, le Juge des enfants ou le Juge d'instruction.

Cette mesure est mise en œuvre, au sein de l'Association Olga Spitzer par les Services Sociaux de l'Enfance de Paris sur trois pôles: Morard, Hauteville et Flandres, des Hauts-de-Seine sur les antennes de Clamart, de Nanterre, de Colombes et d'Asnières, du Val-de-Marne sur les sites de Créteil et de Choisy-le-Roi, et de l'Essonne sur les antennes de Chilly Mazarin, de Corbeil-Essonnes, d'Étampes et d'Évry, qui assurent la protection de l'enfant dans son milieu naturel de vie, en permettant aux parents de retrouver un meilleur exercice de l'autorité parentale, dans le respect des droits et obligations des intéressés, en leur proposant les moyens du changement.

L'Activité

Avec 1 541 650 journées réalisées, l'activité 2016 est en légère hausse de 2% par rapport à 2015.

On constate une augmentation sur les trois services du Val-de-Marne, de l'Essonne et de Paris. Le SSE 92 enregistre une baisse de 7%, compensée par une hausse des mesures d'AED.

Les garçons sont majoritaires sur l'ensemble des services.

Quant à la répartition par âges: la classe d'âge des 11/16 est sur représentée.

Une analyse plus fine sera effectuée sur les prochaines années concernant les enfants de moins de 3 ans pour lesquels une attention particulière est apportée par les équipes qui développent des projets spécifiques sur la petite enfance à l'instar de ce qui a été développé au SEPPE.

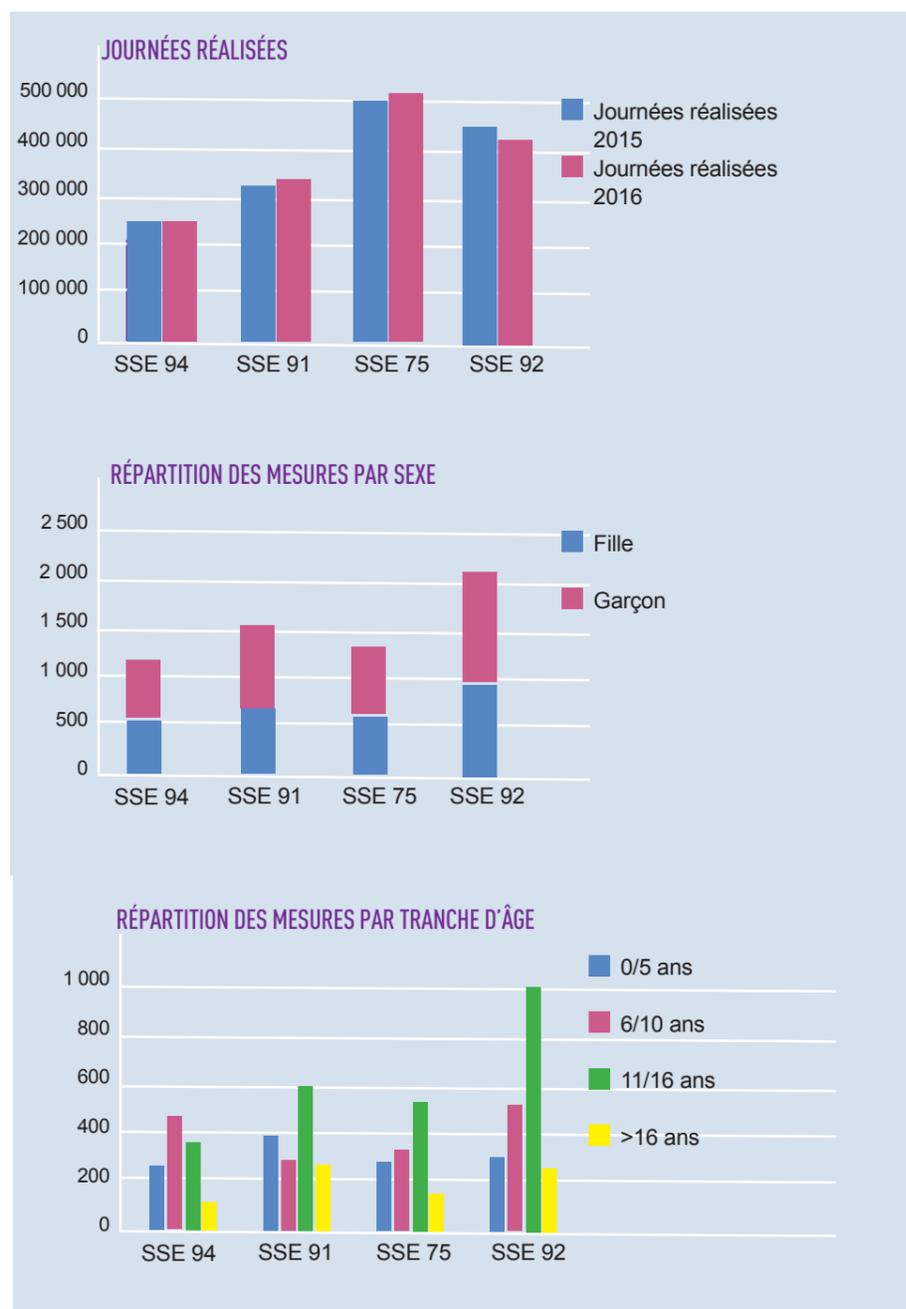
L'ensemble des Services souligne la prégnance des conflits familiaux dont l'enfant est l'otage, conflits qui peuvent avoir de graves incidences sur le développement de l'enfant.

La déscolarisation représente aussi une problématique à laquelle sont confrontées certaines équipes, notamment dans le 92 et pour lesquelles l'objectif est notamment de les sortir du domicile en s'appuyant sur la compréhension de la dynamique familiale et la connaissance du jeune. L'objectif étant de l'orienter vers des partenaires du territoire.

Au niveau des territoires, sont présentés ici les faits marquants de l'année, ainsi que certains ateliers et activités proposés au sein des Services. La liste n'est pas exhaustive et il faut rappeler l'implication des équipes pour mener à bien l'ensemble de ces projets et proposer un accompagnement au plus près des jeunes suivis.

Sur Paris

Dans un contexte de réorganisation de Service, de mouvement conséquent du personnel – arrivée de 24 nouveaux salariés sur 127 -soit 122.04 ETP, la mobilisation des trois pôles a permis d'atteindre le contrat



d'activité voire de le dépasser, ainsi que l'émergence de multiples projets.

Dans le cadre du plan d'action issu du projet de service, les objectifs 2016 ont été réalisés:

- la mise en place d'un groupe de réflexion sur la **prise en charge spécifique des enfants à l'épreuve de la séparation parentale et du conflit familial**;
- le **livret d'accueil** a été traduit en 4 langues afin de répondre à l'objectif n°3 du plan d'action à savoir: « favo-

riser la compréhension des outils juridiques pour les enfants ou les parents de cultures différentes »;

- concernant le **droit d'expression des usagers**, le contenu et la nature des groupes ont été revisités par le comité d'amélioration continue de la qualité;
- Une **trame du Projet Pour l'Enfant (PPE)** a été formalisée, obligation réaffirmée par la loi du 14 mars 2016.

Les activités

L'**activité cinéclub**, au sein du Pôle Morard, propose une séance durant les périodes de vacances scolaires. Un débat est organisé après la projection du film, permettant ainsi de découvrir les modèles de références et d'identification des jeunes suivis.

Les **ateliers créatifs parents-enfants**, poursuivis en 2016, proposent des temps conviviaux d'échanges entre parents et enfants. Ils apportent par ailleurs aux travailleurs sociaux une observation complémentaire et différente à leur pratique.

Le **PASS: « le Parcours d'Accueil et d'Accompagnement Soutenu »** permet des interventions plus soutenues et plus diversifiées pour des situations d'adolescents en grandes difficultés. L'activité s'articule autour de deux modalités, sur 15 jours: une participation à un groupe de pairs et un entretien individuel avec deux travailleurs sociaux. Des accompagnements vers des services extérieurs peuvent être menés afin de soutenir l'adolescent dans son projet.

Sur 2016, le nombre de jeunes présents au groupe du mercredi a été en constante augmentation, ce qui permet un véritable travail sur la dynamique de groupe.

Sur l'Essonne, Service comprenant 74 salariés pour 68.77 ETP

Le dernier trimestre a été marqué par un audit réalisé par un cabinet à la demande du Département, dont la restitution a eu lieu en mars 2017.

Le SSE 91, à l'initiative de sa Directrice, a formalisé une étude sur les caractéristiques de la population prise en charge et son évolution.

Même si ces résultats sont à prendre avec précaution, ils donnent un premier aperçu de l'évolution des populations accueillies et des problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Ainsi, les psychologues du Service ont été sollicités pour tenter d'éclairer l'impression prégnante, perçue par tous les professionnels, de familles de plus en plus complexes, aux problématiques « lourdes », repérées tar-

divement par les services sociaux ou signalées tardivement dans le champ judiciaire.

Parmi les activités proposées:

AEMO et adolescents - se rencontrer pour se comprendre

À destination des adolescents en grande difficulté, des mini camps ados ont été mis en place, en complémentarité des groupes ados déjà effectifs au sein du Service. L'existence de cet outil, demandant un fort investissement de l'équipe, reste un véritable levier pour l'exercice de la mesure en lien avec le projet individuel du mineur.

PERSPECTIVES 2017

En 2017, le Service Social de l'Enfance de l'Essonne va poursuivre les actions engagées dans la dynamique initiée en 2016.

Réécriture du projet de service et démarrage de l'évaluation interne.

Continuité éducative dans le cadre du projet pour l'enfant.

Réflexion du Service engagée en 2016 autour de la formalisation d'un dispositif interservices venant garantir la continuité éducative.

Déménagement de l'antenne de Chilly-Mazarin.

Prolongement de notre connaissance de la population suivie.

Enfin, il nous semble important de prolonger les groupes de travail initiés en 2016 et de mettre en œuvre leurs préconisations:

- poursuite du groupe de réflexion quant aux visites accompagnées en présence d'un tiers puisque notre connaissance de la population met en évidence les besoins d'une médiatisation des relations parents-enfant dans les situations de conflit conjugal;
- mise en place d'une base de données pour les secrétaires pour une harmonisation des outils;
- droits des personnes accompagnées
- souhait de poursuivre notre consultation des enfants et des familles via un questionnaire venant compléter notre dispositif habituel de réunions des parents. Les données recueillies sont toujours riches d'enseignement et participent du processus d'amélioration continue de la qualité de nos interventions éducatives.

Sur le Val-de-Marne

Comme mentionné en 2015, la question de la liste d'attente est récurrente sur le département depuis de nombreuses années.

Une réflexion est en cours pour proposer, à l'instar de ce qui se fait sur d'autres régions, une gestion de la liste d'attente spécifique. Pour autant, sa réduction passera indéniablement par l'octroi de moyens supplémentaires.

Le nombre de placements reste stable par rapport à l'année 2015 – 7%.

De manière générale, les placements ont été réalisés sans grandes difficultés, même si cela demande une énergie et des émotions difficiles à gérer, notamment pour les familles. La motivation des placements en urgence se base principalement sur des troubles psychiatriques des parents, des carences éducatives et/ou l'impossibilité de travailler avec les parents.

Comme nous le mentionnions en 2015, certains magistrats ont désigné la DPEJ dans l'attente de l'intervention du Service. Le constat est que la DPEJ a rarement la possibilité d'intervenir réellement et interpelle le SSE pour démarrer la mesure.

Les équipes continuent dans une dynamique constructive et ont proposé des ateliers et des activités collectives favorisant la relation avec l'enfant et permettant une observation hors du cadre familial. Ainsi sur 2016, ont été poursuivis ou mis en place:

- les tapis narratifs: une artiste utilise le support d'un tapis entièrement fait main pour conter une histoire. Les réactions très positives des familles ont permis l'émergence d'un autre projet: permettre aux parents de créer leurs propres tapis narratifs;
- la journée à la mer le 27 juillet 2017 pour permettre à des parents de partager un moment d'évasion avec leur enfant;
- une soirée de Noël le 14 décembre 2016;

• le Service, avec la collaboration de l'espace ressources, a souhaité réfléchir sur la mise en place d'un projet culturel qui permettrait de contribuer à améliorer l'accès à la culture pour des jeunes suivis dans le cadre de l'AEMO. Aussi, a-t-il été pensé et réfléchi pour amener les jeunes à entrer dans un processus de création par la réalisation d'œuvres artistiques destinées à être présentées au public dans des conditions approchantes le contexte professionnel. Dans le cadre du 40ème anniversaire du Centre Georges Pompidou, Le Mac-Val a été très intéressé par la démarche qui résonne avec la mise en place d'un projet d'actions culturelles et artistiques à destination d'un public d'adolescents et de jeunes adultes. Ainsi, les professionnels de l'AEMO, en partenariat avec le Mac-Val et un des artistes résident du musée, mèneront en 2017 ce projet dans une logique de co-création avec les jeunes suivis en AEMO,

Focus sur l'espace ressources

Les rencontres-débats: la rencontre de professionnels œuvrant dans les champs du social, du judiciaire, du scolaire, du médico-social et de la santé, permet de décloisonner les pratiques et de fluidifier les liens partenariaux en vue de favoriser la prise en charge des enfants et des familles accompagnées.

Pour cela, des formations-débats autour des problématiques préoccupant les professionnels ont été initiées avec pour objectif de:

- favoriser la connaissance des différents services et professionnels concourant à la protection de l'enfance dans le Val-de-Marne;
- faciliter la collaboration et le travail transversal entre les services;
- impulser une dynamique territoriale;
- permettre de partager des expériences et de s'interroger sur les pratiques de chacun.

Ainsi, un partenariat a été mis en place avec des structures de proximité que sont la Médiathèque Nelson Mandela et le cinéma La Lucarne de Créteil, qui ont accepté de collaborer avec le Service.

Cette démarche a commencé en décembre 2016 avec une première rencontre organisée à la médiathèque Nelson Mandela sur la thématique «Les représentations de l'enfant en Afrique subsaharienne».

PERSPECTIVES 2017

Mise en place d'une formation collective autour de la petite-enfance demandée par des professionnels pour améliorer les connaissances théoriques quant à l'incidence de pathologies parentales, de carences et de négligences graves sur le développement du tout petit.

Continuité des ateliers 2016.

Mise en place d'une formation par le Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance (GRAPE), sur le thème de l'adolescence, et plus précisément sur des adolescents en grande difficulté.

Création d'un groupe de parole à destination des parents.

Mise en œuvre de l'atelier musicothérapie et du projet avec le MACVal.

Sur les Hauts-de-Seine

L'année 2016 a notamment été marquée par une mission de contrôle diligentée par le Département de janvier à mai. Le rapport définitif, formalisé après une procédure contradictoire, a été réceptionné en février 2017. Il

PERSPECTIVES 2016

Les projets en cours de réflexion pour l'année 2017:

«La danse les yeux fermés»: mixité entre voyants et non voyants;

Sorties culturelles avec des adolescents;

Séjour Famille de 3 jours proposé à 4 familles afin de leur permettre d'appréhender les temps de partage et de loisirs comme pouvant renforcer la cohérence parentale et améliorer le lien parents/enfants

Au niveau du Service:

Réflexion collective sur l'adaptation des sites à un accueil plus diversifié du public et à une organisation plus polyvalente des locaux afin de favoriser la création d'activités et de rencontres permettant de dynamiser l'offre de service;

Suivi des travaux de réhabilitation du site de Nanterre;

Présentation au Département du projet dans sa version finale, initiée en 2016, concernant l'évolution de l'expérimentation d'une intervention intensive de prévention dans le domaine de la santé mentale des enfants de moins de 6 ans pris en charge dans le cadre d'une mission judiciaire;

Proposition de réflexion conjointe avec l'EFM et la MDLF sur la diversification des accompagnements, notamment l'intervention de médiateurs familiaux.

donne lieu à un plan d'actions pour lequel des réunions de suivi seront planifiées avec le département.

À l'instar des autres Services, l'accueil de stagiaires est une volonté importante de l'équipe. A ce titre, un groupe de réflexion sera mis en place en 2017 afin de travailler sur l'accueil des stagiaires.

Les activités et ateliers

Les ateliers se font au sein des Services mais peuvent être proposés à l'extérieur, notamment pour faciliter l'accès à des familles éloignées du Service.

- Une journée à la mer

En juillet 2016 a été organisée une journée à Trouville avec une dizaine de familles et leurs enfants.

- Un atelier conte

- Un atelier artisanal

- Mais aussi, la consolidation de nombreux partenariats et le développement de rencontres

Notamment un débat sur les origines du travail auprès des familles, mais aussi dans les familles, avec l'historien du travail social Monsieur YVOREL.

Les Établissements Médico-Sociaux

Dans le champ médico-social, l'Association est gestionnaire de trois CMPP, de deux ITEP, d'un CAFS et d'un SESSAD.

Les CMPP

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), sont des lieux de soins et de prévention qui reçoivent des enfants de 0 à 21 ans présentant des troubles très hétérogènes allant des troubles réactionnels légers à des pathologies psychotiques envahissantes.

Deux sont implantés sur les communes de Corbeil-Essonnes et Épinay-sous-Sénart. Le troisième, le CMPP Pichon Rivière, se trouve à Paris dans le 10ème arrondissement.

Des soins (consultations, psychothérapies), des bilans (psychologiques, orthophoniques ou psychomoteurs), des thérapies groupales et/ou des rééducations (orthophonie, psychomotricité) peuvent être proposés à l'enfant et à sa famille dans le cadre d'un projet de soins.

Les CMPP disposent de différents cadres thérapeutiques permettant des prises en charge individuelles, familiales et groupales pour lesquelles le socle de référence est la psychanalyse mais avec une ouverture sur d'autres concepts théoriques et de nouvelles pratiques ou méthodes.

Le CMPP de Corbeil-Essonnes propose également plusieurs groupes de soins intensifs pour des enfants d'âge maternel et primaire présentant des pathologies graves.

Ces jeunes patients partagent leur temps entre l'école et le CMPP. Ils vivent en famille ou en institution d'ac-

cueil.

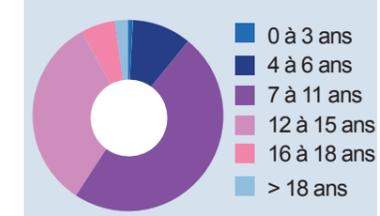
Les problématiques rencontrées chez ces enfants sont souvent multifactorielles et nécessitent, outre le travail de suivi thérapeutique qui est le cœur même de l'activité, un travail social et de réseau partenarial.

L'Activité

Sur l'ensemble des CMPP, 938 patients ont été suivis pendant l'année 2016 contre 993 en 2015, soit 30 233 actes réalisés, dont 70% facturés. La problématique des CMPP est bien la facturation de l'ensemble des actes, notamment ceux hors présence de l'enfant et nécessaires au bon fonctionnement du Service. Le manque à gagner provient aussi de rendez-vous non honorés par les familles. Afin de résoudre cette problématique, un travail est mis en place notamment dans les CMPP de l'Essonne.

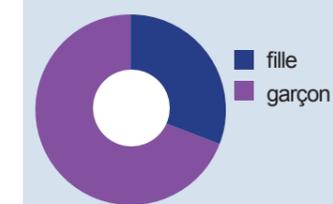
Les enfants suivis

RÉPARTITION PAR ÂGE SUR L'ENSEMBLE DES CMPP



À l'instar de la répartition constatée en 2015, la majorité des enfants accueillis ont entre 7 et 15 ans. Ils fréquentent l'école primaire ou le collège. Ceci tient au fait que l'école s'avère fréquemment le lieu de l'expression de la souffrance de ces jeunes, et donc le lieu d'où vient la demande.

RÉPARTITION PAR SEXE



Les garçons représentent 69% des suivis sur l'ensemble des CMPP. Ils sont majoritaires sur l'ensemble des tranches d'âge

Les motifs de demande de consultation

Le CMPP accueille des enfants qui présentent une grande diversité de difficultés d'apprentissage ou de comportement, des troubles psychiques, psychomoteurs, ou orthophoniques qui peuvent être combinés.

Pour beaucoup d'entre eux, au moment de l'inscription, les parents évoquent essentiellement des difficultés de comportement, des troubles du langage et des difficultés scolaires; des motifs que peut signaler l'école, mais aussi des manifestations plus visibles de possibles pathologies sous-jacentes. Les difficultés scolaires et d'apprentissage évoquées s'avèrent souvent, au moment du diagnostic, associées à des difficultés psychiques et/ou des troubles de la relation.

Les délais d'attente

Comme nous le mentionnions dans les rapports d'activité antérieurs, le nombre de demande d'inscription au CMPP de l'Essonne augmente régulièrement. Le temps d'attente devient insupportable pour les familles. Il est de 18 mois au CMPP de

Corbeil-Essonnes, de 6 mois sur le CMPP Pichon Rivière.

Cette problématique a mené l'équipe du CMPP de Corbeil-Essonnes à travailler le sujet dès 2015. La réponse consiste en des appels aux familles au fur et à mesure des possibilités d'accueil de nouveaux patients, à collecter et analyser les données dont le CMPP dispose.

Sorties et fluidité des parcours

Concernant le Val d'Yerres, pour un grand nombre d'enfants sortis, il n'y a pas de suite donnée à leur accompagnement après le CMPP. Les enfants orientés dans un établissement médico-social se retrouvent sur liste d'attente faute de places disponibles.

Pour Corbeil, 9 enfants ont pu trouver une place en établissements spécialisés. Pour autant, les démarches des familles restent difficiles, notamment pour les enfants orientés en IME. Neuf enfants sont toujours en attente de places.

Faits marquants de l'année

Les CMPP de l'Essonne ont vu la mise en place d'un serveur informatique commun. Cela permet d'héberger les mêmes applications, dont le nouveau logiciel de gestion, ce qui facilite l'utilisation et la sécurisation des données.

Par ailleurs, en réponse à la pénurie de psychiatres, des psychologues ont accepté de devenir consultants. Au demeurant cette question est prégnante sur un grand nombre de Services de l'Association, qui recherche des solutions notamment par le biais de partenariats formalisés avec des centres hospitaliers.

Le CMPP du Val d'Yerres souhaite soutenir la parentalité et la relation mère-enfant. Des thérapies ont été mises en place à destination des mères et des enfants. Le CMPP de Corbeil participe quant à lui à la Réussite Éducative de la Ville. Ce dispositif consiste à aider les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans en difficulté, habitant certains quartiers ciblés.

Il est à noter que le CMPP de Corbeil a fonctionné sans directrice médicale, ce qui a entraîné un déficit d'actes et a perturbé le fonctionnement du CMPP.

LES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES (ITEP)

Les ITEP accueillent des enfants et des adolescents en leur offrant un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique, accompagnement qui réclame toujours plus d'attention dans le traitement de leurs difficultés psychologiques et l'expression de leur souffrance.

Les difficultés d'ordre social viennent impacter certaines familles d'enfants accompagnés en ITEP, parfois en grande précarité. Le climat environnemental dans lequel elles évoluent vient souvent renforcer l'isolement. Elles sont en recherche et adhèrent à des rencontres aux travers d'actions collectives (fêtes de fin d'année, journée sportive, ...).

La vie en collectivité pour leurs enfants n'est pas toujours simple, l'équilibre entre le respect de l'intimité et la dynamique de vie en établissement est toujours recherché. C'est donc cet équilibre et sa qualité que nous recherchons et mettons sans cesse au travail.

Dans le cadre de l'expérimentation «DITEP» qui permet d'orienter l'enfant vers un dispositif et non plus vers un établissement unique, «**la notification unique**» éditée par les MDPH de l'Essonne permet de garantir une proposition d'accompagnement dans le soin qui soit évolutive et adaptée aux besoins des jeunes. À cette fin, une réflexion est menée au sein des Établissements pour proposer une palette de services en synergies et transversalités. Dès 2016, l'Association a initié une réflexion afin de rendre opérationnelle et efficiente la fluidité du parcours. Ce travail continue sur 2017.

ITEP – CAFS « Les Fougères » propose une diversité d'accueil

Accueils de nuits modulables, ou séquentiels au pavillon, ou chez des assistantes familiales.

L'ITEP reçoit des enfants ou

adolescent(es) âgés de 3 mois à 20 ans, d'intelligence normale. Ces enfants ou adolescent(es), malgré des potentialités intellectuelles préservées se trouvent engagés dans des processus handicapants nécessitant une prise en charge personnalisée spécifique. L'expression de leurs difficultés prend la forme très variable de troubles du comportement.

L'accueil de nuit au sein du pavillon des Fougères, est réservé aux jeunes filles de 12 à 18 ans et n'intègre pas la mixité.

Concernant le CAFS, des assistantes familiales accueillent et accompagnent 30 enfants et adolescents âgés de 3 mois à 20 ans pour lesquels l'accompagnement collectif n'est pas approprié.

La moyenne d'âge est de 15 ans sur l'Internat et de 12 ans au CAFS

Pour le CAFS, la majorité des enfants et familles suivis est domiciliée dans l'Essonne. Pour l'Internat, les familles sont domiciliées dans les départements de la petite couronne.

Activités

L'internat a réalisé 2558 journées sur l'année 2016. Le CAFS a quant à lui réalisé 8834 journées.

Le nombre de demandes d'admissions reste plus élevé pour l'accueil familial. Le CAFS a accompagné 32 enfants toute l'année. La difficulté persistante concerne le recrutement des assistantes familiales, et leur fidélisation sur le long terme au regard de la difficulté du métier et de l'accompagnement du handicap de l'enfant. Un plan d'action a été formalisé sur 2017 afin de répondre à cette problématique.

Concernant l'internat, 21 jeunes filles ont été accueillies.

Il faut aussi rappeler que l'ITEP accueille des jeunes qui viennent de toute l'Île-de-France et que le problème des transports complique également le processus d'admission, tant pour les usagers que pour l'Établissement lui-même.

Deux plateaux techniques sou-

La Cani-rando, un levier pour l'épanouissement des jeunes

Considéré comme point de départ ou en complément à des thérapies plus traditionnelles, la Zoothérapie est utilisée dans le domaine médical et paramédical. En effet, elle s'étend à des questions sociales concernant les rapports avec autrui, l'éducation ou la délinquance. Elle a pu aussi être utilisée dans le cadre de problèmes d'attention et de concentration, de dépréciation de soi, de dépression, de solitude et d'isolement. Les jeunes n'ont besoin d'aucune compétence particulière. Le contact avec l'animal est censé avoir un effet calmant sur eux. Nos objectifs pour cette activité sont multiples : être capable de gérer son chien, l'entraide, la solidarité, augmenter sa confiance en soi, accepter l'apprentissage et les règles, renforcer son estime de soi.

Cette activité est régulière et a lieu une fois par semaine, une heure environ, dans la forêt de Fontainebleau (91). Elle est encadrée par une éducatrice et un stagiaire. Les jeunes rédigent un journal de bord après la séance.

L'activité se révèle être un réel complément au travail éducatif, pédagogique et thérapeutique.

tiennent le Projet d'Établissement dans son ensemble et les actions continuent d'être mutualisées :

- Un groupe de parole pour les parents, une fois par mois, le jeudi ou le samedi matin, animé par deux psychologues, pour l'ensemble des familles,
- un CVS commun ;
- une psychologue à temps plein ;
- le médecin psychiatre ;
- une enseignante spécialisée a intégré l'ITEP des Fougères, en septembre 2015, mise à disposition par l'Éducation Nationale à raison de 12h/semaine.

Cette année encore des séjours ont été organisés pour les jeunes filles de l'internat : au château médiéval de Guedelon, à Oléron, au zoo de Beauval et enfin Center Parc.

L'activité

L'ITEP propose un grand nombre d'ateliers qui entrent pleinement dans l'accompagnement et le soutien des enfants et des adolescents :

- groupe d'expression ;
- atelier mot de passe ;

- atelier cuisine ;
- atelier équitation ;
- médiation psychocorporelle ;
- ainsi que l'atelier Cani-rando.

Fait marquant de l'année :

La Directrice a quitté l'Établissement en novembre 2016. L'intérim a été rempli par Monsieur Liotard dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation médico-sociale.

ITEP « Le Petit Sénart »

L'ITEP « le Petit Sénart » offre trois modes d'accueil :

- Internat de semaine : (85 enfants, 8 équipes) du lundi matin au vendredi soir, avec possibilité de modulation

en fonction des difficultés de séparation ou du projet d'orientation en fin de prise en charge.

- Internat du dimanche (journée et/ou nuit), pour des enfants privés momentanément d'accueil familial ou lorsque le projet de soin requiert une séparation, y compris le week-end, pour une durée déterminée.
- Externat (26 enfants, 3 équipes), 5 jours par semaine, ainsi qu'un samedi par mois, accueil possible le dimanche sur indication de l'équipe.

L'unité de jour identifiée pour 12 places pour adolescents a ouvert en septembre 2012. Il accueille en journée des jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Activités

21 111 journées ont été réalisées en 2016, conformément au prévisionnel. Pour rappel, 21 416 journées étaient prévues en 2015.

60% des enfants ont entre 10 et 14 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que cette période est caractérisée par des remaniements importants autant physiologiques que psychologiques. Cette phase est d'autant plus délicate pour les enfants accompagnés que certains d'entre eux ont rencontré de grandes difficultés et souffrances antérieurement.

La scolarisation à l'ITEP

Depuis 2009, l'école du Petit Sénart est devenue Unité d'Enseignement (UE) - 11.5 postes d'enseignants sont mis à disposition par l'Éducation Nationale.

Pour l'Association, la scolarisation en milieu ordinaire reste un des objectifs majeurs. La scolarisation en unité d'enseignement interne à l'ITEP doit





être vécue comme un détour dans le parcours scolaire de l'enfant. Les projets de réinscription scolaire en milieu ordinaire sont élaborés dès lors que l'enfant a retrouvé une place d'élève, quand il a renoué avec les apprentissages et qu'il est capable de supporter les rythmes et les exigences de l'école.

Le dispositif partenarial avec le milieu ordinaire ou d'autres structures spécialisées a été étendu sur 2016 aux structures scolaires du second degré type EREA, les lycées professionnels privés et publics, les centres d'apprentissage et la passerelle des Métiers. L'objectif est d'offrir à chaque élève de l'ITEP le parcours de scolarisation le plus pertinent possible. Le partenariat avec l'Éducation Nationale se renforce dans sa diversité géographique et dans la multiplication des partenaires concernés.

Si le nombre de scolarisations en SEGPA reste constant, en revanche on note, à l'instar des années précédentes, une légère diminution des scolarisations en classe ordinaire que ce soit à l'école élémentaire ou en collège. La scolarisation en ULIS école et en ULIS collège est en régression constante faute de places. A l'heure actuelle, nous constatons une augmentation des orientations potentielles en SIPFPRO et ULIS pour l'externat. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés à scolariser les élèves dans le secteur à proximité de l'ITEP. A noter également que les délais d'attente sont allongés entre les équipes de suivi et l'intégration scolaire de l'enfant, ce qui n'est pas sans poser des soucis quant à la motivation des élèves.

L'ITEP DU PETIT SÉNART ROULE POUR LE TÉLÉTHON Le samedi 3 décembre 2016.

«Donner de soi pour le bien être d'un autre, sans attente d'un retour, rend meilleur»

Les enfants, leurs parents et les professionnels de l'ITEP ont participé nombreux à cette journée de course de vélos pour soutenir la recherche et les enfants atteints de maladie génétique invalidante.

Les salariés de l'Association ont donc «parrainé» les enfants de l'ITEP, qui pour chaque kilomètre parcouru alimentaient une cagnotte. Cela a donné à cette manifestation une dynamique associative qui a permis d'adresser un chèque à L'AFMTELETHON.

Au-delà du soutien financier qu'elle représente elle a, sur le plan symbolique, permis à chacun des participants de soutenir et d'aider l'autre.

Pour soutenir l'enfant dans son projet, des rencontres fréquentes sont proposées pour lui signifier l'avancée de son projet de scolarisation. Ces projets de scolarisation sont construits sur des modalités à temps partiel progressives et évolutives. Un processus de sortie de l'ITEP s'engage le plus souvent lorsque l'enfant est scolarisé à temps complet hors de l'établissement, les demandes des familles s'orientant alors vers une fin de prise en charge.

Les ateliers

Ils constituent des leviers très précieux pour un réinvestissement des apprentissages. Ces ateliers permettent également de préparer les enfants pour lesquels une orientation à dominante professionnelle se profile (IMPRO, ITEP Pro).

Depuis septembre 2016, une classe numérique a été mise en place co-animée par des enseignants et un éducateur technique.

A partir des ateliers sportifs proposés par l'éducateur sportif de l'établissement, l'ensemble des enfants profite d'un nombre important d'activités (vtt, gymnastique, équilibre, rugby).

Les séjours en 2016

104 enfants et adolescents ont bénéficié d'un séjour, organisé par les équipes éducatives. Ces séjours clôturent souvent une année riche en événements où les relations et des liens se sont tissés. Ils partent toujours de l'investissement et de l'engagement des professionnels

LE SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE (SESSAD)

Adossé à l'ITEP «le Petit Sénart», le SESSAD, agréé pour 60 places, intervient au plus près des lieux que fréquentent les enfants âgés de 0 à 14 ans en lien avec les personnes qui les accompagnent déjà.

Le SESSAD se situe sur deux sites à savoir: Épinay et Évry.

La mission du SESSAD est de permettre à l'enfant de continuer à évoluer dans son cadre de vie sociale, scolaire et familial, en positionnant d'emblée les parents comme acteurs de l'accompagnement, tout en s'appuyant sur un réseau de partenaires qui s'actualise en fonction de chaque situation.

Un SESSAD est un service de proximité, intégré dans le tissu social. Les enfants reçus proviennent de villes très urbanisées et de quartiers socialement très différents. Le Service s'adresse principalement à une population domiciliée sur Épinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart, Brunoy et Yerres ainsi

qu'Évry et les communes limitrophes.

Les enfants accueillis

Les enfants accueillis présentent des difficultés à vivre une relation sereine avec l'autre, mais aussi à trouver de l'apaisement avec eux-mêmes. Cela se manifeste par un débordement d'émotions souvent amplifié dans la rencontre avec une autre personne.

Cette souffrance peut se manifester sous différentes formes: agitation ou inhibition présentant une symptomatologie diversifiée (angoisses, intolérance à la frustration, état dépressif, manque de confiance en soi, dévalorisation, image négative de soi-même, méfiance, violence, dépassement des limites, troubles anxieux, difficultés à se séparer, besoin de collage à l'autre, recherche de relations privilégiées avec l'adulte, difficultés à être autonome...).

78 enfants ont été accompagnés durant l'année 2016, dont 36 sur Épinay et 42 sur Évry.

18 enfants ont quitté le Service au cours de l'année 2016, le nombre de sorties était de 17 enfants en 2015.

Le temps d'attente est en moyenne de

11 mois à Épinay et de 16 mois à Évry.

Même si pour la grande majorité d'entre eux les troubles du comportement sont prégnants et entravent notamment l'intégration scolaire, au cours de la prise en charge certains enfants révèlent des difficultés très variables qui peuvent aller de la déficience légère à des profils psychologiques plus fragiles (psychotiques, enfants dysharmoniques).

C'est pourquoi, nous avons développé un partenariat soutenu avec les CMP de nos secteurs.

Âge:

- 3 enfants sont à l'école maternelle (2 en 2015),
- 50 enfants sont à l'école primaire (44 en 2015),
- 7 enfants sont scolarisés en collège (10 en 2015).

Répartition par sexe:

Même si cette année la proportion de filles a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, la majorité des demandes s'adresse à un public de garçons: 49 garçons pour 11 filles.

PERSPECTIVES 2017 pour les établissements et services médico-sociaux de l'association

Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

L'Association est entrée dans la démarche dès la fin de l'année 2016. Cette démarche va bien au-delà de la simple contractualisation. L'Association a en effet pour ambition de rendre visible les prestations médico-sociales en anticipant la mise en place de SERAFIN-PH, en rendant très opérationnelle la notion de parcours et de fluidité.

À cela s'ajoute la mise en œuvre du dispositif détaillé dans le décret d'avril 2017.

Concernant les SESSAD, une étude nationale est en cours afin de donner une clarté et une homogénéisation dans la comptabilisation des actes.

Le CMPP Pichon-Rivière, en collaboration étroite avec le Rectorat de Paris, l'Inter-secteur du XIX^{ème} arrondissement et le Directeur des CAPP des XVIII^{ème} et XIX^{ème} arrondissements, est porteur d'un projet de création de structure, dédiée aux enfants (grande section maternelle – 6^{ème}) présentant des difficultés scolaires en dehors de toute pathologie repérée, avec préservation de leurs capacités cognitives.

En 2017, L'ITEP «Le Petit Sénart» de Tigery fêtera ses 50 ans.

TABLE RONDE du 21 juin 2017



La table ronde a permis de présenter les axes stratégiques du projet associatif, présentation faite par Madame Jardin. Cette table ronde a donné la parole à des salariés s'étant impliqués dans les différents groupes de travail, mis en place à l'initiative du conseil d'administration et du Directeur Général. Chacun a pu exposer ses attentes quant à ce projet et son analyse de la méthodologie participative proposée.

Les participants ont ainsi souligné qu'ils se retrouvaient dans ce document stratégique mais qu'il était nécessaire qu'ils puissent prendre le temps de l'appréhender. Chacun a mis en avant ses fortes attentes quant aux suites qui seront données à ce projet.

Une définition de la psychothérapie institutionnelle a été développée par le Docteur COSSERON, dont l'exposé est rappelé ici.

«Valoriser l'activité exercée par le pôle médico-social pour mieux penser nos dispositifs et poursuivre l'œuvre de l'Association dans l'accompagnement des situations d'enfance en danger est le sens de la mission que m'ont confié le Directeur Général et le Conseil d'Administration. Une perspective qui m'honore et me permet de croiser les personnes avec lesquelles j'ai travaillé il y a quelques années au sein des équipes éducatives de l'AEMO - AED.

Mais c'est aussi l'occasion d'approfondir avec vous l'opportunité que nous donne les textes législatifs récents de défendre nos pratiques, nos références aux pratiques de soins institutionnelles tout en déplorant les difficultés actuelles de l'exercice du champ des professionnels de l'enfance, que viennent de rappeler Monsieur MORIN, notre Président et Madame JARDIN, notre Vice-Présidente.

1. L'évolution des textes législatifs

Ces dix dernières années, de nombreux textes législatifs sont venus préciser les objectifs et les modalités des mises en œuvre de l'action éducative :

- intégrer dans notre pratique une attention aux besoins de l'enfant dans des logiques de parcours ;
- accentuer la singularisation des accompagnements ;
- mieux prendre en compte les choix et les attentes des familles ;
- respecter l'a-synchronie entre « temps professionnel, temps des familles et temps de l'enfant » ;
- s'appuyer sur les besoins de l'enfant dans leur triple dimension éducative, pédagogique et sanitaire ;
- penser les parcours dans et hors les murs ;

résonnent pour notre Association bien au-delà de simples orientations législatives.

2. Les fondements de l'œuvre

Ces textes paradoxalement réaffirment avec force les fondements de l'œuvre fondée par Olga SPITZER, Henri ROLLET et Chloé OWINGS, et les convictions théoriques qui fondent nos pratiques. Créée pour considérer les liens entre expression comportementale et manquement éducatif, l'Association du SERVICE SOCIAL de l'ENFANCE Olga SPITZER articule dès son origine le soin et l'éducatif. Accompagner les situations dans une conception de l'attention à la personne nécessite que l'« attention soit portée sur l'individu, tout autant qu'à la situation² ». Nous ne pouvons penser l'accompagnement des situations

d'enfance en danger sans prendre en compte le contexte social, familial, institutionnel et les interactions entre ces protagonistes dans la prise en charge. En effet, « Je suis moi et ma circonstance, et si je ne la sauve pas, je ne me sauve pas moi-même. » rappelle le philosophe Ortega y Gasset dans une conception phéménologique de l'existence³.

Le travail réalisé en vue du projet associatif a permis de mettre en évidence dans le même temps l'évolution des populations accueillies et des accompagnements proposés par les partenaires des projets éducatifs :

- Une évolution de la population marquée par une complexité croissante, une plus grande vulnérabilité pour une large part de la population accueillie allant de la paupérisation, désocialisation, troubles des apprentissages, handicap, troubles du comportement sans déficience et difficultés d'étayage parental.
- Une évolution du positionnement des partenaires avec la mise en place des filières internes au nom du recentrage des activités sur le cœur des métiers qui a largement complexifié la logique des parcours croisés, la multiplication des interfaces d'échanges sans effecteur réel d'accompagnement au quotidien.

L'acte éducatif, comme l'acteur médico-social en lien direct avec le quotidien de ces familles se trouvent alors écartelés au sein de tensions multiples, qui se répercutent sur les structures par des successions d'ajustement nécessaire à l'accueil de chacun, élargissant parfois la conception de l'agrément et donc les nécessités en équipements humains et matériels des structures.

3. L'Association Olga Spitzer et la psychothérapie institutionnelle

Alors dans ce contexte, pourquoi avec le Conseil d'Administration, la Direction Générale insisterait sur la notion de psychothérapie institutionnelle.

Dès son origine, l'Association dans son action auprès de jeunes en difficultés d'autorité paternelle a souhaité assurer leur protection sociale dans ses interventions auprès des tribunaux. Cependant ce qui fera la marque, la spécificité de l'œuvre du Service Social de l'Enfance devenue Olga Spitzer plus tardivement fut son intérêt immédiat sur les répercussions de ce délaissement ou de cette insuffisance paternelle sur le développement de ces enfants. De ce fait elle institua 5 ans après sa création le premier établissement médico-social (prélude des ITEP). Ce diptyque est à l'origine de la double vocation de l'association : - sociale de protection de l'enfance et - sanitaire, médico-sociale du retentissement de ces situations sur le développement des enfants à protéger.

Mais nous savons tous ici qu'accomplir cette œuvre n'est pas une affaire simple.

Ni l'engagement du professionnel, ni sa bonne connaissance des pratiques ou le respect des procédures ne sont parfois suffisants pour produire les effets espérés. Pire encore, il arrive parfois que la bonne idée partagée en réunion pluridisciplinaire reste sans effet, voire même s'avère délétère.

De même, nous vivons tous dans les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, ce phénomène qui vient répéter avec des groupes différents les mêmes incidents. Que ce soit en ambulatoire au CMPP, en service d'AED, en prévention spécialisée ou en accueil de jour, nous sommes parfois en but aux mêmes répétitions plus ou moins traumatiques qui viennent dévoyer certaines prises en charge, décourager les professionnels, rebuter les parents.

Le travail de psychothérapie institutionnelle vient s'insérer dans cet interstitiel. Il a pour but, au-delà de chaque situation singulière, de faire prendre sens, pour infléchir, redonner corps à une règle qui parfois n'est plus vécue que comme une contrainte inutile, mortifère, habituelle, et de fait ni respectée, ni partagée.

Prenons pour exemple les sentiments paradoxaux que soulèvent la participation des familles aux projets individuels de chacun et institutionnels de l'Association : « Associer les usagers ! La belle affaire ! » Un principe qui nous embarrasse quand tel ou tel vient nous attaquer, accompagné parfois d'un avocat pour contredire notre rapport, défaire ce que nous avons cousu, pensé pour le mieux de l'enfant. L'exemple, par sa description caricaturale, tout en étant parfois à la mesure de notre ressenti, nous fait percevoir l'incongru de cette position.

Comment dès lors ne pas tenir compte dans nos écrits des effets de l'intervention possible d'un avocat qu'il soit représentant d'un parent ou de l'enfant ? Comment ne pas se sentir déjugé dans une rivalité fratricide entre l'éducateur représentant du quotidien de l'enfant et de la famille et ce professionnel du respect des droits qui vient troubler notre exercice ? Cependant nous savons par ailleurs qu'à leur majorité, c'est encore avec leurs parents qu'ils auront à faire et non plus avec nous.

Autre exemple, pourquoi renoncer dans nos actions à la complémentarité de nos deux axes protection de l'enfance et médico-social, alors que nous la réclamons régulièrement dans les situations singulières et nous enorgueillissons de leur complémentarité dans les situations où la magie s'opère,

Comment impulser quotidiennement, inlassablement ce que nous partageons tous, au plan des valeurs tout en cherchant parfois à nous en défaire pour agir au nom du besoin de l'enfant ?

4. Définition et pratique de la psychothérapie institutionnelle

La psychothérapie institutionnelle reste l'outil de compréhension des mouvements. Celui qui vient interroger le sens des interdits et des autorisations, le sens des oublis, des évidences, des répétitions. Tous étant de véritables mouvements psychiques de l'institution, fortement influencés par les populations qu'elle accueille. La psychothérapie institutionnelle, par ses références sociologiques, politiques (du souci de l'individu), et psychanalytiques vient interroger la qualité thérapeutique particulière à chaque lieu de soins⁴. Par extension, elle vient interroger les liens de ce lieu avec ses partenaires. Elle vise à respecter l'identité de chacun des professionnels et des familles, comme membre d'un groupe d'accompagnants complémentaires pour atténuer les visions hiérarchiques liées à l'organisation nécessaire des structures internes et externes. Elle n'est pas pour autant le seul vecteur des soins et de l'accompagnement. Ceux-ci se sont depuis largement enrichis et diversifiés en particulier aux pratiques systémiques et cognitive-comportementales selon les secteurs d'activités et besoins des jeunes accueillis.

Conclusion

La nouvelle loi sur la protection de l'enfance et la prise en compte de leurs besoins, la prise en compte des souhaits des familles et leurs places dans les services, le cheminement sur les parcours de vie, éducatif, scolaire, de soins ; les répétitions institutionnelles, la réflexion sur les règlements des usagers et des professionnels, l'articulation des prises en charges sont autant de pistes de réflexion, instrument de pratique de la psychothérapie institutionnelle qui visent à soutenir les options théoriques singulières à chaque prise en charge. L'Association Olga Spitzer par les biais de ces textes législatifs fait le pari d'un possible approfondissement de ses valeurs, pour réussir pleinement l'ambition de notre projet associatif. »

² J Mezzich Président de l'association mondiale de psychiatrie «Psychiatry for the person, articulating medicine's science and humanism» *Journal of world psychiatry*, 2007, 6,65-7»

³ M Ortega y GASSET. *Oeuvres complètes*, ed Kliemiseck, Paris 1989_1991

⁴ Th Lemperiere - J. Ades : «Psychiatrie générale», ed Masson p 407; 1984

Annuaire des Établissements et Services 2017

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 43 46 76 23 - Fax. : 01 43 46 96 05
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

ESPACE FAMILLE MÉDIATION

36, rue Claude Decaen – 75012 PARIS
Tel. : 01 43 07 97 34 Fax. : 01 43 41 56 42

LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX

47, rue Archereau – 75019 PARIS
Tel. : 01 42 00 43 25 Fax. : 01 42 00 45 19

SERVICE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE PARENTS-ENFANTS DONALD WINNICOTT

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 42 47 02 36 Fax. : 01 42 47 02 36

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

36-37, rue de la Folie Regnault – 75011 PARIS
Tel. : 01 55 28 94 24 Fax. : 01 42 46 25 28

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE PARIS

ANTENNE DU 11^e ARRONDISSEMENT
19, Avenue Parmentier – 75011 PARIS
Tel. : 01 58 30 95 96 Fax. : 01 58 30 90 50

ANTENNE DU 17^e ARRONDISSEMENT
21, rue Dautancourt – 75017 PARIS
Tel. : 01 53 06 90 11 Fax. : 01 53 06 90 29

ANTENNE DU 18^e ARRONDISSEMENT
152, rue Damremont – 75018 PARIS
Tel. : 01 44 92 38 09 Fax. : 01 44 92 38 18

ANTENNE DU 19^e ARRONDISSEMENT & DIRECTION

17, rue Clavel – 75019 PARIS
Tel. : 01 56 41 34 99 Fax. : 01 56 41 34 97

ANTENNE DU 20^e ARRONDISSEMENT
20-22, rue de la Chine – 75020 PARIS
Tel. : 01 44 62 68 00 Fax. : 01 44 62 68 02

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE PARIS

PÔLES D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

PÔLE FLANDRE

90, Avenue de Flandre – 75019 PARIS
Tel. : 01 53 35 96 52 Fax. : 01 53 35 96 51

PÔLE HAUTEVILLE

78, rue d'Hauteville – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 00 87 00 Fax. : 01 48 00 87 61

PÔLE MORARD

10, rue Louis Morard – 75014 PARIS
Tel. : 01 56 53 30 40 Fax. : 01 56 53 30 50

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 01 87 60 Fax. : 01 48 01 87 89

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE L'ESSONNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CORBEIL

1, place Salvandy – 91100 CORBEIL-ESSONNES
Tel. : 01 60 88 34 72 Fax. : 01 64 96 07 43

ANTENNE DE CHILLY MAZARIN

2 bis, avenue du Président François Mitterrand – 91380
CHILLY MAZARIN
Tel. : 01 69 74 21 20 Fax. : 01 69 74 21 21

ANTENNE D'ÉTAMPES

90, rue de la République – 91150 ÉTAMPES
Tel. : 01 69 92 73 73 Fax. : 01 69 92 98 64

ANTENNE D'ÉVRY

48, boulevard des Coquibus – Forum EST - 91000
ÉVRY
Tel. : 01 69 36 12 80 Fax. : 01 69 36 12 89

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

21, boulevard des Coquibus – 91000 ÉVRY
Tel. : 01 69 36 20 72 Fax. : 01 69 36 04 50

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DES HAUTS DE SEINE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE NANTERRE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE
Tel. : 01 56 38 26 00 Fax. : 01 47 21 81 92

ANTENNE DE COLOMBES

Immeuble « Le Noblet »
1, Boulevard Charles de Gaulle – 92700 COLOMBES
Tel. : 01 46 49 68 80 Fax. : 01 46 49 68 98

ANTENNE D'ASNIERES

Immeuble « Le Grand Angle » -
63, Avenue Gabriel Péri – 92600 ASNIERES
Tel. : 01 40 86 60 60 Fax. : 01 40 86 60 61

ANTENNE DE CLAMART

Immeuble « Atlantic »
361 avenue du Général de Gaulle -92140 CLAMART
Tel. : 01 46 01 56 80 Fax. : 01 46 01 56 99

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE
Tel. : 01 56 38 26 00 Fax. : 01 47 21 81 92

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DU VAL DE MARNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CRÉTEIL

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL
Tel. : 01 49 56 58 00 Fax. : 01 49 56 91 22

ANTENNE DE CHOISY LE ROI

114/126 avenue d'Alfortville – 94600 CHOISY LE ROI
Tel. : 01 72 46 49 52 Fax. : 01 48 53 43 87

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL
Tel. : 01 49 56 58 00 Fax. : 01 49 56 91 22

SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO- SOCIAUX

CMPP PICHON RIVIÈRE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 42 46 33 11 Fax. : 01 45 23 23 25

CMPP DE CORBEIL ESSONNES

16, Allée Aristide Briand – 91100 CORBEIL ESSONNES
Tel. : 01 60 88 43 42 Fax. : 01 60 89 54 09

CMPP DU VAL D'YERRES

2, Villa Guy de Maupassant – BP 131 – 91 861 ÉPINAY
SOUS SÉNART
Tel. : 01 60 47 03 01 Fax. : 01 69 39 52 52

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LES FOUGÈRES »

16, rue des Chevaliers Saint Jean – 91100 CORBEIL
ESSONNES
Tel. : 01 64 96 13 16 Fax. : 01 64 96 04 25

CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

13, rue Champlouis – 91100 CORBEIL ESSONNES
Tel. : 01 69 22 15 70 Fax. : 01 69 22 15 77

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LE PETIT SÉNART »

91 250 TIGERY
Tel. : 01 69 89 60 60 Fax. : 01 60 75 22 63

SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE

ANTENNE D'ÉPINAY SOUS SÉNART

1, Villa Mozart – 91861 ÉPINAY SOUS SÉNART
Tel. : 01 60 47 11 73 Fax. : 01 60 46 14 28

ANTENNE D'ÉVRY

1, Place de la Commune – 91000 ÉVRY
Tel. : 01 64 97 00 20 Fax. : 01 64 97 08 59

